Projet d'aménagement

de l'île du Ramier

Volume 2 : Dossier d'autorisation environnementale

2G – Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé

Grand Parc Garonne –Projet d'aménagement de l'île du Ramier

Volume 2 : Dossier d’autorisation environnementale

2G – Demande d’autorisation spéciale de travaux en site classé

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	CONTROLÉ(E) PAR	DATE
V1	Demande d’autorisation spéciale de travaux en site classé	CB	GC	23/12/2021
V2	Demande d’autorisation spéciale de travaux en site classé	CB	GC	07/01/2022
V3	Version enquête publique	CB	GC	27/01/2023

SOMMAIRE

A. PREAMBULE 1

B. PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILE DU RAMIER ET DE SES BERGES 3

1 CONTEXTE DE L'OPERATION ET HISTORIQUE 4

2 AMENAGEMENTS FUTURS PORTES PAR TOULOUSE METROPOLE 8

3 LES GRANDS OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILE DU RAMIER 10

3.1 FAIRE DE CETTE ILE « LE POUMON VERT DU XXIE SIECLE » 10
3.2 RENDRE CETTE ILE « APAISEE ET ACCESSIBLE A TOUS » 12
3.3 DISPOSER D'UNE ILE « OUVERTE AUX SPORTS, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS » 13
3.4 DIMENSION HISTORIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT 14
3.4.1 Espaces publics 14
3.4.2 Architecture 15

4 LE PLAN GLOBAL D'AMENAGEMENT 16

4.1 HORIZON 2023-2024 : LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS 19
4.2 HORIZON 2025 : LE PARC PUBLIC ARBORE 19
4.3 HORIZON 2030 : L'ILE-PARC AU CŒUR DE LA METROPOLE 20
4.4 AMENAGEMENT DE LA BERGE EST 22

C. PRESENTATION DES TRAVAUX DANS LE SITE CLASSE 24

1 LE SITE CLASSE DU PLAN D'EAU ET DES BERGES DE LA GARONNE 25

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE 25
1.2 PRESENTATION DU SITE CLASSE DES BERGES DE GARONNE 26
1.3 LE CAHIER DE GESTION : LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE 28
1.3.1 Eléments du programme : les valeurs du site 28
1.3.2 Plan global d'aménagement et de valorisation 30
1.3.3 Principe d'aménagement du quai de la Chaussée 34

2 LES TRAVAUX DU QUAI DE LA CHAUSSEE 35

2.1 LOCALISATION DU PROJET 35
2.2 LE QUAI DE LA CHAUSSEE EN HISTORIQUE 37
2.3 ETAT DES LIEUX 40
2.4 DESCRIPTION DETAILLEE DES AMENAGEMENTS 46
2.4.1 Descriptif des aménagements 46
2.4.2 Descriptif du mobilier 48
2.4.3 Plan masse et coupes 50
2.4.4 Signalétique patrimoniale 51
2.4.5 Insertion du projet dans le paysage (Avant-Après) 54
2.4.6 Déroulement des travaux 55
2.5 EVOLUTIONS DU PROJET DEPUIS LE PERMIS D'AMENAGEMENT DE 2017 56
2.6 COMPATIBILITE AVEC LE CAHIER DE GESTION DU SITE CLASSE 58

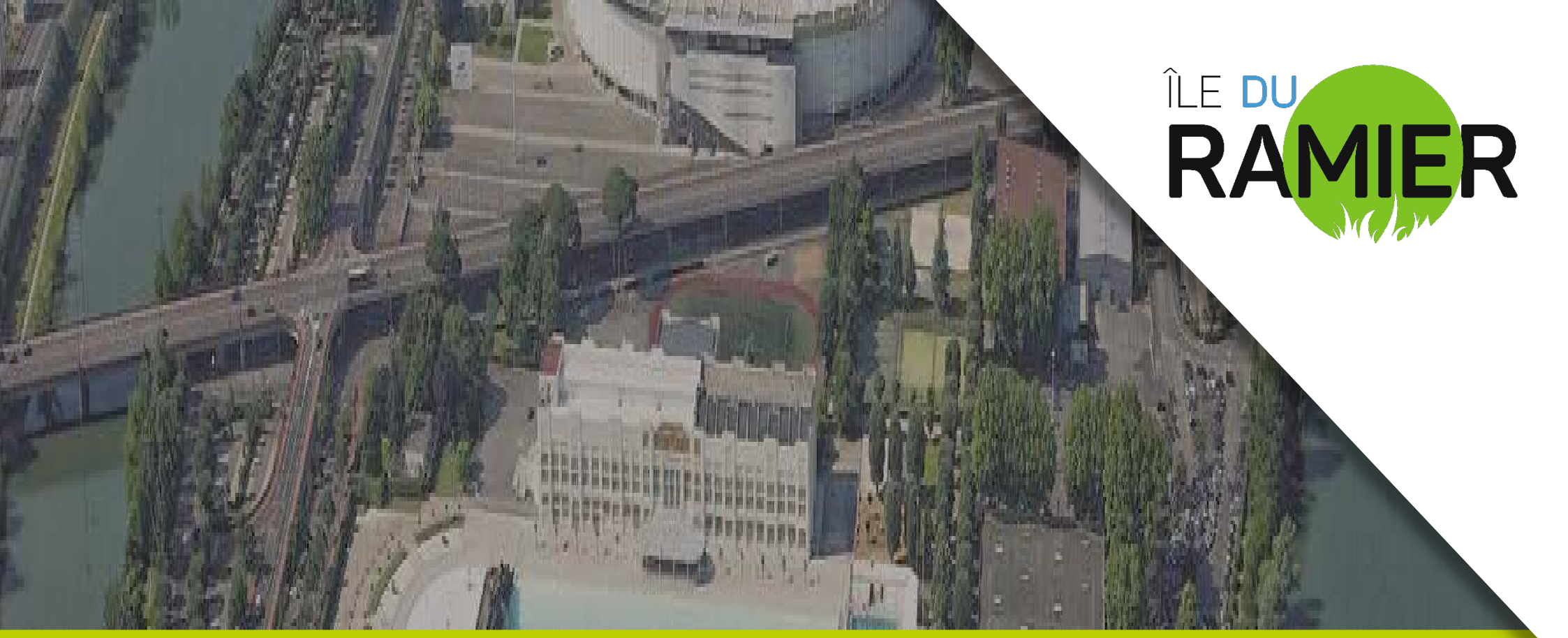

A. PREAMBULE

Il y a cent ans, l'île du Ramier abritait le « Parc Toulousain ». Ses grandes allées ombragées, son théâtre de la nature ou encore son kiosque à musique faisaient le bonheur des habitants. Complété dans les années 1930 et 1940 par les grands équipements sportifs de la piscine Nakache et du stadium, le parc a été par la suite progressivement déstructuré puis démantelé au profit de la construction de halls d'expositions et de larges infrastructures automobiles.

Après plus de 70 ans d'urbanisation, l'île du Ramier située en plein cœur de la ville de Toulouse, fait l'objet d'un vaste projet de transformation en « île-parc ». La cessation d'activité du parc des expositions en 2020 donne un nouvel élan à la renaturation de ce secteur.

Il s'agit de reverdir cet espace et de retrouver des activités de sports et loisirs pour améliorer le confort des usagers. L'objectif est d'offrir un vaste espace de détente en plein cœur de ville mais aussi de créer un grand poumon vert pour l'agglomération et réduire ainsi les effets d'îlot de chaleur urbain. Le projet incitera de façon certaine à une évolution des comportements en proposant une offre multimodale qui s'appuie sur la valorisation et la création d'espaces généreux dédiés aux modes doux (cheminements, passerelles piétonnes, pistes cyclables, voies partagées). Des circuits cyclables sont réalisés, créant un nouveau lien entre le Sud du chemin de la Loge et les quais du centre-ville et les boulevards de l'octogone de Toulouse.

Ce projet s'inscrit au sein du « Grand Parc Garonne », qui s'étend sur près de 32 km le long de la Garonne sur le territoire de la Métropole.

Grâce aux différentes concertations et rencontres avec les riverains et associations locales, le projet a pu être co-construit avec ses futurs usagers. De la concertation préalable de 2017 ont émergé 10 priorités citoyennes, spatialisées à l'échelle de l'île du Ramier et traduites sous la forme d'un plan-guide. Sur cette base partagée, des études d'aménagement des différents secteurs de l'île ont été engagées, associant les services de la Métropole et de l'Etat. Certains secteurs ont déjà été aménagés, comme c'est le cas au nord de l'île (théâtre de verdure à la place d'anciennes discothèques). La majorité des secteurs de l'île reste toutefois à aménager en espaces verts, espaces publics, cheminements et passerelles pour les piétons et cycles, installations sportives…

L'extrémité nord-est du projet d'aménagement de l'île du Ramier et de ses berges, à savoir le quai de la Chaussée, est inclus dans le périmètre du site classé de la Garonne et ses berges, au nord du pont St-Michel. En effet, le site des berges de la Garonne du Pont Saint Michel au Pont des Catalans a été classé au titre des sites par arrêté en date du 22 mars 1988, afin de confirmer la reconnaissance de sa qualité paysagère.

Le projet est décrit de façon plus précise dans la pièce 2B2a du présent volume.

le contexte réglementaire est explicité ci après (chapitre C.1)

Le présent dossier correspond à la demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé, prévue dans le cadre de l'article Art. D.181-15-14 du code de l'environnement.

Le dossier de demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé est ainsi constitué :

- **du présent volume de préambule ;**
- **de la présentation générale du projet d'aménagement de l'île du Ramier et de ses berges ;**
- **de la présentation des travaux dans le site classé.**

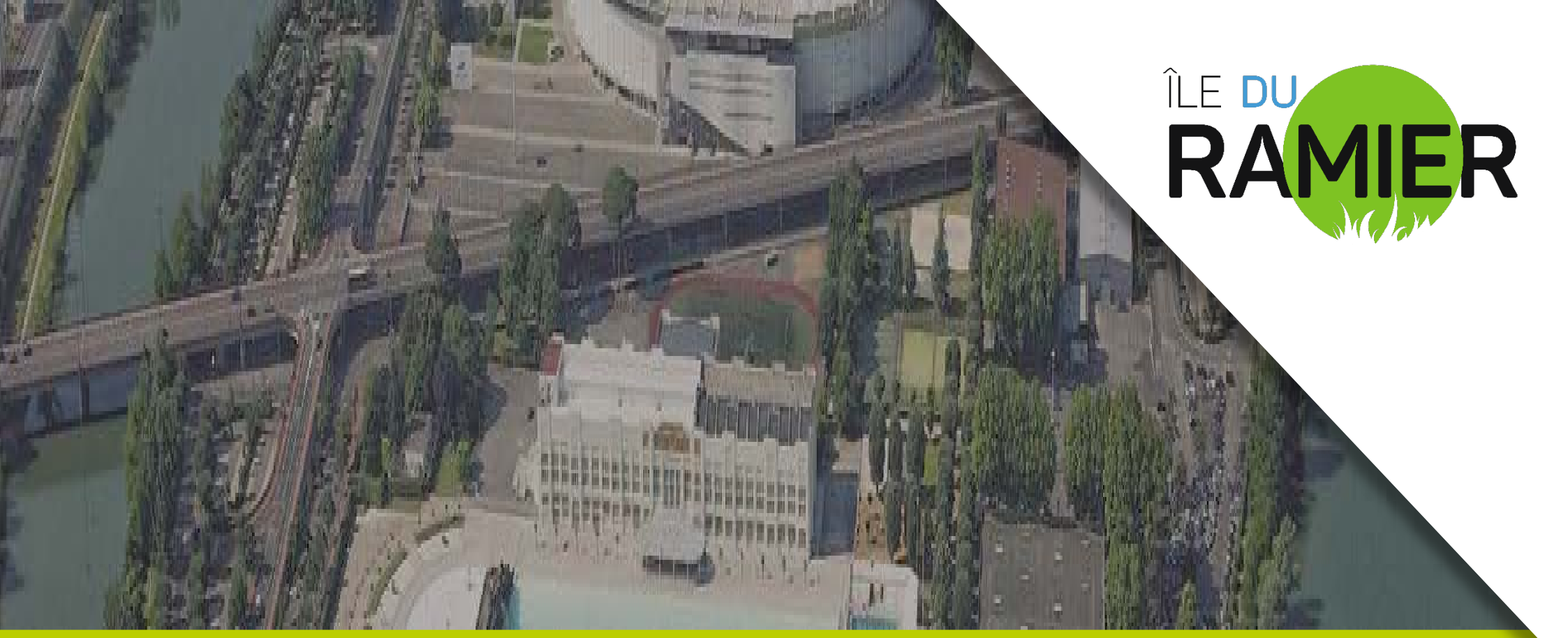

B. PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILE DU RAMIER ET DE SES BERGES

1 Contexte de l'opération et historique

L'île du Ramier se situe au cœur de la commune de Toulouse.

Cependant le projet d'aménagement de l'île du Ramier s'inscrit dans un territoire à plus grande échelle, à la fois au cœur d'un secteur fortement urbanisé et sur le cours naturel de la Garonne.

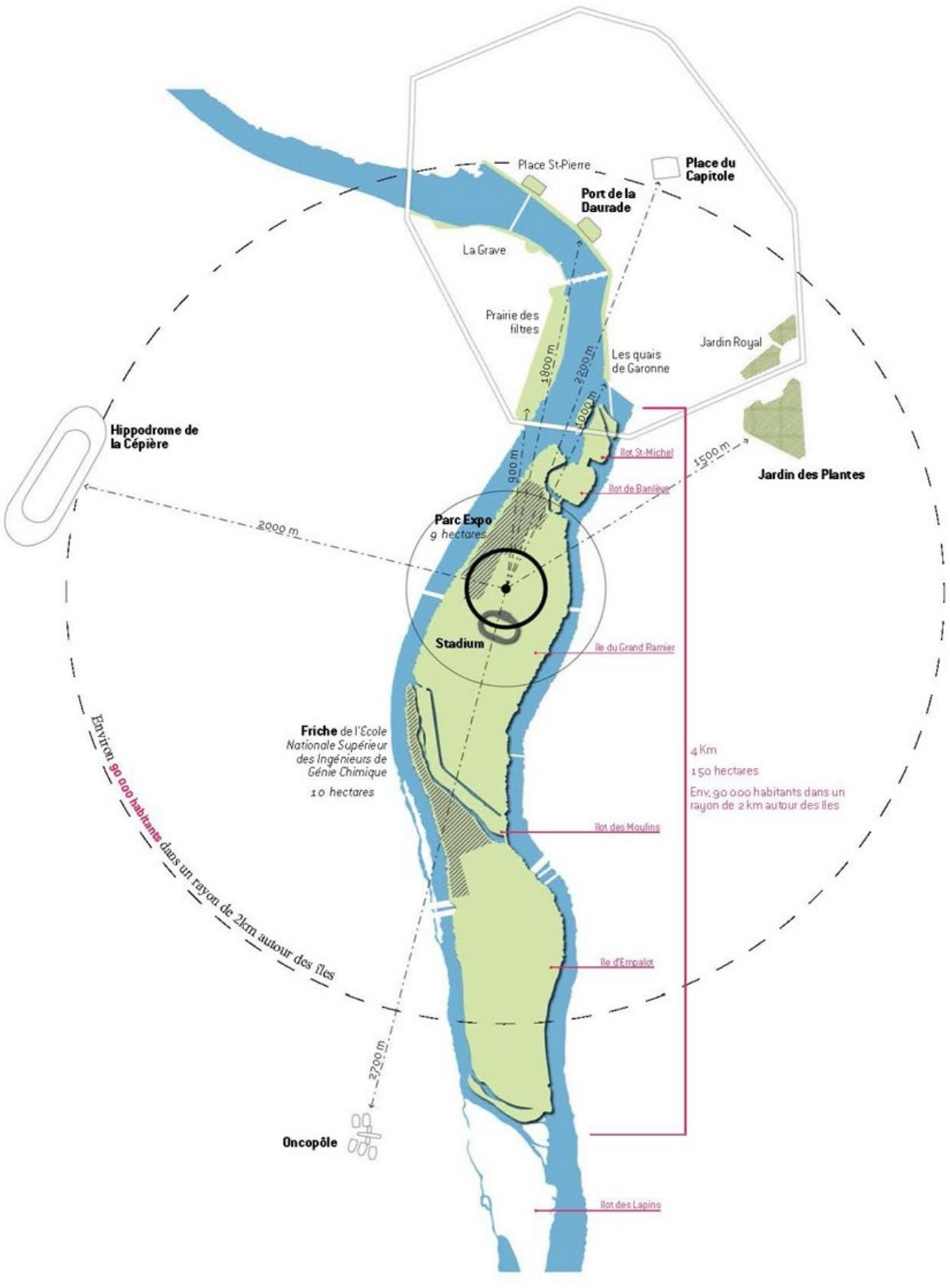

Le projet d'aménagement de l'île du Ramier se situe au sud-ouest du centre-ville de Toulouse. Ce projet se trouve donc au centre de l'agglomération toulousaine. Il profitera à l'ensemble des habitants de la métropole.

Depuis ces dernières décennies, la nature en ville et en particulier les fleuves acquièrent un nouveau statut. Ainsi, parallèlement à l'émergence de nouvelles fonctions urbaines liées à la détente, les loisirs mais aussi à la mise en valeur du patrimoine, le fleuve et ses berges deviennent les lieux de détente : aménagement de parcs, mise en place de promenades, parcours de canoë et de bateaux mouches... Toutes ces initiatives participent de la redécouverte du fleuve. La Garonne revêt à nouveau un caractère patrimonial, par la suppression du parking de la Daurade en 1992, la réhabilitation des quais historiques, l'installation d'une signalétique touristique et culturelle… La Garonne redevient partie intégrante de la ville au travers des aménagements de belvédères et de promenades suspendues (passerelle piétonne entre le Jardin Raymond VI et le Port Viguerie, inaugurée en 2008).

Le projet d'aménagement de l'île du Ramier constitue le dernier acte de cette démarche de réconciliation entre la ville et son fleuve. Il s'intègre dans les trames verte et bleue du territoire métropolitain.

Au-delà du territoire de l'agglomération, le projet s'inscrit dans un territoire particulier dont la stratégie d'aménagement a été définie de façon globale : **Le Grand Parc Garonne.** Il fait partie de la séquence « Île du Ramier » (v*oir carte ci-contre*).

Le principe même du réaménagement de l'île du Ramier est de participer à l'adaptation du territoire au réchauffement climatique, à la réduction des îlots de chaleur et à la réduction des émissions de polluants en cœur de ville. Ce projet s'inscrit donc intégralement dans le **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** de la métropole, outil opérationnel de coordination pour la mise en œuvre de la transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire.

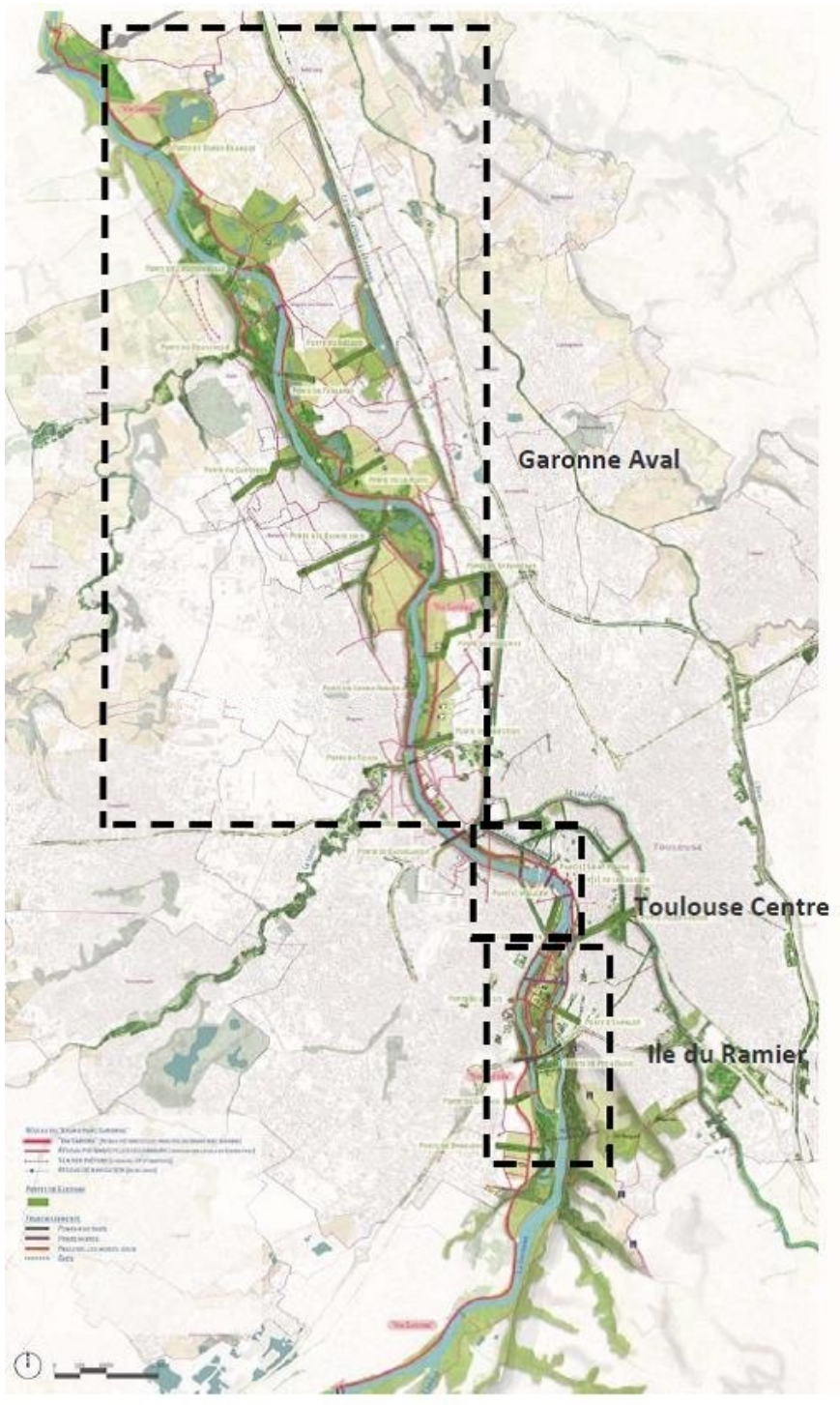

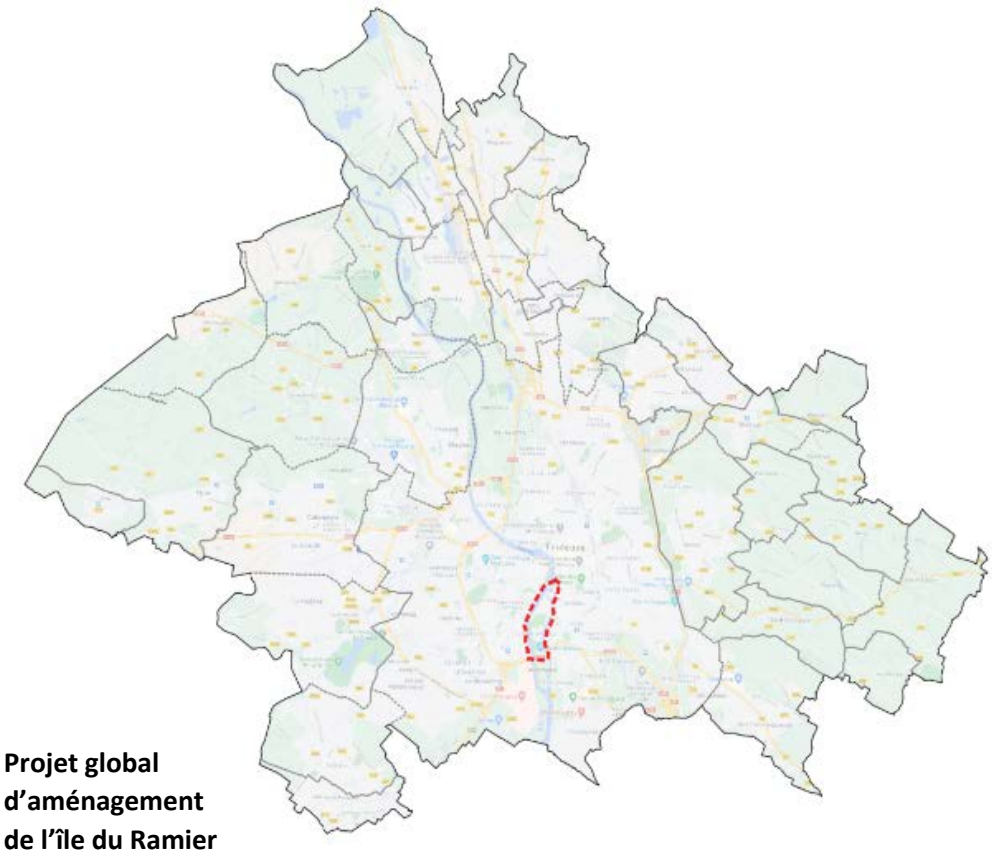

Projet global d'aménagement de l'île du Ramier

Sources : Google Maps, Toulouse Métropole

L'île du Ramier a pu faire l'objet d'un projet d'aménagement dès la cessation d'activité du Parc des expositions à l'été 2020, libérant ainsi plus de 10 ha de surfaces imperméabilisées au nord de l'île pour en faire un nouveau poumon vert au cœur de la métropole.

Toulouse Métropole a engagé, dès juin 2017, une **large démarche de co-construction du projet d'aménagement de l'île du Ramier avec les habitants et les associations**, basée sur une grande concertation publique pour transformer l'île en un parc dédié à la nature, à la culture et aux loisirs.

À l'issue de cette concertation, **10 propositions prioritaires** ont émergées d'un large consensus.

Ces 10 propositions prioritaires, issues du dialogue citoyen, ont été **spatialisées** à l'échelle de l'île du Ramier, au travers un **plan-guide d'aménagement de l'île du Ramier à l'horizon 2030**.

Le **plan-guide** avait pour but de présenter, dans une approche globale, les **orientations et préconisations en termes d'aménagement, de paysage et d'environnement pour l'île du Ramier**. Ce document n'avait donc pas pour objectif de figer les modalités d'aménagement, mais de définir une cohérence de programme, d'usages et de paysages à l'horizon 2030.

Le plan-guide a permis de définir les quatre grands secteurs de l'île et leurs vocations :

- Le **parc des îlots** au nord pour marquer l'entrée sur cette île en supprimant une partie des bâtiments au profit d'espaces de promenade et d'espaces de sports et loisirs ;
- Le **cœur de parc** qui a pour vocation de remplacer les espaces minéralisés du parc des expositions (halls et parkings) par des espaces de convivialité avec une grande esplanade, un vaste jardin, des aires de jeu, la mise en place d'allées structurantes … ;
- Le **parc des sports** autour du Stadium et de la piscine Nakache, où il s'agit de mettre en valeur les espaces sportifs et les bâtiments existants ;
- **L'éco-parc de la Poudrerie** tout au sud, est destiné à proposer de multiples usages autour d'un concept d' « éco-parc » et des thématiques de l'écologie, de l'éducation à l'environnement et des loisirs de pleine nature.

Après validation de ce plan guide (délibération du Conseil de métropole en décembre 2018), les études préliminaires puis les études de projet se sont déroulées entre 2019 et 2021 pour aboutir aux plans du secteur tels que présentés dans le cadre de ce dossier d'autorisation environnementale. Ces phases d'études opérationnelles ont été menées en parallèle d'une nouvelle phase de concertation organisée en 2019 afin de consolider les attentes des futurs usagers, associations et riverains en termes de conception des espaces publics, de développement des sports urbains et des aménagements écologiques au sein de l'île.

Ensuite, les études préliminaires ont permis de travailler sur les éléments suivants :

- les grandes stratégies du projet,
- un plan plus affiné du projet, prenant en compte ces grandes stratégies, les derniers échanges avec la population ainsi que les cadrages techniques et réglementaires avec les services de la Métropole et de l'Etat.

Ces études ont notamment apporté des réflexions sur les scénarii de mobilité, sur la prise en compte de l'identité de l'île et de ses enjeux écologiques dans les différents aménagements.

L'année 2020 a été essentiellement consacrée aux études d'avant-projet qui sont présentées dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale. Cette dernière étape d'étude fixe de façon précise le projet.

Dans les grandes ambitions qui sont portées par le projet, on retrouve une volonté générale de transformer l'île du Ramier en un vaste laboratoire pour la ville de demain et pour son adaptation au changement climatique.

Transformer l'île du Ramier en un grand poumon vert présente plusieurs enjeux :

1. Développer le végétal et la biodiversité au cœur de la ville ;
2. Diminuer l'effet d'îlot de chaleur dans ce centre urbain dense ;
3. Adapter le cœur de ville aux impacts du changement climatique ;
4. Promouvoir les mobilités actives.

Au-delà du développement de ce poumon vert, le projet se voudra exemplaire en termes de consommation énergétique. Le développement des énergies renouvelables sur le site est étudié avec notamment le déploiement sur l'île du Ramier du réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération du Mirail.

Une partie de l'île a par ailleurs été intégrée au projet européen « LIFE Green Heart » : En 2019, Toulouse Métropole a été sélectionnée par la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE pour l'environnement et le climat. Le projet *Life Green Heart* porte sur la végétalisation du périmètre nord de l'île, et le suivi scientifique des impacts de cette végétalisation sur plusieurs facteurs : qualité de l'air, effet d'ilot de chaleur urbain, biodiversité, appropriation sociale. Ce projet est piloté par Toulouse Métropole en partenariat avec divers acteurs scientifiques : Météo France, Muséum d'Histoire Naturelle, Université du Mirail, WaltR. Le projet est également mis en œuvre en collaboration avec la ville allemande de Düsseldorf, qui dispose d'une grande expérience en matière de projets d'adaptation au changement climatique.

Enfin dans le cadre de la déconstruction du Parc des Expositions, Toulouse Métropole a sélectionné les entreprises en partie sur leurs capacités à pouvoir proposer des solutions de réemploi pour les matériaux de déconstruction. Le chantier a été ambitieux en matière d'économie circulaire avec un niveau de recyclage de 97% des matériaux.

Le schéma ci-dessous synthétise le déroulement du processus de co-construction du projet global d'aménagement de l'île du Ramier.

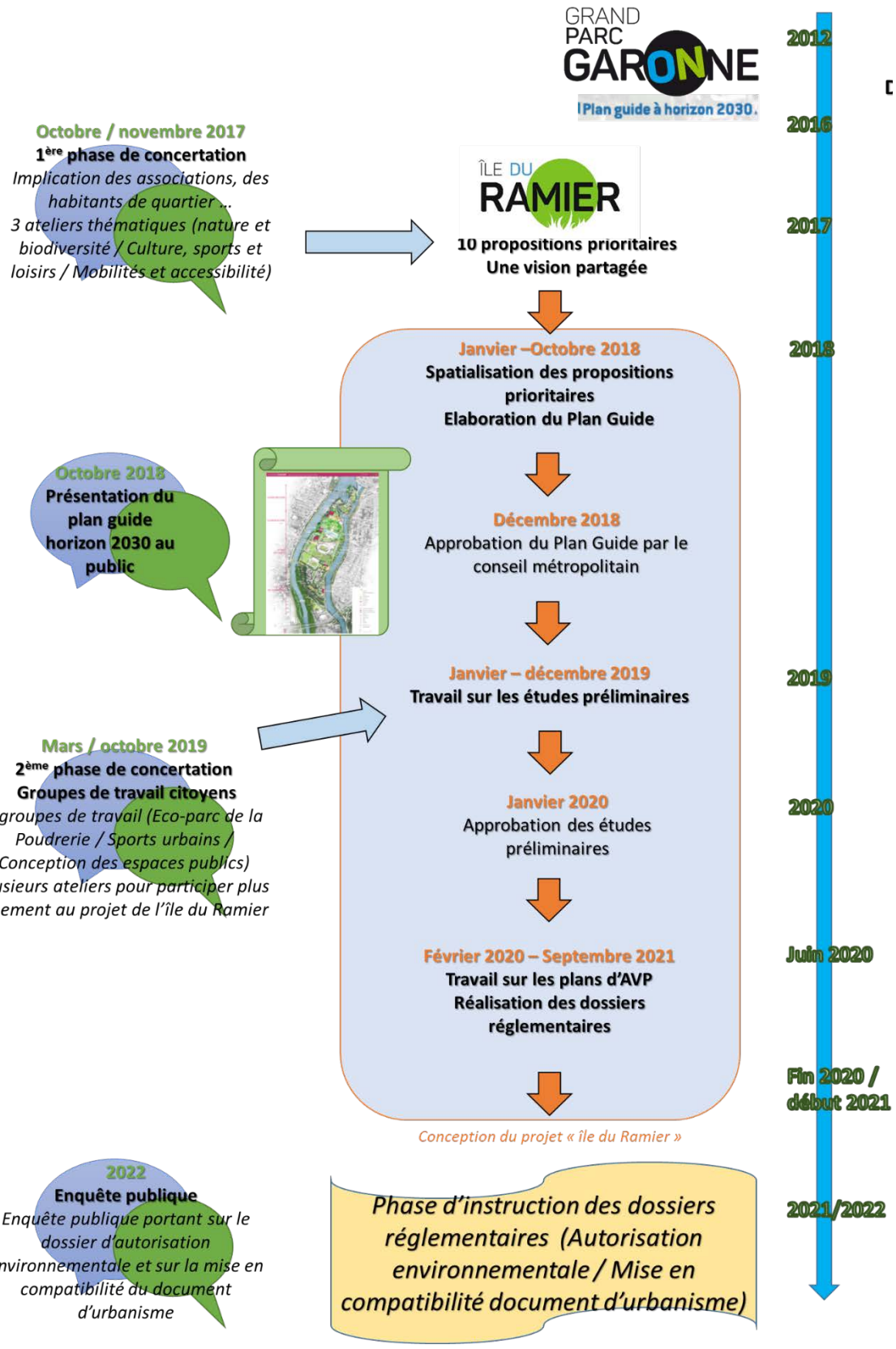

Conception du projet « île du Ramier »

Présentation du processus de conception du projet

2 Aménagements futurs portés par Toulouse Métropole

Les aménagements futurs portés par Toulouse Métropole concernent une surface d'environ 38 ha. Sur ce secteur, plusieurs zones de travaux seront mises en œuvre pour développer le projet global.

La carte suivante présente les secteurs qui sont concernés par les travaux programmés par Toulouse Métropole.

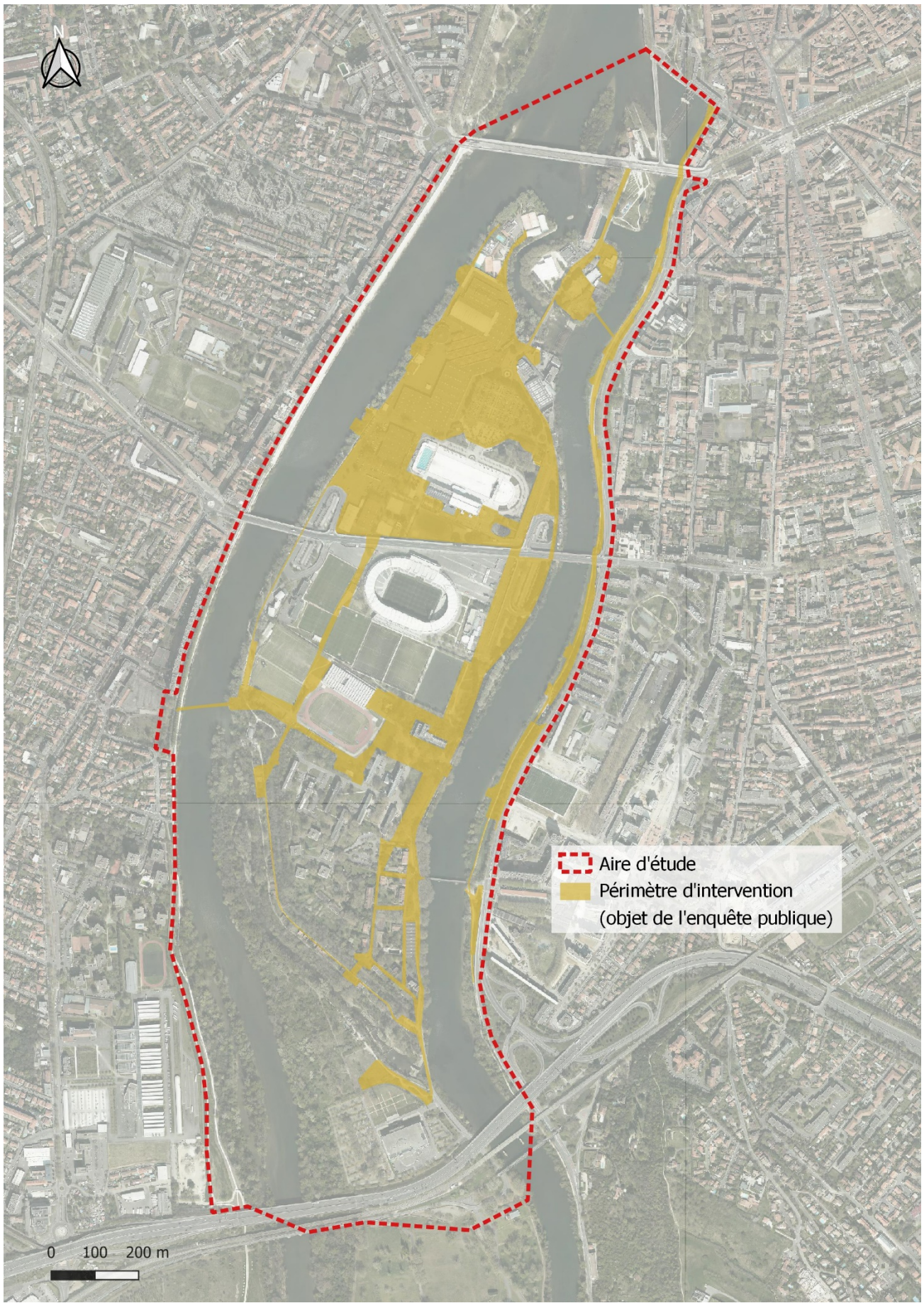

Carte de localisation des interventions futures sous maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole

L'île du Ramier est aujourd'hui saturée d'équipements et occupée par des vastes emprises de bitume.

Les principales évolutions de l'île qui libèrent des emprises à l'horizon 2030, au-delà des aménagements déjà réalisés (Théâtre de verdure aménagé en lieu et place de l'ex-discothèque du Ramier), sont les suivantes :

3 Les grands objectifs du projet d'aménagement de l'île du Ramier

Le projet global d'aménagement de l'île du Ramier s'est articulé selon trois grands objectifs :

3.1 Faire de cette île « le poumon vert du XXIe siècle »

Un des objectifs du projet, si ce n'est le principal est de faire de **l'Île du Ramier la nouvelle île-parc de demain, le poumon vert toulousain du XXIème siècle.** Le patrimoine végétal qui va être magnifié et déployé sur l'île doit être perçu et mis en scène pour former une mémoire commune chez l'ensemble des futurs usagers. Le patrimoine végétal est un héritage riche et exceptionnel et c'est bien lui qui doit orienter la plupart des directions du projet.

Ce futur poumon vert sera vecteur de santé, de bien-être, de confort climatique, de lien social et constituera une véritable attractivité territoriale, un lieu de destination à l'échelle de la métropole et de son fleuve.

Pour ce faire, plusieurs stratégies ont été retenues et menées à l'échelle de l'île et de ses berges, dans une logique de renforcement de la trame verte et bleue (*voir illustrations ci-dessous)* :

- Développer une mosaïque de milieux naturels favorables à la biodiversité ;
- Conforter et épaissir les ripisylves (végétation des rives) ;
- Planter abondamment des arbres d'essences locales et adaptées aux évolutions des conditions climatiques ;
- Développer un projet de paysage comme climatiseur naturel ;
- Regagner des espaces perméables aujourd'hui minéralisés ;
- Créer des lieux de refuges de biodiversité et sanctuariser les milieux existants les plus sensibles ;
- Créer une île exemplaire en termes d'écologie urbaine.

Aucune intervention n'est prévue sur le secteur de l'îlot Saint Michel, où nichent de nombreuses espèces d'oiseaux, qui est sanctuarisé et bénéficie d'une protection forte par arrêté préfectoral de protection de Biotope.

Les suppressions d'arbres ont été limitées aux maximum, notamment afin d'éviter les plus grands sujets ou les essences à enjeux écologiques. Ces suppressions restent principalement liées à la démolition d'infrastructures routières (rampe du pont de Coubertin) ainsi qu'à la réalisation des passerelles pour le maillage en modes doux de l'île du Ramier. Ces suppressions sont en nombre très inférieur aux nouvelles plantations d'arbres.

Bilan récapitulatif (horizon 2030) :
15 500 arbres env. existants conservés
190 arbres supprimés
5 060 arbres plantés

>>>>>

L'île et sa végétation existante en 2017

L'île et sa végétation en 2030

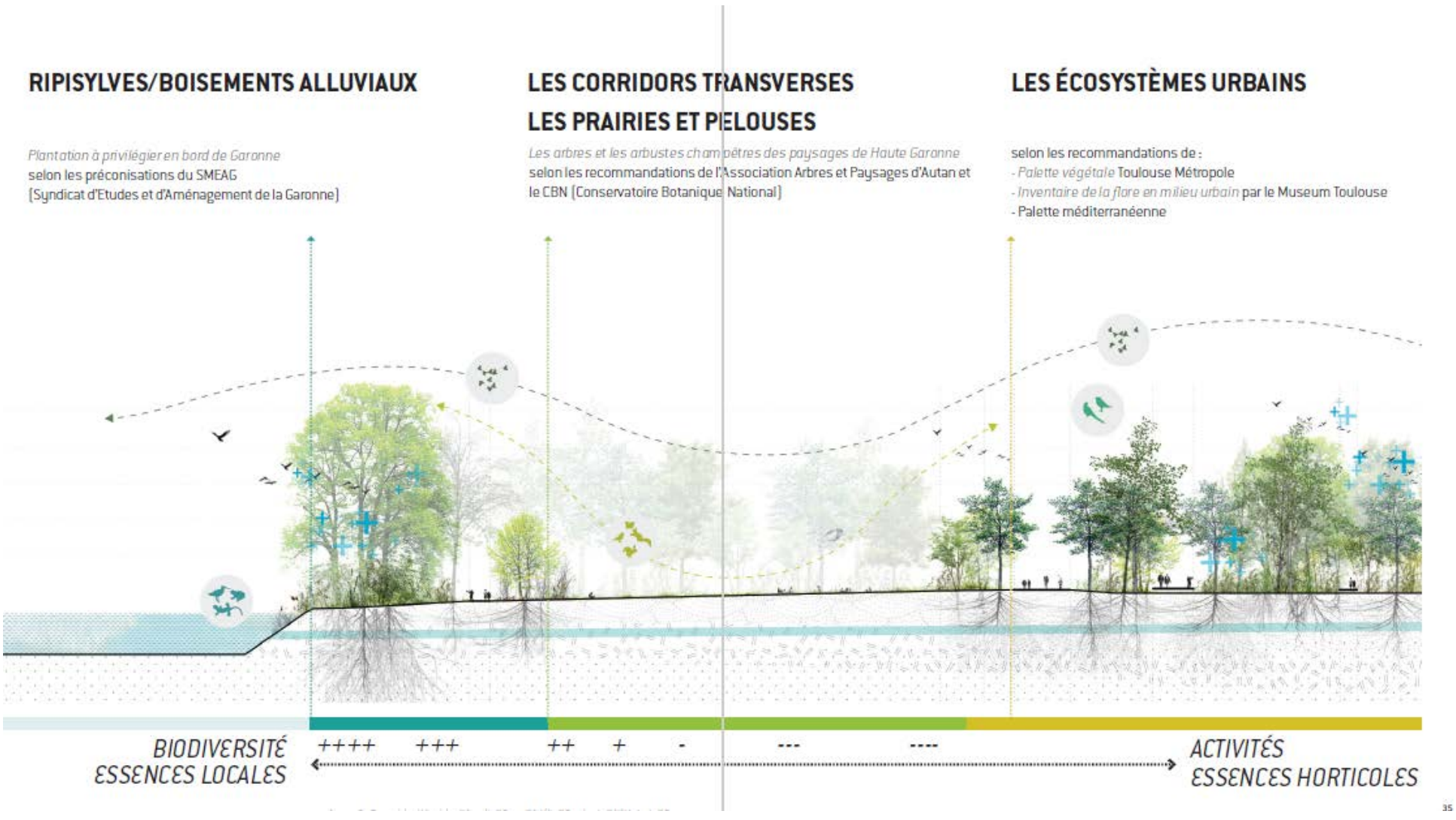

La végétalisation repose avant tout sur une stratégie préparatoire de restauration des sols. Pour cela, une analyse fine des sols existants (pédologie, contamination) a été réalisée à l'échelle de l'île et tout particulièrement dans les zones nécessitant des plantations. Selon les usages futurs sont définies les modalités de valorisation, et si nécessaire de traitement ou confinement des terres excavées. Le travail de restauration des sols en cours vise à revitaliser les sols artificialisés pour en faire des sols vivants, aptes à supporter un couvert végétal. Ainsi selon la nature des sols et des futures plantations, les déblais à réaliser et les apports de terres ont été optimisés.

3.2 Rendre cette île « apaisée et accessible à tous »

L'aménagement de l'Île du Ramier, dans le contexte plus large du Grand Parc Garonne est un réel atout pour encourager un changement de comportement collectif sur la mobilité. Le projet incitera de façon certaine à une **évolution des comportements en proposant une offre multimodale qui s'appuie en particulier sur la valorisation et la création d'espaces généreux dédiés aux modes doux** (passerelles, cheminements piétons, pistes cyclables). Il est très important de développer une nouvelle culture de la mobilité en sensibilisant et en informant les utilisateurs des alternatives possibles à la voiture. Ce changement de comportement et la responsabilisation des utilisateurs mais également des acteurs publics de la métropole sont les prérequis de la concrétisation de ces grands objectifs.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs stratégies et aménagements sont mis en œuvre :

- Redonner toute leur place aux modes actifs en créant de véritables parcours à l'échelle de l'île ainsi qu'une connexion de l'île aux réseaux existants dans les quartiers riverains grâce à quatre nouvelles grandes passerelles piétons-cycles ;

  Le projet d'aménagement du quai de la Chaussée, inclus dans le site classé, s'inscrit dans cet objectif de connexion modes doux entre la berge basse de Garonne (berge Est) et les quartiers riverains du centre-ville.

- Développer une desserte en transports en commun interne à l'île (inexistante aujourd'hui) ;
- Réduire et optimiser le stationnement automobile (réduction de plus de la moitié des places de parking public);
- Réduire la circulation automobile en réorganisant le schéma de circulation à l'échelle de l'île du Ramier ;

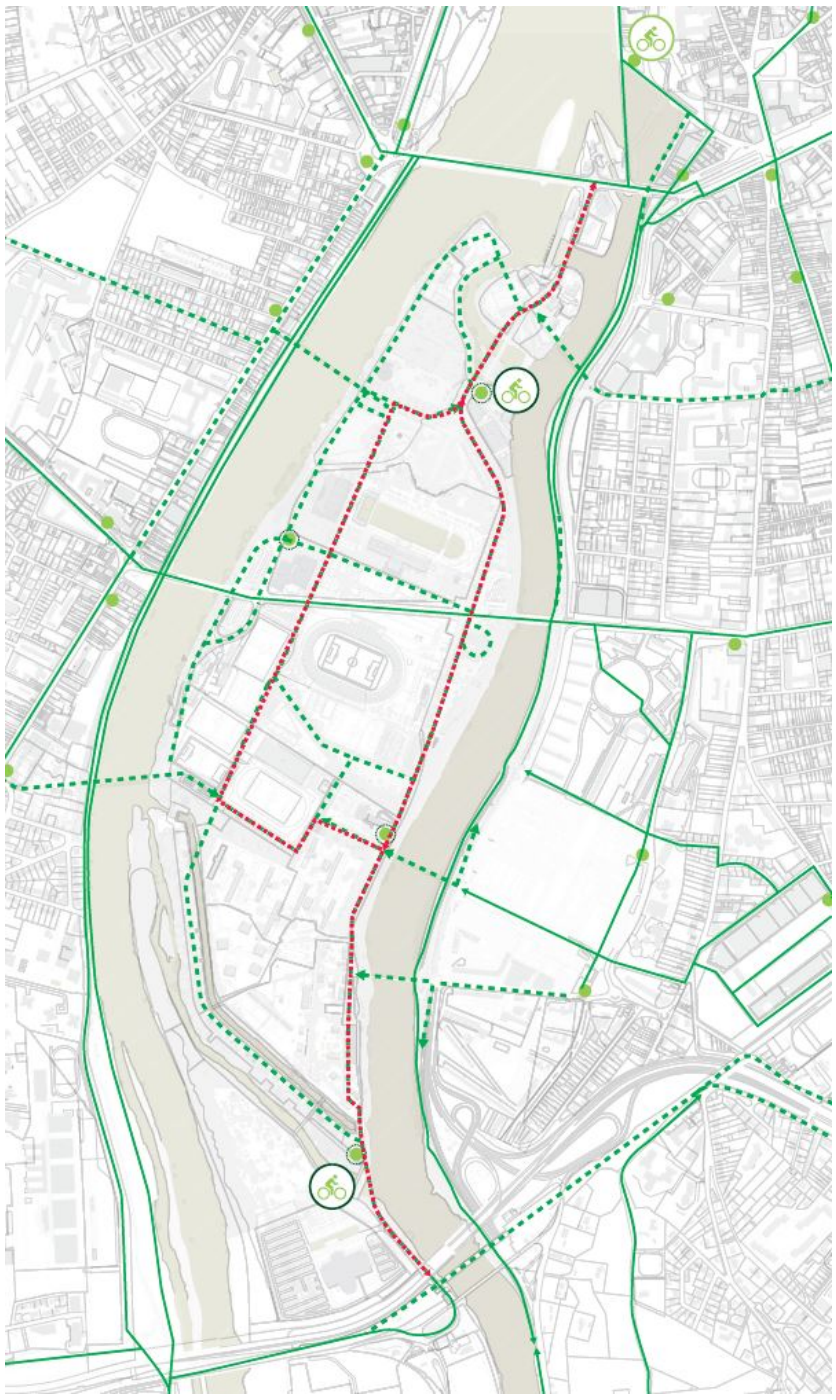

Modes actifs

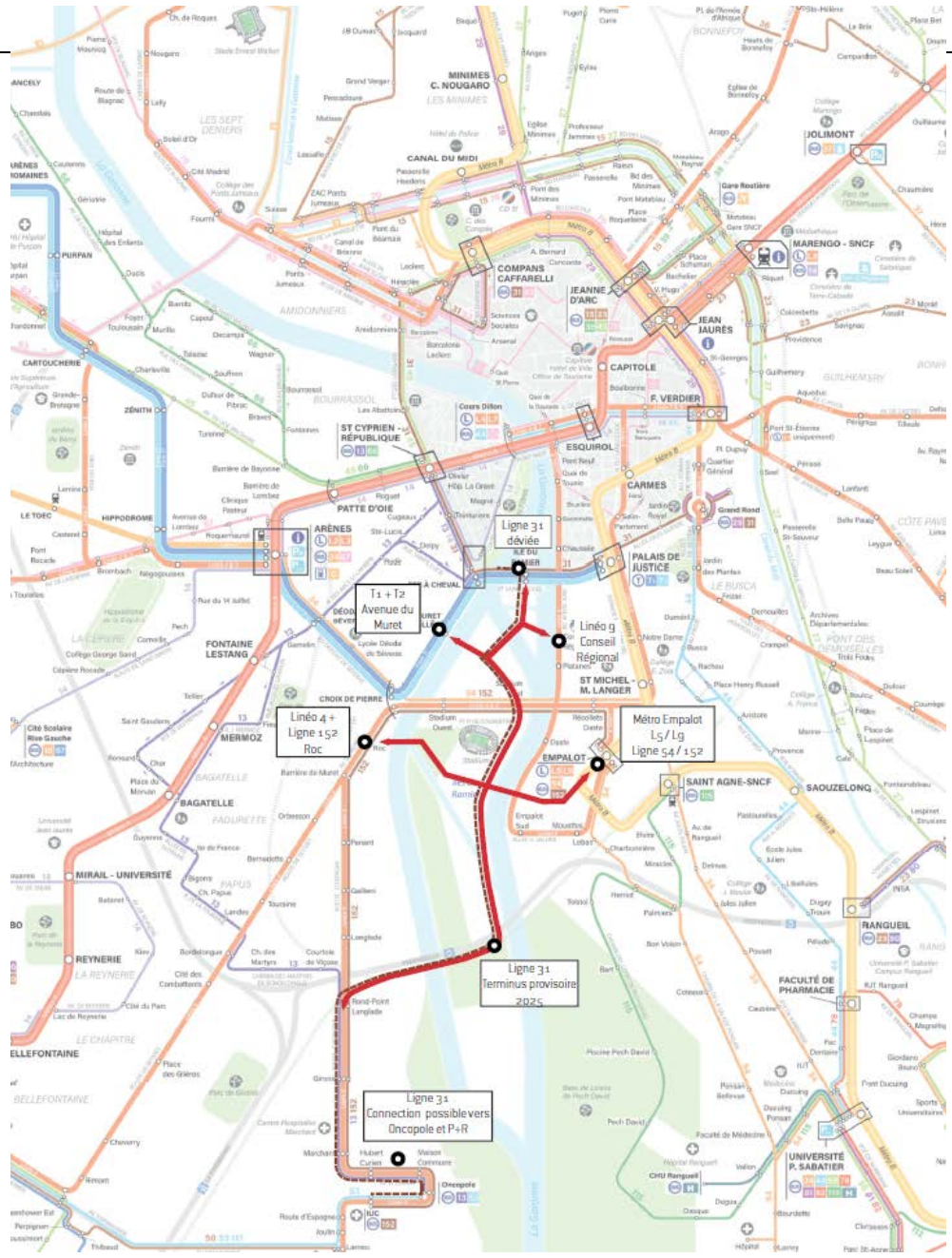

Transports en commun de Toulouse

3.3 Disposer d'une île « ouverte aux sports, à la culture et aux loisirs »

Des leviers d'actions thématiques ont été identifiés afin d'articuler les pratiques sportives, la culture et les loisirs, au regard de la sûreté et la sécurité :

- Compléter l'offre sportive de l'ensemble de l'île notamment autour des sports urbains ;
- Promouvoir l'art et la culture ;
- Créer une constellation d'usages et de loisirs ;
- Penser les usages au regard de la sureté individuelle et collective

3.4 Dimension historique du projet d'aménagement

Au-delà de ces trois objectifs d'aménagement, le projet s'est appuyé dans sa conception sur une dimension historique. Le plan général du projet s'est attaché à retrouver l'histoire des lieux, en rappelant la présence, il y a cent ans, du « Parc Toulousain », avec ses grandes allées ombragées, son théâtre de la nature ou encore son kiosque à musique.

Ce travail historique a été réalisé en lien étroit avec l'Architecte des Bâtiments de France.

3.4.1 Espaces publics

Le plan général du projet s'est attaché à retrouver la trame arborée historique des allées du « parc toulousain », encore en partie présente, et la développer. Par ces allées, le paysage devient structurant, c'est un ensemble qui procure de l'ombre, abrite les chemins, relie les équipements et activités les uns aux autres, oriente, guide, met en valeur les perspectives sur la piscine Nakache, monument historique majeur, qui est remis au centre du projet.

L'allée structurante Montariol a été nommée ainsi, en hommage à l'architecte Jean Montariol, à qui l'on doit notamment le parc des sports et la piscine Nakache en particulier.

Les allées transversales secondaires traversent quant à elles l'île, de berge à berge.

L'objectif principal a été de mettre en cohérence les grandes perspectives sur les monuments historiques, classés ou présentant un intérêt architectural (piscine Nakache, soufflerie de l'IMFT, hall3, usine hydroélectrique, horloge de la Poudrerie, passé industriel de l'île,…).

Un travail important a été mené sur les abords de la piscine Nakache, notamment sur les dimensions et les caractéristiques de l'allée du Grand Ramier, ses plantations. Cette allée est en effet l'axe central perçu directement depuis l'entrée de l'île. Elle est également la porte d'entrée principale à la piscine Nakache mais aussi du futur parc.

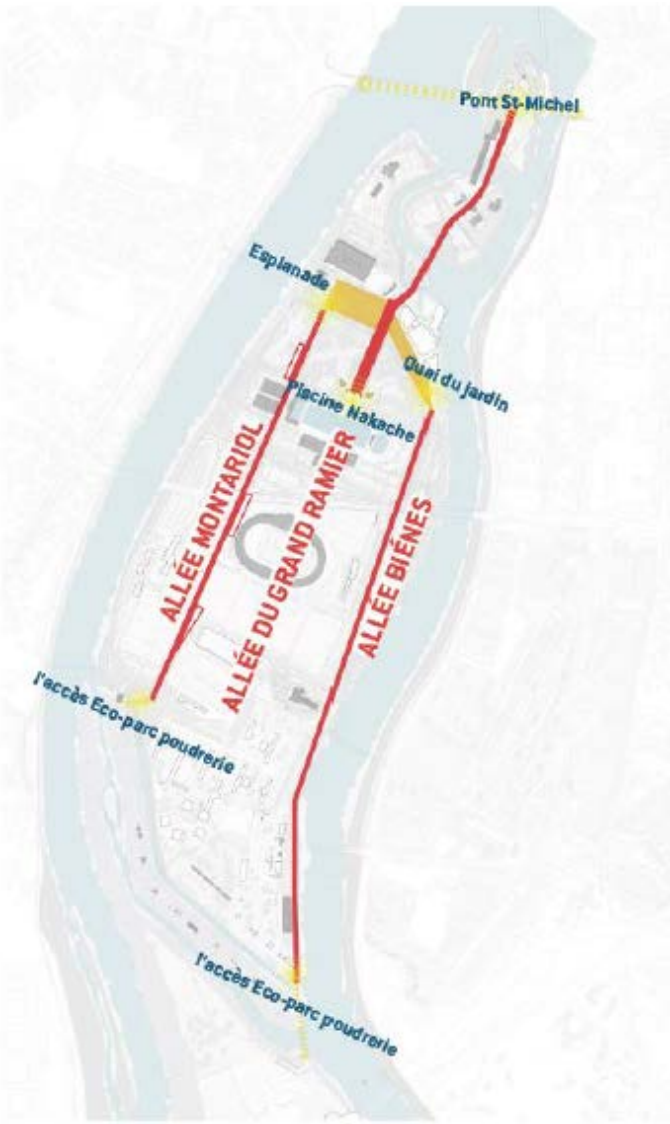

Retrouver la trame historique des allées

Futur cœur de parc (horizon 2025)

Nouvelle configuration de la vue sur la Piscine Nakache depuis le nouveau cœur de parc

L'espace public autour de la piscine Nakache a été conçu en lien étroit avec les études de programmation en cours pour la réhabilitation du site sportif Alfred Nakache. Ce travail permet de mettre en cohérence des futurs espaces publics et le site de la piscine Nakache qui sera réhabilité dans le cadre du plan piscine de la Mairie de Toulouse.

3.4.2 Architecture

L'objectif a été de remettre en perspective les bâtiments conservés au regard de leur histoire, de les mettre en valeur et de les faire découvrir aux futurs usagers.

La stratégie architecturale construite et mise en place avec l'Architecte des Bâtiments de France, vise à révéler les qualités du site et des bâtiments existants suivant un principe d'amplification. En parallèle, les constructions de l'île sont repensées par des dispositifs de mise en cohérence.

De plus, une promenade architecturale historique a été imaginée le long de l'allée Montariol, mettant en avant l'histoire du lieu, en lien avec un parcours artistique.

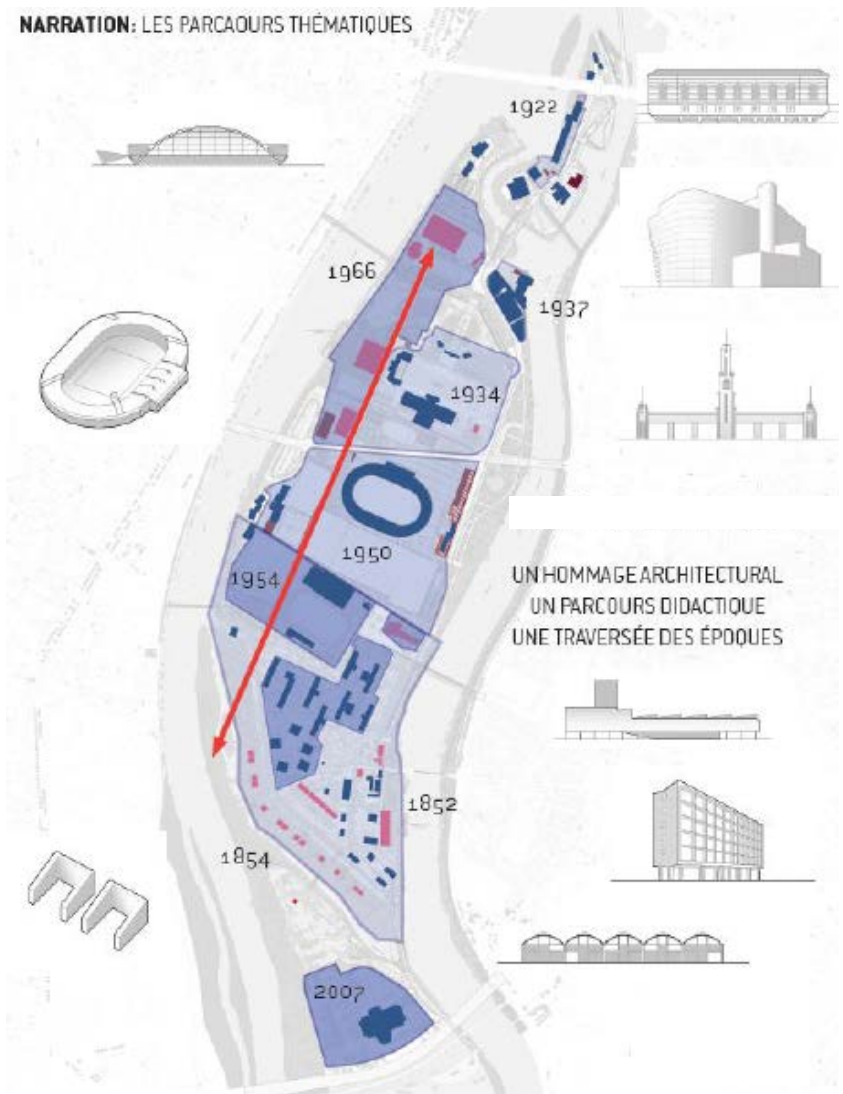

Figure 1 : lieux historiques et parcours thématiques

4 Le plan global d'aménagement

Les cartes suivantes présentent l'île du Ramier avant aménagement, puis avec les aménagements portés par Toulouse Métropole dans le cadre du projet. Cette dernière carte permet de préciser le phasage opérationnel entre 2023 et 2030.

La carte globale de projet permet également de localiser les aménagements ayant déjà fait l'objet d'autorisations réglementaires (réalisés ou en cours) et qui n'entrent pas dans le champ de la présente enquête publique.

Le projet et son phasage ont été mis à jour afin de répondre favorablement aux demandes du CNPN, pour tenir compte au mieux des enjeux de biodiversité et de préservation des milieux naturels. Le périmètre d'intervention a également été affiné et réduit, afin de le limiter aux strictes emprises nécessaires des chantiers.

Carte d'état initial

Carte de présentation du projet

4.1 Horizon 2023-2024 : la préservation des milieux naturels

1. Boisements alluviaux sanctuarisés
Le secteur sud et ses berges boisées est sanctuarisé, afin de protéger durablement ces milieux naturels sensibles et de développer leur fonction de réservoir de biodiversité. Le site est fermé totalement par des clôtures et une signalétique de sensibilisation explique la « zone de quiétude pour la biodiversité ».

2. Ripisylve préservée
Les ripisylves de l'ensemble de l'île et des berges, représentées en hachuré vert sur la carte, sont préservées de la fréquentation. Pour cela, une lisse bois et une signalétique de sensibilisation seront mises en place afin de limiter la fréquentation de ces secteurs.

A noter que l'îlot St-Michel au nord de l'île est déjà classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et isolé naturellement.

Les secteurs de ripisylves suivants seront préservés à l'horizon 2023-2024 :

2a) Bras de la Loge : la rive gauche par la fermeture du secteur sanctuarisé n°1, et la rive droite par la mise en œuvre sur l'îlot des Moulins d'une lisse bois et d'une signalétique de sensibilisation.

2b) Bras secondaire de Langlade : répertorié en zone humide du Conseil Départemental de Haute-Garonne.

3.a) Ripisylve restaurée
Le projet prévoit la restauration de la berge Est de Garonne, dont la ripisylve est fortement dégradée, au pied de la digue d'Empalot. Des plantations d'essences adaptées aux bords de fleuve et de souches génétiques locales, permettent d'élargir la ripisylve. Après les travaux de restauration de la végétation, le même dispositif de préservation de la fréquentation sera mis en place (lisse bois et signalétique).

Utiliser des végétaux d'origine locale permet de préserver la fonctionnalité des milieux naturels et de retrouver de nombreux services écologiques. Le cahier des charges du label "Végétal local" est intégré au projet de restauration des ripisylves. Mis au point par l'office français de la biodiversité avec l'appui d'écologues, de généticiens et d'agronomes, ce label garantit la conservation de la diversité génétique des espèces végétales, secret de leur adaptation à court et à long terme, et support de la résilience des écosystèmes.

4.2 Horizon 2025 : le parc public arboré

La démolition des bâtiments et des emprises minéralisées de l'ancien parc des expositions laisse la place à la désimperméabilisation des sols et à la reconquête écologique de l'île du Ramier. La première étape du projet concerne la réalisation des lieux les plus emblématiques sur les emprises du parc des expositions démoli :

4. Jardin botanique
Le jardin botanique et les espaces à l'ouest constituent le jardin public central face à la piscine Nakache. La stratégie végétale adaptée au changement climatique tient compte de la réduction de ressource en eau, avec une palette méditerranéenne qui vient compléter la matrice des indigènes de Garonne. Les essences végétales sont variées et choisies notamment pour leur résistance à la sécheresse et aux fortes températures. Des strates multiples - grands arbres, arbres moyens, arbustes et herbacées - créent des espaces et des densités diversifiés, en fonction des usages du futur parc.

D'un point de vue paysager, le jardin met en scène la perspective de l'entrée de la piscine Nakache à travers une allée arborée et un grand parterre de prairie ornementale. Des îlots boisés constituent des nœuds de biodiversité, autour desquels des cheminements plus sinueux viennent rappeler la composition d'un parc à l'anglaise. Ce nouveau parc public abrite également des clairières, au sein desquelles se trouvent une aire de jeux pour enfants sur le thème de la « volière ouverte », un kiosque à musique contemporain, et des mobiliers pour la détente (chaises longues, bancs, tables de pique-nique, sanitaires publiques, …). Le jardin est fermé la nuit, à l'image des autres parcs publics de la ville de Toulouse.

A l'est de ce nouveau jardin public, le bâtiment dit « Le Pulsator » est maintenu pour un usage associatif.

5. Bâtiments réhabilités
Plusieurs bâtiments conservés sur le nord de l'île sont réhabilités afin d'accueillir des équipements de loisirs ou des services publics nécessaires au fonctionnement du site :

5a) Hall 3 - Cité des sports urbains : cette grande arche à l'architecture remarquable est réhabilitée en espace dédié aux sports urbains (skate, culture…) dans le cadre d'une délégation de service public,

5b) Hall 8 - Salle municipale polyvalente : ce hall est maintenu dans sa fonction actuelle de salle municipale polyvalente,

5c) Hall 9 - Déchetterie/recyclerie intérieure : ce hall devient une «déchetterie/recyclerie » afin de conserver ce service public de proximité pour les habitants du centre-ville et du sud de Toulouse, en remplacement de la déchetterie actuelle, vétuste et située en plein air au nord du Ramier,

5d) Billetterie - Gardiennage et sécurité : l'ancienne billetterie du parc des expositions est réutilisée pour des fonctions liées au gardiennage et à la sécurité du site (agents de sécurité…),

5e) Services techniques gestionnaires de l'île : le foncier et le bâtiment de l'actuel Automobile Club sont réutilisés pour les besoins des services techniques de la collectivité, ayant en charge la gestion quotidienne de l'île.

6. Parking végétalisé
Afin de desservir les équipements du nord de l'île, un parking public de 130 places est aménagé près du hall3, par réemploi d'une dalle existante. Il est largement végétalisé et arboré.

7. Esplanade piétonne végétalisée
Une esplanade centrale piétonne et végétalisée est réalisée au sud du hall3 par réemploi d'une dalle existante. En cohérence avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, elle permet d'accueillir des manifestations sportives ou culturelles de jauge limitée, respectant la tranquillité des quartiers riverains et la sensibilité des milieux naturels.

8. Grande allée piétonne et arborée
Une grande allée arborée est recomposée selon la trame initiale du Parc municipal d'hygiène et des sports conçu dans les années 1930 par l'architecte Jean Montariol. Cette nouvelle liaison redonne lisibilité et cohérence aux promenades sur le nord de l'île.

9. Grande allée piétons/cycles arborée
Une grande allée piétons/cycles arborée est également aménagée sur les emprises de l'avenue du Grand Ramier et de l'Allée Biénès. Cet aménagement s'accompagne de réfections ponctuelles des voiries dégradées (réfection de la couche de roulement) et de la sécurisation des modes actifs par la séparation des flux des piétons et des vélos.

10. Ripisylves élargies
Les ripisylves situées sur la rive ouest de l'île du Ramier sont élargies par la plantation d'espèces adaptées aux bords de Garonne. Ces ripisylves sont également préservées de la fréquentation par la mise en place d'une lisse bois et d'une signalétique pédagogique sur la sensibilité des milieux naturels.

11. Voies vertes de l'île
Un ensemble de cheminements piétons et cycles est réalisé, notamment sur le tour de l'île afin d'offrir des itinéraires continus de promenade pour tous les publics dans un cadre naturel. Leur tracé a été adapté dans le but d'éloigner dès que possible les chemins de la ripisylve et maintenir ainsi une zone tampon favorable aux milieux naturels.

12. Jardin partagé
Un jardin partagé est créé au sud de l'île afin de favoriser le lien social et la diffusion des pratiques agro-écologiques. Cet espace constitue également une zone tampon entre l'espace public et la zone naturelle sanctuarisée.

4.3 Horizon 2030 : l'île-parc au cœur de la métropole

13. et 14. Passerelles Saint-Michel et Croix-de-Pierre (franchissements de la Garonne)
La passerelle Occitanie est réalisée sur le bras supérieur de la Garonne, entre le boulevard du Maréchal Juin au niveau du Conseil Régional et l'îlot Banlève. La passerelle « Croix-de-Pierre » ou « Oasis » est réalisée sur le bras inférieur de la Garonne depuis la digue et en lien avec l'avenue de Muret.
Ces passerelles permettent d'intégrer l'île au réseau des modes actifs métropolitain et aux transports en commun, mais aussi de développer de nouvelles liaisons transversales au bénéfice de nombreux quartiers toulousains, dans le cadre de trajets domicile-travail. Elles constituent également des itinéraires de balades pour tous public et de nouveaux lieux de contemplation des paysages de la Garonne.

Ces ouvrages d'art, qui font l'objet de concours d'architecture spécifiques, respectent des principes de conception communs :

- largeur utile de 5 mètres, offrant à chacun, piétons et cyclistes, un espace dédié et sécurisé,
- absence totale d'appuis en lit mineur, tant lors des travaux qu'en situation définitive,
- structure haubanée, à large section, très visibles pour les espèces volantes,
- tablier situé au-dessus des plus hautes eaux connues,
- absence d'éclairage de mise en valeur esthétique des mâts, pylônes et haubans

15. Ouvrages d'accessibilité sur les digues d'Empalot et de St-Michel
De nouveaux ouvrages (rampes, escaliers, quai) sont réalisés sur les digues d'Empalot et de St Michel. Ils permettent d'établir des connexions pour les modes doux entre le cheminement en pied de digue et les quartiers riverains (centre-ville, St-Michel et Empalot), et ainsi désenclaver la berge Est.

3b) Ripisylve restaurée puis préservée (berge est, en pied de digue Saint-Michel)
Le projet prévoit, tout comme pour le secteur sud (voir 3a), la restauration de la ripisylve de la berge Est, au pied de la digue puis la préservation de la ripisylve (lisse bois et signalétique pédagogique).

16. Espace vert et conservation d'une emprise à bâtir
La déchetterie est supprimée pour permettre la création de la passerelle vers le quartier Saint Michel et de nouveaux espaces verts. Le projet prévoit la possibilité de conserver une emprise à bâtir (café-restaurant culturel).

5. Bâtiments réhabilités
Deux autres bâtiments conservés sur le nord du site sont réhabilités afin d'accueillir des équipements sportifs ou de services publics :
5f) Rotonde : l'ancien palais des congrès du parc des expositions est réhabilité pour accueillir la « maison des associations » de l'île du Ramier, sous gestion municipale,
5g) Hall 7 : le projet prévoit la possibilité de remplacer ce bâtiment sans qualité architecturale par un « pavillon des sports », à l'architecture contemporaine et sur une emprise réduite.

17. Équipements nautiques
Le projet prévoit le renforcement des activités nautiques et touristiques, par la réalisation d'équipements sur le bras inférieur de la Garonne, en lien direct avec les ports et quais historiques du centre-ville (plan d'eau continu) :
17a) Rampe de mise à l'eau : destinée aux services techniques et de secours, elle permet également la mise à l'eau d'embarcations légères,
17b) Ponton Nakache : ce nouvel ouvrage s'inscrit dans le prolongement et dans le gabarit de la piscine Nakache. Il permet d'accueillir un bateau à passagers et des menues embarcations.

18. Accès piétons-cycles et aire de skateboard
La démolition d'une partie des rampes de l'échangeur Est du Pont de Coubertin laisse la place à une aire de glisse et la réalisation d'une passerelle circulaire piétons-cycles permettant l'accès au nouveau parvis du stadium.

19. Parvis du stadium végétalisé
Les parkings situés à l'Est du stadium sont désimperméabilisés et végétalisés afin de mettre en valeur et de dégager les abords de l'enceinte sportive à la faveur des piétons.

20. Grande allée piétonne et arborée
L'allée Montariol piétonne et arborée, initiée au Nord est prolongée vers le Sud, constituant une colonne vertébrale depuis l'esplanade jusqu'à l'îlot des Moulins. Cette grande allée, de plus d'un kilomètre de long, désenclave l'ensemble du parc des sports et redonne de la fluidité aux déplacements en modes actifs.

21. Liaison piétons-cycles entre les passerelles Empalot et Croix-de-Pierre
Afin de connecter les deux passerelles de franchissement de la Garonne du sud de l'île, entre les quartiers riverains de Croix-de-Pierre à l'ouest et Empalot à l'est, un nouveau cheminement piétons/cycles est créé au travers des installations sportives de Daniel Faucher. Le tracé de ce cheminement, réalisé sur des emprises non boisées, préserve les espaces arborés plus au sud.

22. Canal des Moulins
22a) Désenvasement : dans le cadre de l'amélioration des installations destinées à la pratique du canoë-kayak, le canal des Moulins est désenvasé sur un linéaire de 500m environ.
22b) Petites passerelles piétonnes Sud : deux courtes passerelles sont réalisées afin de franchir le canal des Moulins et d'assurer la fluidité des circulations actives au sein de l'éco-parc de la Poudrerie, dans la continuité des grandes allées piétons/cycles.

23. Ripisylves restaurées aux abords des ouvrages
Suite aux travaux liés aux ouvrages à proximité des berges, la ripisylve fait l'objet d'actions de restauration afin d'assurer la reprise de la végétation et sa fonctionnalité écologique. En particulier au droit des grandes passerelles de franchissement, la végétation sous le tablier sera confortée par la plantation d'une strate arbustive (baliveaux d'essences adaptées aux bords de Garonne).

Les aulnes et les saules sont privilégiés en pied de berge, les frênes et saules en talus de berge, et les frênes, peupliers indigènes et essences forestières à bois dur en sommet de berge (érables et les chênes). Les espèces ligneuses sont complétées par l'implantation d'espèces arbustives locales : Noisetier, Viorne, Fusain, Sureau, Prunellier, etc.

L'objectif est d'obtenir un peuplement caractéristique des ripisylves naturelles de la Garonne.

4.4 Aménagement de la berge Est

Actuellement, la berge Est un secteur enclavé entre Empalot et l'Hôtel de Région (piste cyclable béton puis espace en pelouse, éléments de mobilier urbain disparates). Les aménagements existants en bord de Garonne ou sur la digue Est ne permettent pas des déplacements piétons et cycles continus sur l'ensemble du linéaire, et les accès sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une discontinuité majeure existe au niveau du Pont St-Michel et en contrebas de l'ancienne rue de l'Eau, créant une rupture d'usage de la berge basse qui se termine en impasse contre la culée du pont, et ne permet pas de prolonger la promenade vers le centre-ville très proche et les récents aménagements des quais historiques.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ile du Ramier et ses berges, le linéaire de promenade sera repris, prolongé au nord par le quai St-Michel (en amont du pont St-Michel) puis le quai de la Chaussée (en aval du pont) et agrémenté de différents mobiliers et aménagements qui permettront une continuité d'usages, points de vue et ambiances au fil de la promenade.

L'aménagement de la berge Est est prévu entre 2025 et 2030.

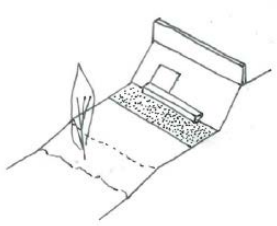

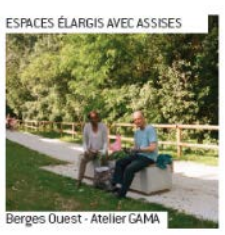

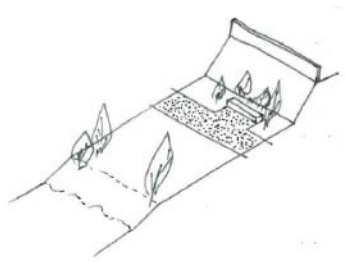

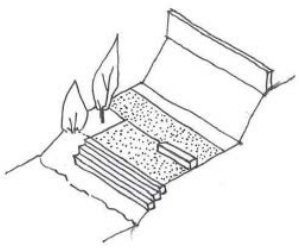

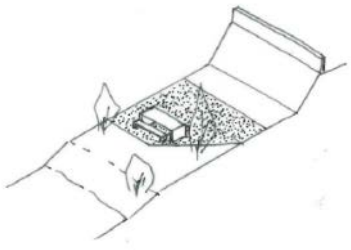

De nouveaux accès aux quartiers avoisinants (Saint-Michel et Empalot) sont créés de façon régulière sur la digue. Ils permettent à la fois de profiter de cette berge pour un usage récréatif et utilitaire (trajets cyclables domicile-travail). Ils permettent également, par le dimensionnement des ouvrages, d'assurer une évacuation aisée et rapide de tous les promeneurs, y compris pour les personnes à mobilité réduite, en cas de crue.

Sur la berge Est, les ripisylves présentent par endroit des dégradations et des ruptures de continuité. Le projet intègre une renaturation des berges au pied des digues d'Empalot et de St Michel.

Une action spécifique de restauration de la ripisylve sera menée sur la berge d'Empalot en rive droite, de part et d'autre du pont Garigliano. Une surface totale de 1,1 hectare de zone humide (ripisylve) sera ainsi restaurée afin de rétablir la fonctionnalité écologique de ce corridor partiellement dégradé.

Après les travaux de restauration de la végétation, le même dispositif de préservation de la fréquentation sera mis en place (lisse bois et signalétique pédagogique).

Les schémas suivants illustrent les évolutions entre la situation actuelle et le projet d'aménagement de la berge Est entre Empalot et le rue Maurice Hauriou, en direction du centre-ville.

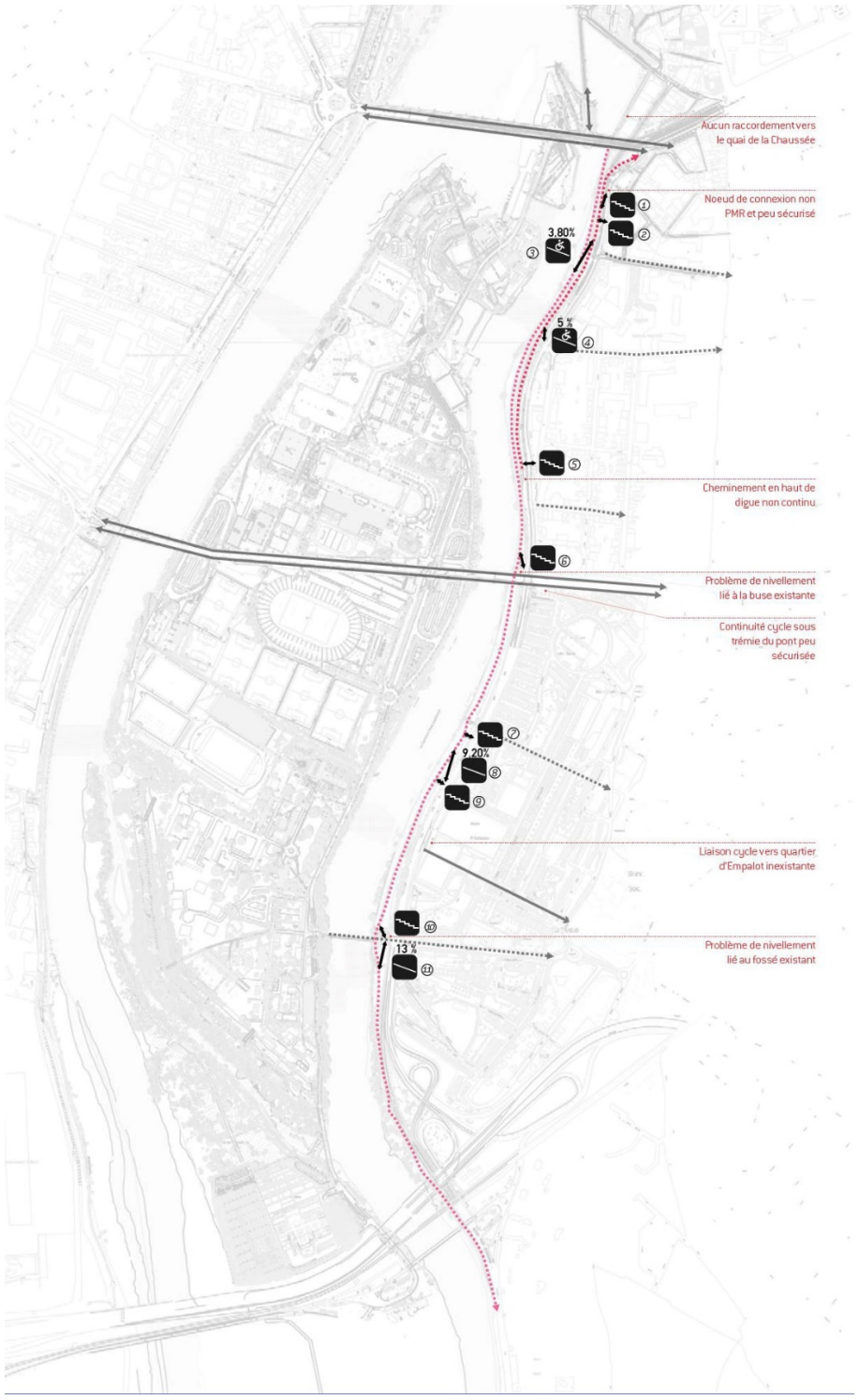

Situation actuelle

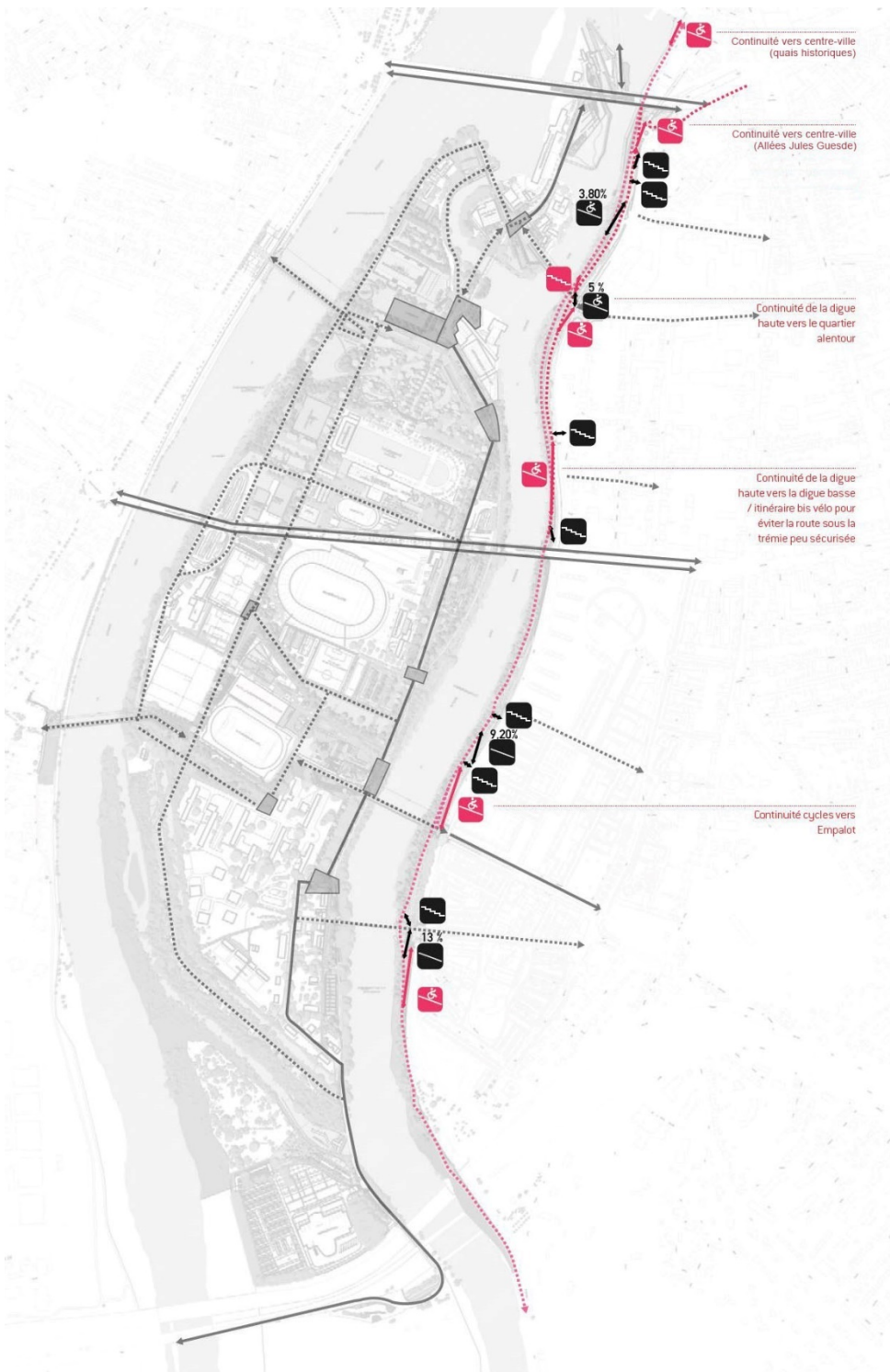

Projet berge Est

Seul le tronçon d'aménagement situé entre l'avenue Maurice Hauriou (avenue exclue) et le pont St-Michel (pont exclu) est inclus dans le périmètre du site classé du plan d'eau de la Garonne.

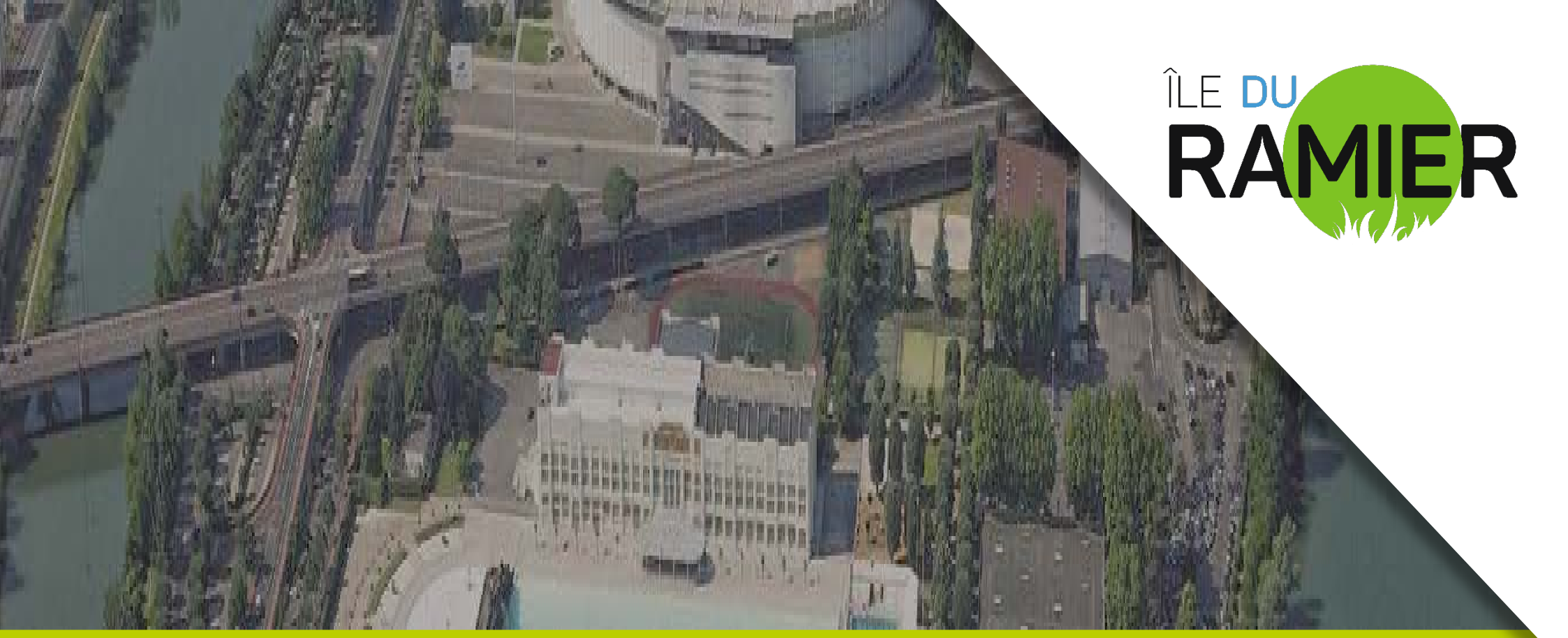

C. PRESENTATION DES TRAVAUX DANS LE SITE CLASSE

1 Le site classé du plan d'eau et des berges de la Garonne

1.1 Cadre réglementaire

Le site des berges de la Garonne du Pont Saint Michel au Pont des Catalans a été classé au titre des sites par arrêté en date du 22 mars 1988, afin de confirmer la reconnaissance de sa qualité paysagère.

Or l'article L341-10 du code de l'environnement stipule que les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale.

A ce titre, les aménagements réalisés au droit du quai de la Chaussée (ex port Garaud) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation ministérielle spéciale au titre de l'article R341-12 du code de l'environnement.

Lorsqu'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement doit faire l'objet d'une enquête publique en application de l'article L. 123-2, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est consultée préalablement à l'enquête publique et son avis est joint au dossier d'enquête prévu à l'article R. 123-8.

Le contenu du dossier de demande d'autorisation spéciale est précisé à l'article D.181-15-14 du code de l'environnement :

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement, le dossier de demande est complété par les informations et pièces complémentaires suivantes :

1° Une description générale du site classé ou en instance de classement accompagnée d'un plan de l'état existant ;

2° Le plan de situation du projet, mentionné à l'article R. 181-13 précise le périmètre du site classé ou en instance de classement ;

3° Un report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ;

4° Un descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ;

5° Un plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ;

6° La nature et la couleur des matériaux envisagés ;

7° Le traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ;

8° Des documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation ;

9° Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé.

A noter que le projet d'aménagement du quai de la Chaussée a fait l'objet d'un **permis d'aménager** intitulé « Aménagement du quai de la Chaussée - Prolongement de la liaison modes doux entre Empalot et l'avenue Maurice Hauriou », qui a été accordé le 28 mars 2017, avec un **avis favorable** du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (voir ci-dessous).

Depuis l'obtention de ce permis d'aménager (PA), le projet a été amélioré afin de tenir compte des **contraintes de sécurité du site**. Les évolutions du PA de 2017 et du projet actuel sont détaillées au chapitre 5 ci-après).

QUAI N°215

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE

TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 341-10 et L.414-4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 1988 portant classement, parmi les sites du département de la Haute-Garonne, de l'ensemble formé sur la commune de Toulouse par le plan d'eau et les berges de la Garonne, entre le pont Saint-Michel, exclu du site, et le pont des Catalans ;

Vu le site Natura 2000 ZSC Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822 ;

Vu la demande d'autorisation spéciale de travaux déposée par Toulouse Métropole pour l'aménagement du quai de la chaussée comprenant le prolongement de la liaison entre Empalot et l'avenue Maurice Hauriou, commune de Toulouse (PA n°031 555 16 M 0018). Le projet comprend :

- un quai bas adossé à la digue réhabilitée et assurant la continuité piétonne et cyclable en rive droite de la Garonne entre les quartiers d'Empalot et Saint-Michel et le centre-ville de Toulouse ; l'aménagement prévoit une mise en lumière et des plantations en pied de digue,
- une piste cyclable en pied de digue en lieu et place du cheminement de terre existant, des arbustes de ripisylve seront plantés dans les talus et berges végétalisées,
- un système de rampes et escaliers comprenant une rampe accessible à tous depuis l'avenue Maurice Hauriou qui permettra d'accéder à la berge basse en contrebas de l'ancienne rue de l'eau ; une rampe accessible à tous sera réalisée en complément des rampes existantes entre le boulevard du maréchal Juin, le pont Saint-Michel et la berge basse de Garonne,
- une voie cyclable sur le domaine public au droit des trottoirs existants permettant de rejoindre le centre-ville depuis les quais ;

Vu le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 daté du 7 juillet 2016 ;

Vu les avis formulés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Garonne en sa séance du 07 juin 2016, par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par l'architecte des bâtiments de France ;

Considérant que les aménagements proposés ne portent pas atteinte au site classé ;

Considérant l'absence d'incidence du projet sur le site Natura 2000 ;

Autorise

la réalisation du projet présenté par Toulouse Métropole.

Fait le 27 MARS 2017

Pour la ministre et par délégation
Par empêchement de la directrice de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages
L'adjoint à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie

Patrick BRIE

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

www.developpement-durable.gouv.fr

1.2 Présentation du site classé des berges de Garonne

A Toulouse il existe actuellement 10 sites classés et 14 sites inscrits.

La protection au titre des Sites (Loi du 2 mai 1930 retranscrites au Code de l'Environnement) induit que pour tous les travaux tendant à modifier des sites classés ou inscrits, l'autorisation est placée sous la responsabilité et le contrôle du Ministère de la Culture après avis de la Commission Départementale des sites.

Les cartes suivantes localisent les périmètres des sites classés inclus dans le périmètre d'étude du projet.

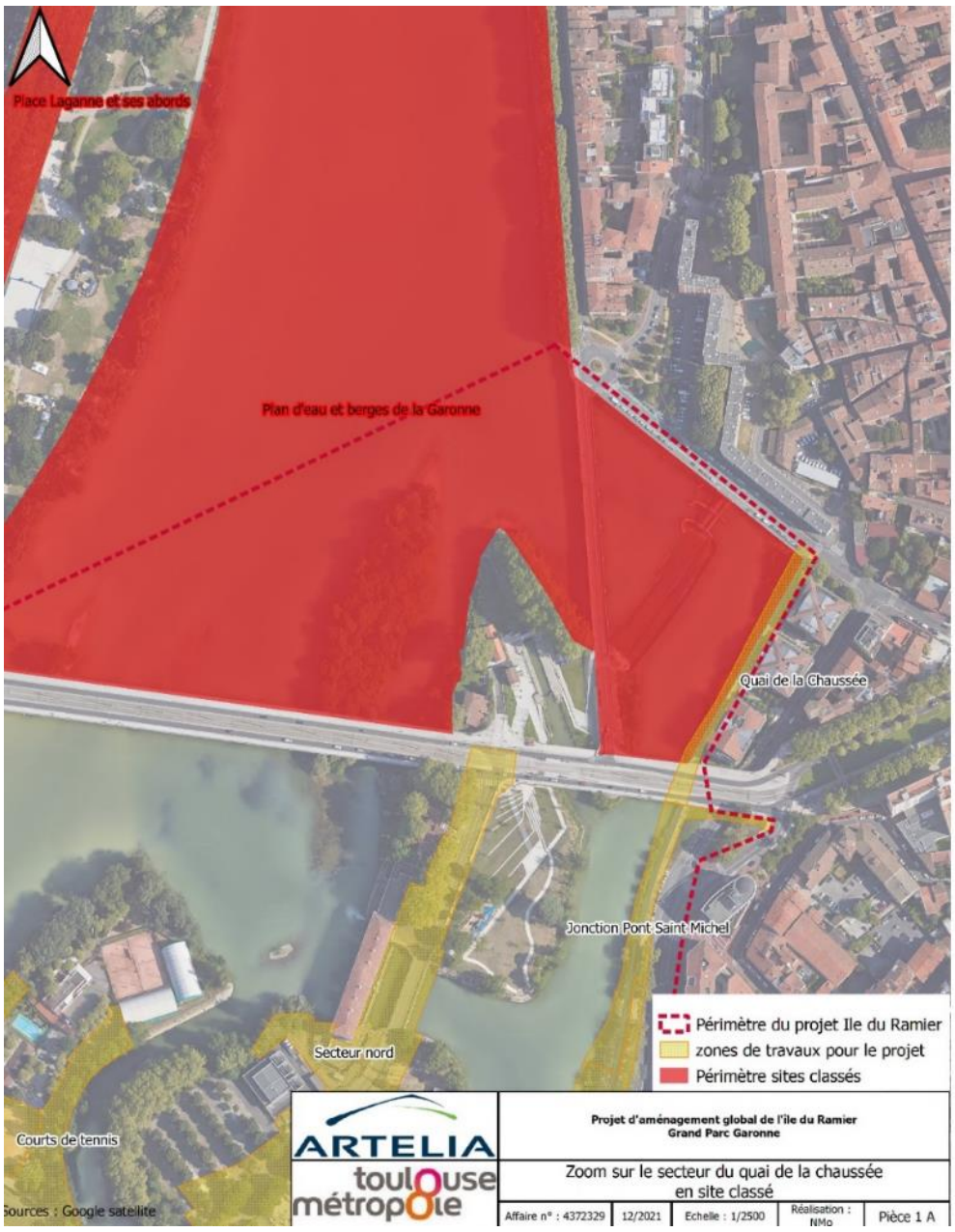

Localisation des sites classés par rapport à l'île du Ramier

Seul l'aménagement de la berge Est entre l'avenue Maurice Hauriou (avenue exclue) et le pont St-Michel (pont exclu) au droit de l'ancien Port Garaud est strictement concerné par le périmètre de protection du site classé du plan d'eau et berges de la Garonne.

A noter qu'aucun travaux n'est prévu dans le site classé du chemin des Etroits, situé au sud de l'île du Ramier.

L'ensemble formé sur la commune de Toulouse par **le plan d'eau et les berges de la Garonne, entre le pont Saint-Michel, exclu du site, et le pont des Catalans** (font partie du Site les murs de soutènement des quais, les escaliers, les rentrants des ports de la Daurade, Saint-Pierre et Saint-Cyprien, le Pont Neuf et le pont des Catalans) **a été classé par arrêté ministériel du 22/03/1988.**

Par ailleurs, **un cahier d'orientation pour la valorisation et la transmission de la mémoire du site classé du plan d'eau de la Garonne** a été établi conjointement par l'Etat et Toulouse Métropole en avril 2016. Ce document constitue un document de référence pour la préservation et la mise en valeur des berges de la Garonne. Il veille à fonder des programmes d'aménagement contemporains dans l'esprit et l'identité des lieux qui ont amené à leur classement.

Tout aménagement doit être compatible avec le cahier d'orientation.

1.3 Le cahier de gestion : la transmission de la mémoire

1.3.1 Eléments du programme : les valeurs du site

Il s'agit aujourd'hui de retrouver et réinventer des liens entre le fleuve et les habitants, favoriser une réappropriation autour d'un bien commun de valeur exceptionnelle et unique, tout en produisant un cadre de vie agréable. L'enjeu est de produire de nouveaux espaces publics qui prennent en compte les différents usages existants et passés, tout en recherchant une compatibilité entre le développement des activités de loisirs, la protection des espaces naturels, la préservation des potentiels économiques, et la gestion d'habitats précaires en bord de fleuve. Le potentiel de développement culturel autour et en lien avec le fleuve mérite notamment d'être renforcé, à l'instar d'autres expériences nationales, qui font du fleuve un écrin pour des œuvres artistiques permanentes ou éphémères.

1.3.1.1 Valeur historique

➢ Un patrimoine culturel emblématique du paysage toulousain

La Garonne offre les plus belles perspectives sur Toulouse, aussi bien de jour que de nuit. Les grands patrimoines marquent ces perspectives et portent la mémoire de ce territoire : quais et bâtiments attenant, ports, moulins, ponts… Leur conservation et leur mise en valeur sont indispensables à la compréhension du site classé, à sa qualité patrimoniale et paysagère, de même que la reconquête des vues vers ces points forts du site classé.

Cette valeur patrimoniale appelle un projet de réaménagement des ports (en gardant vides les espaces de ports), compatible aux usages contemporains, et qui les valorise comme points de vue différents vers le paysage remarquable de la Garonne. La restauration et la reconversion de l'hôpital de la Grave est un autre élément à considérer.

➢ Le paysage des deux-rives

Dès le départ Toulouse apparaît comme un lieu de jonction d'une rive à l'autre. Dans le toponyme « tolosa » la syllabe tol désigne un gué sur une rivière. Il était possible de traverser la Garonne à travers la présence d'un ou plusieurs gués: démontré pour le Bazacle et supposé pour la Daurade. Le développement urbain de la ville de Toulouse, au cours de l'histoire, a largement colonisé la plaine inondable de la Garonne. Ce développement dans la plaine inondable est lié à l'exploitation de multiples ressources et il a, également, longtemps été limité par les désastres provoqués par les crues et les inondations du fleuve.

La ville romaine reste cantonnée sur la rive droite de la Garonne, la rive haute, et délaisse la terrasse alluviale en rive gauche. Par contre les ressources, notamment en eau, de la rive gauche sont exploitées, comme l'atteste l'aqueduc antique qui restera une source d'alimentation en eau de la ville jusqu'à la période Moderne. Au XIVème siècle, à l'intérieur de la ville médiévale, le rapport avec la Garonne s'intensifie autour des activités commerciales (navigation) et proto-industrielles (moulins). C'est aussi durant cette période que la dissymétrie géomorphologique du site se double d'une dissymétrie sociale : la rive droite à l'abri des inondations abrite la ville des élites alors que la rive gauche, soumise aux inondations, accueille les activités indésirables. Sur la rive droite, dans la Cité et le Bourg se localisent les établissements civils publics, universitaires, religieux, des commerçants, des artisans, des habitations et en périphérie des quartiers ruraux, soit la majeure partie de la population et des activités économiques (Marconis, 1996). La rive gauche n'est occupée que par le petit faubourg de Saint Cyprien, rassemblant les activités ostracisées comme les hôpitaux, les léproseries, les abattoirs, et où se concentrent les populations marginales. L'espace habité du quartier Saint Cyprien à l'époque médiévale est peu dense et essentiellement occupé par des territoires ruraux. L'île de Tounis située sur la rive droite appartient également à ce monde.

Cependant, à Toulouse, la rive gauche et les territoires proches du fleuve bénéficient depuis toujours de campagnes d'évergétismes (*).de la part des élites toulousaines situées sur la rive droite, à l'abri des inondations. La dissymétrie sociale de la ville se matérialise par cette volonté, parfois précoce, parfois plus longue, de la rive droite de protéger les basses terres du fléau de la Garonne, jusqu'au moment où protégés, certains de ces quartiers changent de statut social et rejoignent celui des élites toulousaines.

Aujourd'hui peu de personnes perçoivent la différence de hauteur des deux rives, qui est pourtant un élément structurant du paysage, par rapport à l'histoire. Et ce n'est souvent qu'en traversant le Pont Neuf de la rive gauche à la rive droite en vélo que l'on se rend compte du dénivelé.

➢ Le lien ville-fleuve

En traversant des espaces urbanisés, les cours d'eau et les villes échangent une part de leur empreinte paysagère, ce qui provoque une interpénétration entre le milieu fluvial et le milieu urbain. A Toulouse, le milieu urbain contraint ou aménage la Garonne par divers artefacts, à la fois pour lutter contre les effets négatifs des cours d'eau (érosion, crue, inondation...), ou pour bénéficier des avantages offerts par ces derniers (alimentation en eau potable, ports fluviaux, usines hydroélectriques...). Les points d'observation du paysage sont majoritairement situés sur les berges artificialisées comme les digues ou les quais et les ponts.

Dès le XVIIème siècle, le fleuve perd progressivement sa « naturalité ». Les berges sont peu à peu artificialisées, au moins en centre-ville, soit par les endiguements et les quais, soit par des bâtiments plongeant directement dans le lit du fleuve. Lui-même est également transformé : comblement des lits secondaires et rattachement des îles ou des bancs alluviaux latéraux aux berges, substitution de plantations à la végétation naturelle,... Cependant, s'il est modifié, le paysage fluvial urbain n'en est pas moins intégré aux opérations d'urbanisme et d'embellissement de la ville. Cette vision globale va disparaitre avec la Révolution Industrielle, la croissance démographique et l'urbanisation galopante qui l'accompagnent.

(*)Le terme d'évergétisme est surtout utilisé dans le cadre des civilisations anciennes grecque et romaine. Lamboley (1997) nous en propose une définition : « pratique sociale des riches particuliers qui participent de leurs deniers à l'embellissement de leur cité ou prennent en charge une partie de ses obligations financières (...) »

Aujourd'hui, il s'agit de redonner à voir le paysage fluvial : des ouvertures sont ainsi ménagées, sortes de lucarnes sur le paysage fluvial. Un vaste belvédère a été construit en rive gauche, qui offre une vue embrassant le Pont Neuf, les quais de briques de la rive droite, l'usine et la chaussée du Bazacle. Dans le même ordre d'idée, la passe à poissons du Bazacle a été spécialement aménagée pour donner à voir le fleuve « de l'intérieur ». Dans cette optique, des itinéraires de découverte sont souhaitables : la restitution du patrimoine identitaire du site est l'occasion de créer un réseau d'itinéraires de découverte rayonnants depuis la Garonne vers le centre-ville, via la mise en place d'un balisage et d'un mobilier en forte référence au patrimoine identitaire.

Les grands patrimoines bâtis structurants, qui portent l'identité du site classé, donnent en effet lieu à de belles perspectives, pittoresques et riches de significations. Ils polarisent les paysages et se découvrent le long des berges et des itinéraires de découverte existants ou potentiels. Certains patrimoines sont visibles de toutes parts (comme le dôme de La Grave). D'autres ne se perçoivent qu'en vision rapprochée, à partir de l'itinéraire qui les longe. Il s'agit aujourd'hui de préserver la qualité des vues qui en permettent la découverte, qui renforce la richesse paysagère du site. La qualité de ces perspectives dépend de l'usage des espaces situés dans les champs de vision : le développement de végétations ou d'aménagements peut masquer le bâti patrimonial, une coupe d'arbres majestueux peut lui porter préjudice. La qualité des champs de vision doit accompagner l'effort consenti pour valoriser le bâti historique, en vue d'en retirer tout le bénéfice pour la qualité du cadre de vie à Toulouse.

1.3.1.2 Valeur mémorielle

➢ Usages historiques : la Garonne lieu de travail puis de loisirs

Meuniers, forgerons, pêcheurs de poisson, de sable, bateliers, tanneurs, bouchers, lavandières... Depuis longtemps, les usages liés à la Garonne sont multiples, et sous l'ancien régime, la Garonne était d'abord un lieu de travail. Les berges constituaient une véritable zone « artisanale » pleine de vie. Aujourd'hui, il existe encore dans le paysage fluvial urbain toulousain des traces de ces usages : ports Saint Pierre, de la Daurade et de Saint Cyprien, quais de transbordements du centre-ville de la rive droite, ou encore écluse Saint Michel.

Ainsi, la Garonne a été jusqu'au XIXème siècle un a**xe de navigation** qui a fait la prospérité de la vallée garonnaise, ce qui se traduit par la présence de nombreux ports dans la ville. Le fleuve a toujours fait l'objet d'une exploitation de ses ressources naturelles (énergie hydraulique, matériaux, pêche...), et les lavandières et les bateaux lavoirs occupent les quais jusqu'au début du XXème siècle.

Aussi, la Garonne est une ressource indispensable pour les toulousains notamment parce qu'elle permet l'alimentation en eau potable de la ville. On boit, on se lave et on lave son linge dans l'eau de la Garonne, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de salubrité. Elle évacue également le sang qui coule des abattoirs de l'île de Tounis et les liquides malodorants des t**anneries, teintureries et amidonneries** alors nombreuses autour de la Garonnette.

Mais la Garonne est également un lieu où se développent des loisirs. À la belle époque, la prairie des Filtres accueille de nombreuses manifestations populaires, et le cours Dillon devint rapidement un lieu de promenade à la mode et un endroit de distractions accueillant diverses manifestations commerciales et ludiques.

Enfin, la Garonne a été le lieu de **nombreuses pratiques sportives** (natation, régates, water-polo, tennis, pelote basque, canoë, boules, culture physique et jeux divers).

Une activité florissante a donc lieu autour du fleuve jusqu'au milieu du XXème siècle. Mais si la Garonne se retrouve mise à l'écart de la vie économique, de nouvelles formes d'activité humaine vont se développer par la suite.

➢ Les inondations

Si la ville doit beaucoup à son fleuve, elle lui a aussi payé un lourd tribut au fil du temps. L'histoire des inondations a une place majeure dans la mémoire de la ville. L'histoire du faubourg St Cyprien, implanté en zone inondable sur la rive gauche et qui a fait face, au cours de l'histoire, à l'envahissement fréquent des eaux de la Garonne, ne doit pas être oubliée. Le quartier s'organise d'ailleurs autour de l'église St-Nicolas, patron des mariniers.

1.3.1.3 Valeur contemporaine

➢ De nouveaux usages

Les berges de la Garonne ont toujours offert de multiples; il s'agit aujourd'hui que tous les publics se réapproprient ces espaces, à travers de nouveaux usages, en lien avec l'histoire : découverte du patrimoine culturel et bâti, ou d'interventions créatives contemporaines, balades familiales ou sportives sur de nouveaux itinéraires « modes doux » accessibles à tous, observation de la nature en amont et en aval du fleuve, pratiques sportives et ludiques,... Le partage des valeurs de ce site passe par différentes actions :

Encourager la navigation et les activités économiques liées au fleuve

Aujourd'hui, on n'observe pas de véritable économie en prise directe avec le fleuve et ses espaces à Toulouse : elle est donc à imaginer, à créer et à soutenir, dans le respect des enjeux déjà cités, en s'appuyant sur les différents aménagements envisageables. L'agriculture périurbaine (maraîchages biologiques, circuits courts...), la production d'énergies renouvelables, la navigation de tourisme, l'artisanat et les services (cafés, restaurants, guinguettes, kiosques...), le développement de l'offre culturelle autour de la Garonne, pourraient participer d'une économie durable du fleuve et de son attractivité – économie qui devrait être respectueuse de la qualité des milieux et de la pérennité des ressources naturelles, améliorer le cadre de vie des habitants, être socialement équitable et accessible, et source de nouveaux emplois.

Améliorer les conditions d'accessibilité au fleuve et établir de nouvelles continuités modes doux, pour révéler les différentes séquences

Les cheminements doux existants, lorsqu'ils sont directs et rapides, sont utilisés pour des déplacements pendulaires type domicile/travail - c'est ce que l'on constate le long du canal latéral, où les sportifs cohabitent avec des travailleurs rentrant chez eux à vélo. Ces usages hors loisirs sont à prendre en compte et à encourager car ils participent à décongestionner la ville aux heures de pointe, et ils sont utilisés tout au long de l'année. La réappropriation des berges par les habitants de la métropole toulousaine permettra de changer les usages sur ces espaces. Plus symboliquement, une continuité Nord-Sud et des traversées Est-Ouest participeraient à davantage de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire irrigué par la Garonne. Un réseau cyclable continu contribuerait à la cohérence du réseau de transport à l'échelle de la métropole.

La question du stationnement et de la piétonisation est également à prendre en compte : l'omniprésence de la voiture dans le centre-ville, incluant les espaces des berges de Garonne, joue négativement sur la perception des espaces. Reconquérir des espaces à l'usage des piétons en des lieux aujourd'hui dévolus à la voiture semble une condition de la réappropriation des espaces des berges.

Développer les pratiques culturelles, sportives et de loisirs : le rôle de la Garonne dans le contexte métropolitain

Face à une dynamique territoriale très forte, et compte tenu du risque d'inondation, les territoires de la Garonne ne peuvent pas jouer le rôle d'accueil de nouvelles activités ou de nouveaux logements sauf de façon marginale. Le seul développement possible de ces espaces du fleuve est lié au cadre de vie et à l'art de vivre toulousain, le développement des loisirs au sens large ; offrir des espaces liés au temps libre, synonymes de qualité de vie pour la population existante et les nouveaux arrivants qui viennent en premier lieu pour des raisons professionnelles.

Une programmation culturelle pourrait être établie tout au long de l'année sur les berges, en référence aux nombreuses manifestations organisées autrefois : cérémonie de la baignade de la Croix (organisée de 1490 jusqu'à la Révolution, devenue la fête des pêcheurs), cérémonie de Monsieur Carnaval brûlé au milieu de la Garonne sur le vestige de l'aqueduc antique jusqu'en 1949, jeux et spectacles sur le Pont Neuf, fêtes sur le Cours Dillon et la Prairie des Filtres, mais aussi chaque année sur le plan d'eau de la Garonne, dans la seconde moitié du XVIIIème siècle (courses de bateaux, jeux de bagues…), joutes nautiques.

➢ Une biodiversité remarquable engendrée par la Garonne, corridor écologique

Malgré les contraintes urbanistiques et les conséquences qui en découlent, la biodiversité propre à la Garonne est extraordinairement. A partir de là deux objectifs : d'une part les nouveaux aménagements doivent impérativement prendre en compte cette richesse pour la valoriser ; d'autre part, leur positionnement et leur structuration doivent être pensés pour conforter et renforcer une biodiversité fragile.

La zone de contact entre la Garonne et la terre est constituée de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : **saules, aulnes et peupliers en bordure, frênes, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés sur le haut des berges** constituent le cortège arborée de cette ripisylve. Celles-ci ont un rôle primordial pour le fonctionnement du fleuve : elles permettent le maintien des berges par le chevelu racinaire, l'épuration partielle des eaux, et freinent le courant lors des crues. Aussi, véritable interface entre milieux terrestres et milieux aquatiques, la ripisylve facilite la circulation des espèces.

Comme les autres zones humides, la ripisylve de Garonne est fortement impactée par les usages passés mais aussi actuels. Dans de nombreux secteurs elle est discontinue et n'est constituée que de quelques arbres alors qu'une ripisylve de Garonne « fonctionnelle » devrait avoir une largeur d'au moins 6 mètres. De plus, l'enfoncement du lit de la Garonne ayant entrainé un assèchement des sols, les saules blancs (*Salix alba)* et peupliers noirs (*Populus nigra*) des ripisylves d'origine vieillissent et ne sont pas remplacés. La dégradation de cet habitat favorise alors l'installation d'espèces exotiques invasives comme le robinier (*Robinia pseudoacacia*) ou l'érable negundo (Acer negundo). La préservation et la restauration de cette ripisylve dont les fonctions sont primordiales pour la Garonne est donc prioritaire.

Enfin, des fruitiers comestibles (noisetier, sureau, prunelier…), présents fréquemment en ripisylve de Garonne pour la strate arbustive, pourraient compléter la palette végétale sur les berges à Toulouse.

1.3.2 Plan global d'aménagement et de valorisation

➢ Faire du fleuve une composante forte du paysage urbain : le projet Grand Parc Garonne

Initiée en 2008, la Fabrique Toulousaine a été une démarche participative qui, en croisant les visions politiques, techniques et citoyennes, a permis d'écrire le projet urbain de Toulouse. Celui-ci, élaboré en 2011, s'est donné pour ambition de donner une « vision » pour Toulouse et son agglomération à l'horizon 2030. Les réflexions menées dans ce cadre ont permis d'identifier deux principales lignes de force qui identifient la ville de Toulouse : la connaissance, économie d'avenir (*Toulouse, ville créative*) et l'eau et ses espaces (*Toulouse, patrimoine à vivre*). Sur ce deuxième point, les objectifs visés sont de :

- changer le regard sur le fleuve et les voies d'eau : après avoir tourné le dos à son fleuve pendant des décennies, l'agglomération toulousaine part à la reconquête de l'eau et de ses multiples usages (sociaux, environnementaux et économiques).
- rendre la Garonne aux habitants : la Garonne constitue, avec ses berges et ses îles, le plus vaste espace de respiration de l'agglomération, auquel tous les habitants doivent légitimement pouvoir accéder.

La métropole a ainsi souhaité reconsidérer le fleuve et ses usages, et a placé le paysage fluvial comme un grand projet urbain : Le Projet Grand Parc Garonne a pour objectif de créer un parc longitudinal de 3500 hectares sur une distance de 40 kilomètres offrant de multiples usages : promenades familiales ou sportives sur de nouveaux itinéraires « modes doux » accessibles à tous, observation de la nature en amont et en aval du fleuve, pratiques sportives et ludiques, découverte du patrimoine culturel et bâti…

En octobre 2010, l'agence du paysagiste Henri Bava, TER, associée au bureau d'ingénierie culturelle BICFL, a été choisi pour élaborer le plan guide du Grand Parc Garonne.

Le Plan Guide propose une vision globale et des orientations d'aménagements et d'usages sur le long terme. Ce document n'a donc pas pour objectif de figer des modalités d'aménagement, mais de définir une cohérence d'usages sur l'ensemble du linéaire du fleuve dans sa traversée de la métropole toulousaine à horizon 2030.

Ne constituant pas un nouveau document réglementaire, ce Plan Guide apporte des éléments de cohérence générale sur le territoire de la Garonne : il donne des préconisations en termes d'aménagement, de paysage, d'environnement et d'urbanisme, en intégrant les aspects socio-économiques. Le Plan guide est conçu en cohérence avec les orientations définies dans les documents d'urbanisme et les plans règlementaires tels que SCOT, PLU et PPRI. Il s'articule avec les démarches stratégiques engagées par le Grand Toulouse, telles que le Plan climat, ou encore le projet urbain Toulouse Centre.

Parallèlement au Plan Guide, des opérations « pilotes » ont été identifiées comme des éléments fonctionnels à mettre en œuvre à court terme pour initier la création du Grand Parc Garonne dans la cohérence de la programmation générale.

Ces opérations ont pour objectifs :

- l'établissement des continuités pédestres et cyclables permettant d'offrir de nouveaux itinéraires de loisirs et de détente,
- la valorisation du patrimoine fluvial naturel et bâti, permettant le renforcement du corridor écologique et la découverte de lieux emblématiques toulousains,
- le renforcement des usages en lien avec l'eau : navigation, sports nautiques...,
- l'ouverture de nouveaux espaces de loisirs et de convivialité.

Le rayon d'action du Plan Guide s'étend sur sept communes qui contribuent à sa réalisation : Toulouse, Blagnac, Beauzelle, Fenouillet, Seilh, Gagnac-sur-Garonne et Saint-Jory. L'élaboration du Plan Guide, débutée en octobre 2010, a été menée en étroite collaboration avec les services de l'État et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Au-delà des limites administratives de Toulouse Métropole, le Grand Parc Garonne s'inscrit dans une approche spatiale et temporelle très large, à l'échelle du département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées, mais également à l'échelle de tout bassin versant de la Garonne, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Océan Atlantique. La mise en œuvre des opérations pilotes s'inscrit dans une logique de cohérence avec les objectifs du « Plan Garonne » porté par l'Etat et les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, mais aussi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, piloté par l'Agence de l'Eau.

➢ La stratégie de Joan Busquets : un projet d'aménagement pour transmettre la mémoire

Après avoir ouvert la ville sur la Garonne avec l'aménagement de l'axe Capitole-Saint-Pierre, aménagé les marches de Saint-Pierre et refait le quai haut de la Daurade, Joan Busquets a travaillé à la valorisation des berges du fleuve et leur liaison avec la ville. Aujourd'hui, le fleuve doit devenir plus qu'un simple débit d'eau à l'intérieur de la ville. Il doit au contraire générer de nouveaux types d'activités de loisirs et ses berges devenir l'un des espaces publics majeurs de la ville, afin de « décompresser » le centre-ville. Il doit également assurer une continuité verte. Il s'agit de requalifier tous les espaces des rives, en proposant des aménagements et usages qualitatifs, afin de créer une continuité et une succession d'espaces en bord de Garonne, dans une logique d'embellissement et de valorisation des ports historiques, et de réappropriation collective de la Garonne, patrimoine vivant de la métropole toulousaine.

Le site du plan d'eau de Garonne à Toulouse a une valeur patrimoniale reconnue de tous ; ses paysages sont le témoin des usages passés. C'est pourquoi les projets d'aménagements Garonne proposés par Joan Busquets sont mis en perspective dans leur contexte urbain et historique. Ils s'inscrivent dans une double logique de réappropriation du fleuve et de valorisation patrimoniale du centre-ville de Toulouse, dans le respect du secteur sauvegardé et du site classé. Il s'agit d'interventions discrètes et souples (qui s'adaptent à la temporalité du fleuve), qui redonnent une cohérence au site. Les actions pilotes de la Place Saint Pierre, Quai Lombard et Daurade ont été les prémices afin de redécouvrir cette relation avec l'eau. Le parcours vélo cherche à créer une continuité pour les modes doux en bord de Garonne.

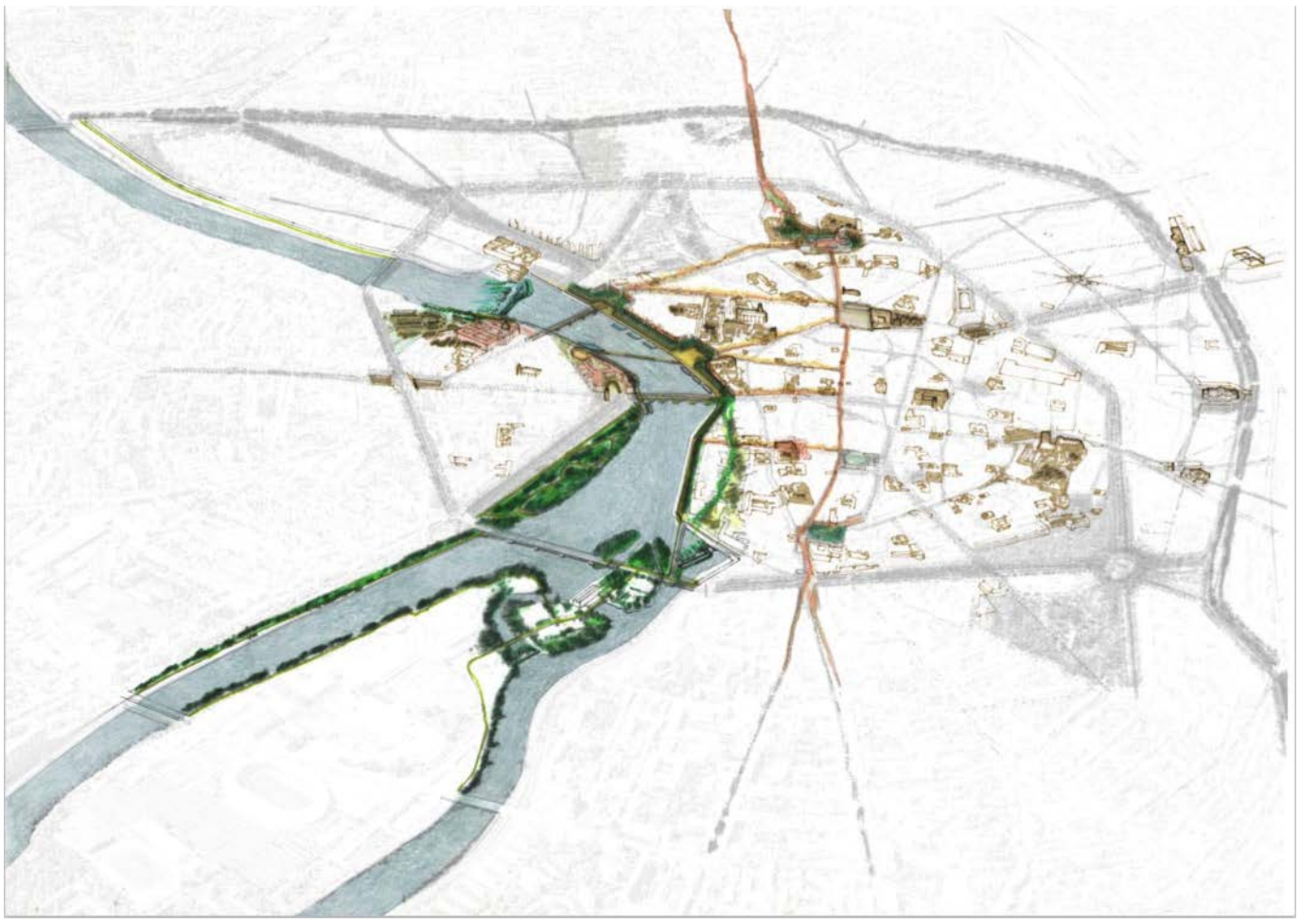

Aussi, un enjeu important est d'améliorer la qualité du parcours piéton entre le centre historique et le fleuve. L'action pilote de la rue Pargaminières est un bon exemple de récupération de liaison vers la Garonne. L'aménagement de la rue en plateau, avec ses archipels, en a fait un nouvel espace public, qui met en relation la Place du Capitole avec la Place Saint Pierre, et donc la Garonne.

Les axes stratégiques du projet d'aménagement de Joan Busquets sont donc les suivants :

- promouvoir la qualité des aménagements dans le respect de la mémoire et de l'identité du site,
- traiter les continuités le long du fleuve,
- préserver les richesses naturelles,
- orienter les usages (tourisme / signalétique « Toulouse Garonne », usages saisonniers/ convivialité, usages sportifs, navigation).

La mémoire est évoquée dans les aménagements, qui prennent en compte les différentes valeurs du site évoquées précédemment.

Les anciens ports St-Pierre, Daurade et Viguerie sont des espaces signifiants du centre-ville qu'il convient de valoriser. Chaque espace profite d'un contact direct avec la Garonne. Cette série de places offre des espaces de respiration en contraste avec le centre-ville dense à la maille serrée. Les trois anciens ports se trouvent en vis-à-vis et offrent chacun une perspective unique sur la ville qui les surplombe. Le caractère fort de chaque port a été renforcé, par un complément dans les types de plantations et la restauration ou le renouvellement des surfaces minérales.

L'aménagement de ces ports s'est accompagné par la restauration globale des quais historiques, finalisée en 2021 et s'accompagnera par l'aménagement du quai de la Chaussée, véritable trait d'union entre le centre-ville et l'île du Ramier.

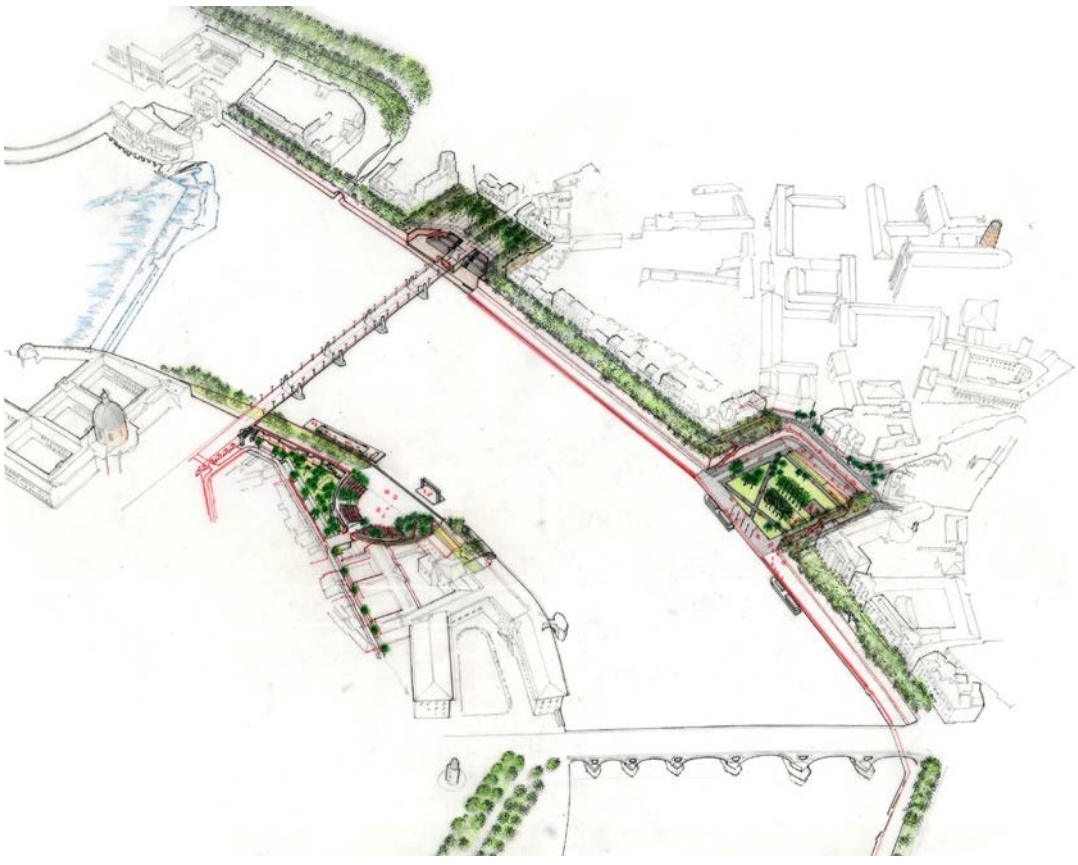

Le projet d'aménagement de Joan Busquets

1.3.3 Principe d'aménagement du quai de la Chaussée

L'aménagement proposé par Joan Busquets permet de créer une continuité publique modes doux en berge basse et en connexion avec le centre-ville.

Cet aménagement prévoit la réalisation d'un quai assurant la continuité piétonne et cyclable en rive droite de Garonne, entre les quartiers d'Empalot et St-Michel et le centre-ville de Toulouse.

Un ouvrage de quai sera réalisé sur le Domaine Public Fluvial (DPF). Il fera l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPF, délivrée par la DDT. Cet ouvrage occupera une emprise au sol très nettement inférieure à 5% du DPF sur la commune de Toulouse. En effet, ce dernier, dans la traversée de Toulouse, occupe l'ensemble du lit mineur et des berges de Garonne jusqu'à une limite latérale correspondant à une crue bi-annuelle.

Cet ouvrage d'art sera constitué d'un quai longitudinal en partie basse adossé à la digue réhabilitée permettant de relier l'avenue Maurice Hauriou à la berge de St-Michel.

Par ailleurs, l'aménagement prévoit une mise en lumière pour des raisons de sécurité la nuit.

Le parti d'aménagement s'appuie sur la mémoire des lieux et des usages anciens, mettant en valeur les thématiques historiques de la navigation et du transport de matériaux depuis les Pyrénées et le chantier naval de Cazères. L'ouvrage d'art constitue ainsi un quai, en mémoire au port Garaud.

Le projet s'appuie sur une **unité de traitement des opérations au sein du site classé du plan d'eau de la Garonne, dans la continuité et la cohérence des quais historiques, notamment par :**

- **l'usage de mêmes matériaux :** calade de gros galets côté digue, béton bouchardé beige clair, calade de galets fins, afin de conserver la continuité de ce choix d'aménagement en site classé. A noter que ces matériaux seront prolongés jusqu'au quai St-Michel situé à l'amont immédiat du pont St-Michel,
- l'**usage du même mobilier de sécurité en bord de quai,** dans la continuité des quais historiques.

L'embellissement de cet espace linéaire « à fleur d'eau » sera ainsi complémentaire à l'aménagement engagé des ports historiques (Saint-Pierre, Daurade) de la rive droite, du port historique de Viguerie (rive gauche), à la restauration globale des quais historiques de la promenade Henri Martin et du mur-digue du Cours Dillon, et à la mise en place d'équipements de loisirs saisonniers sur le fleuve (ex. : restaurant flottant estival au droit du quai de Tounis). Il établira une nouvelle continuité modes doux sur la rive droite de la Garonne.

Cet aménagement sera en effet connecté au quai historique de la promenade Henri Martin au niveau du quai de Tounis par l'intermédiaire des trottoirs et de la voie cyclable existante sur l'avenue Maurice Hauriou, créant ainsi une véritable continuité piétons/cycles, en direction du sud et de l'île du Ramier.

Cet aménagement va également créer et mettre en valeur une nouvelle porte d'entrée sur le fleuve, reliant le fleuve et les quartiers de la rive droite, en amont des quais historiques. Cette « porte d'entrée » offrira un accès facilité aux berges et de nouvelles vues sur les rives de Garonne.

2 Les travaux du quai de la Chaussée

2.1 Localisation du projet

La carte suivante permet de localiser le projet d'aménagement du quai de la Chaussée.

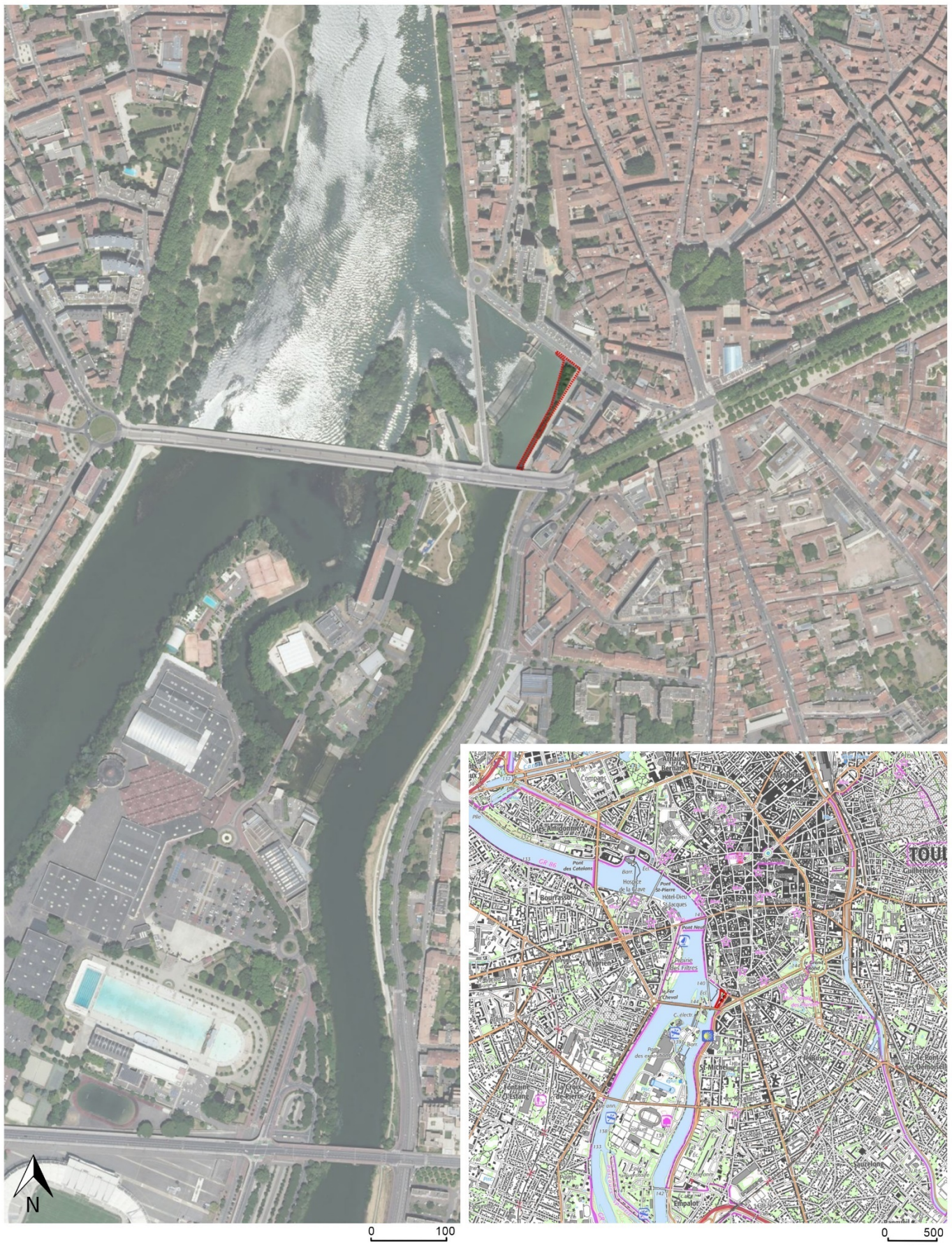

Carte de localisation du projet

Le projet se situe dans le domaine public fluvial. La DDT a donné son accord de principe au projet d'aménagement de l'île du Ramier et de ses berges (voir courrier ci-après).

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Toulouse, le 30 septembre 2021,

Le Directeur départemental des territoires

à

Madame Elsa AMADIEU
DG aménagements
6 rue Réné Leduc
31021 Toulouse cedex 2

Objet : Occupation du DPF pour les aménagements du projet Grand Parc Garonne

Toulouse Métropole, dans le cadre de son projet Grand Parc Garonne sur l'île du Ramier souhaite aménager certains sites situés sur le Domaine Public Fluvial (DPF), y compris sur l'emprise des digues domaniales faisant partie du DPF artificiel, propriété de l'État et dont la gestion est assurée par la DDT.

Dans le cadre de ces aménagements, je vous informe que mon service, en tant que gestionnaire du DPF a l'intention d'autoriser Toulouse Métropole à occuper temporairement le DPF sous réserve de déposer rapidement une demande d'occupation temporaire du DPF.

Les modalités de cette autorisation seront précisées en lien avec vos services, lorsque les aménagements prévus seront mieux définis. La future autorisation d'occuper le DPF ne dispense pas de l'obtention des autorisations requises par d'autres réglementations

J'invite également les services de Toulouse Métropole à participer à la réunion organisée le 12 Octobre par la DDT de lancement de la réflexion pour une mise en œuvre opérationnelle d'une expérimentation de transfert du DPF.

Le directeur départemental des Territoires

Yves SCHENFEIGEL

Yves Schenfeigel

Service environnement, eau et forêt
Affaire suivie par : Thierry Renaux
Mél : thierry.renaux@haute-garonne.gouv.fr
Cité administrative
2, Bd Armand Duportal – BP 70001
31074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 61 10 60 16
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

1/1

Le gestionnaire de la digue D5 (Toulouse Métropole) a également donné son accord au projet d'aménagement (voir courrier ci-dessous).

toulouse métropole

Direction infrastructures, travaux et énergies
Domaine des Infrastructures
Service Politique de la Voirie
Site Marengo Ovale

Vos réf. :
Nos réf. A :
Nos réf. D :

Affaire suivie par : Dorine JOUATHEL
T. : 05 81 91 78 76
Dorine.JOUATHEL@toulouse-metropole.fr

Toulouse, le 13 septembre 2021

Note à l'attention de :

Monsieur Guillaume CANTAGREL
Responsable Projets Grand Parc Garonne
Direction Générale de l'Aménagement
Site Marengo Ovale

Objet : Avis sur la passerelle impactant la digue G3 avenue de Muret et le quai au niveau de la digue D5 Ancienne rue de l'Eau - Projet Grand Parc Garonne

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'île du Ramier, l'État vous demande l'avis des différents propriétaires de digues sur les ouvrages pouvant impacter les digues de protection contre les crues.

Je vous confirme que Toulouse Métropole, en tant que propriétaire des digues G3, avenue de Muret et D5, ancienne rue de l'Eau, émet un avis favorable aux projets de passerelle et de rampe, tels que décrit dans les documents d'études d'Avant Projet Provisoire n°4 de janvier 2021, sous réserve que ces ouvrages ne réduisent pas le niveau de danger correspondant à la crue type « 1875 » + 50 cm.

En effet, la stabilité de ces ouvrages ne doit pas être modifiée. Les études menées, ainsi que les futurs travaux devront être réalisés par un bureau d'études agréé « digues et barrages » (arrêté portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques) et validés par les services de contrôle de l'État.

Le projet devra aussi suivre les prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Le Responsable du Domaine des Infrastructures,
Direction Infrastructures Travaux Énergies

Bruno GAUTIER

Copie : Nathalie GOURDOUX, Directrice de l'Environnement et de l'Énergie

2.2 Le quai de la Chaussée en historique

Si le ou les ports antiques de l'agglomération toulousaine restent aujourd'hui mal connus, leurs mentions sont nombreuses dans les ouvrages des périodes médiévale et moderne. Le principal port médiéval de Toulouse est mentionné dès 1335 ; il se situait à **Port Garaud** (actuel Quai de la Chaussée) et cohabitait avec le port Viguerie ou encore le port Saint-Pierre.

La Garonne est ainsi utilisée comme chemin d'eau pour le transport des marbres et des bois venant des Pyrénées ainsi que pour le sel, l'huile et le vin, venant des régions méditerranéennes. Le commerce et l'échange sont les bases du lien qui se tisse entre l'homme et le fleuve. La spécificité de la Garonne réside dans sa position, le lien qu'elle établit entre l'Atlantique et la Méditerranée, entre deux mondes et deux cultures, les Pyrénées et le bassin Aquitain.

L'écluse St-Michel a été ouverte en 1840, en pleine expansion économique. Sa création était indispensable afin de permettre aux bateaux venant des Pyrénées de contourner la chaussée du moulin du Château Narbonnais pour transporter les marchandises vers l'Atlantique ou la Méditerranée. Auparavant les marchandises, en provenance de l'amont, étaient déchargées au Port Garaud. Selon Léon Dutil à la fin du XVIIIème siècle 6 à 7 000 radeaux et 1 600 à 1 700 bateaux y arrivaient par an en moyenne. L'écluse a été utilisée jusqu'en 1930.

Le site classé **Quai de la Chaussée (ex port Garaud)** est un élément urbain essentiel du parcours patrimonial en rive droite de Garonne.

Port Garaud était depuis des siècles un débarcadère pour le bois venant, par barges et radeux, de l'Ariège et des Pyrénées.
Toute la toponymie alentour (rive droite) le rappelle. Mais au début du XXème siècle il servait surtout aux pêcheurs de sable et de galets de Garonne. –

Image : Port Garaud en 1915 (source : Archives Municipales de Toulouse)

Meuniers, forgerons, pêcheurs de poisson, de sable, bateliers, tanneurs, bouchers, lavandières... Depuis longtemps, les usages liés à la Garonne sont multiples, et sous l'ancien régime, la Garonne était d'abord un lieu de travail. Les berges constituaient une véritable zone « artisanale » pleine de vie. Aujourd'hui, il existe encore dans le paysage fluvial urbain toulousain des traces de ces usages : ports St Pierre, de la Daurade et de St Cyprien, quais de transbordements du centre-ville de la rive droite, ou encore écluse St Michel.

La Garonne a été jusqu'au XIXème siècle un axe de navigation qui a fait la prospérité de la vallée garonnaise, ce qui se traduit par la présence de nombreux ports dans la ville. Aujourd'hui, le ou les ports antiques ne sont pas connus. Par contre, plusieurs sites sont identifiés comme ports fluviaux toulousains durant la période médiévale. Le port Garaud est mentionné au XIVème siècle dans les textes et certains auteurs lui donnent une origine au XIIème siècle (Coppolani, 1951). Il se situait à l'entrée Sud de la ville sur la rive droite dans les environs du quartier St Michel. Sur l'île de Tounis, le port médiéval St Antoine est situé sur la façade Ouest de l'île au carrefour du pont de Comminges et la Garonne. Il change de nom et devient le port de la Roquette au XVème siècle. Au XIIIème siècle, un autre port est mentionné entre l'île de Tounis et la Garonnette, obligeant les bateaux à remonter le bras secondaire. Il s'agit du port de la Dalbade dont on sait assez peu de choses. Plus en aval, le port de la Daurade (appellation apparue au XIVème siècle) est rattaché au monastère du même nom, qui percevait par la même des taxes. Un peu plus au nord deux ports sont mentionnés dans les textes médiévaux. Il s'agit du portum associé à Saint Pierre des cuisines, qui apparait en 1335 et du port du Bazacle mentionné en 1339 (Tourrilhes, 1987). Enfin, un dernier port situé sur la rive gauche apparait en 1440, vraisemblablement avant, le port de la Grave associé au quartier St Cyprien. Parmi tous ces ports, quatre subsistent jusqu'à la période du déclin de la navigation sur la Garonne, vers la fin du XIXe siècle (port Garaud, St Cyprien, Daurade, et Vidou situé dans les environs du portum médiéval et port St Pierre aujourd'hui).

Les portes du commerce local étaient ouvertes aux marchés européens et d'outre-Atlantique : bois de construction poudre à canon, huile, draperie, pastel, céréales, pierres à chaux et à bâtir, tissus, sacs de blé, vin, produits manufacturés..., trouvaient leurs débouchés commerciaux grâce à la Garonne. Par l'eau arrive tout ce que les Pyrénées et les plaines d'amont peuvent faire descendre jusqu'au port Garaud. On estime par exemple qu'en 1845, il arrivait une moyenne de 40 tonnes par jour de produits au port Garaud, en provenance de l'amont. Bien que modestes en volume, les flux ne sont pas restés immuables du XVIème siècle au XIXème siècle et les mutations de la conjoncture économique ont eu des effets sur l'évolution à la hausse ou à la baisse de la navigation fluviale. Celle-ci a cependant diminué indéniablement dès la période 1850-1870 avec l'avènement des chemins de fer qui permettait de transporter plus loin, plus lourd, plus vite, moins cher et moins dangereusement. L'apogée aurait été atteinte au XVIIIème siècle.

La construction par l'Etat entre 1955 et 1960 de la digue d'Empalot – Saint-Michel de protection contre les crues met définitivement fin au port Garaud.

La Garonne urbaine s'est ainsi progressivement coupée de la ville et a été totalement confinée entre deux lignes de digues d'âges divers, d'Empalot jusqu'à Ginestous. A cette logique d'endiguement, s'est ajoutée une artificialisation du fleuve et de ses berges, par la diminution du nombre d'îles, la régularisation du lit de la Garonne, mais aussi avec le rattachement aux berges des îles de Tounis et du Bazacle par assèchement et comblement du canal de la Garonnette en 1960, ainsi que du canal des Amidonniers.

Les années 1980 correspondent à un retour du culturel dans les préoccupations relatives au patrimoine paysager. Cela est marqué par l'apparition d'une attention portée au paysage en tant que forme sensible d'une interaction dynamique du naturel et du social. On assiste à la prise en compte de plus en plus évidente du caractère évolutif du paysage et d'une valeur culturelle qui réside désormais autant dans les formes prises par l'exploitation humaine du territoire, que dans la nature ou la qualité pittoresque du tableau paysager.

La prise en compte de la Garonne s'exprime également par la préservation et la protection du fleuve lui-même. On voit à cette période naître l'association de préoccupations d'ordre esthétique avec celles qui relèvent d'une volonté de protéger les écosystèmes et la biodiversité. Ainsi, à la fin des années 1980, il est proposé de renforcer la protection sur une partie de ce site en mettant en place un classement assurant la pérennité de la qualité de ce paysage.

En 2014/2015, la digue D5 de l'ancienne rue de l'eau, qui présente un linéaire de 230 m (90m en amont du pont St-Michel et 140 m en aval) a fait l'objet de travaux de confortement.

Le quai de la Chaussée avant travaux de confortement de la digue menés par l'Etat

Ces travaux comprenaient :

- la dévégétalisation des parements,
- la réalisation d'un rideau parafouille côté Garonne devant le rideau de palplanche existant,
- le bétonnage de l'arrière du rideau et la réalisation d'une poutre de couronnement en béton armé,
- l'adoucissement et l'imperméabilisation du parement côté Garonne (nouveau parement en béton armé),
- des travaux de drainage et de filtration côté ville,
- la rehausse locale du parapet
- et le renforcement par micropieux du parapet d'une partie du tronçon.

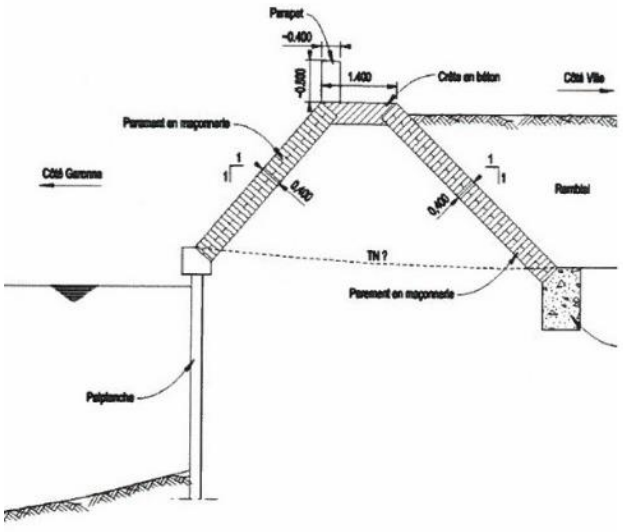

Coupe-type avant travaux

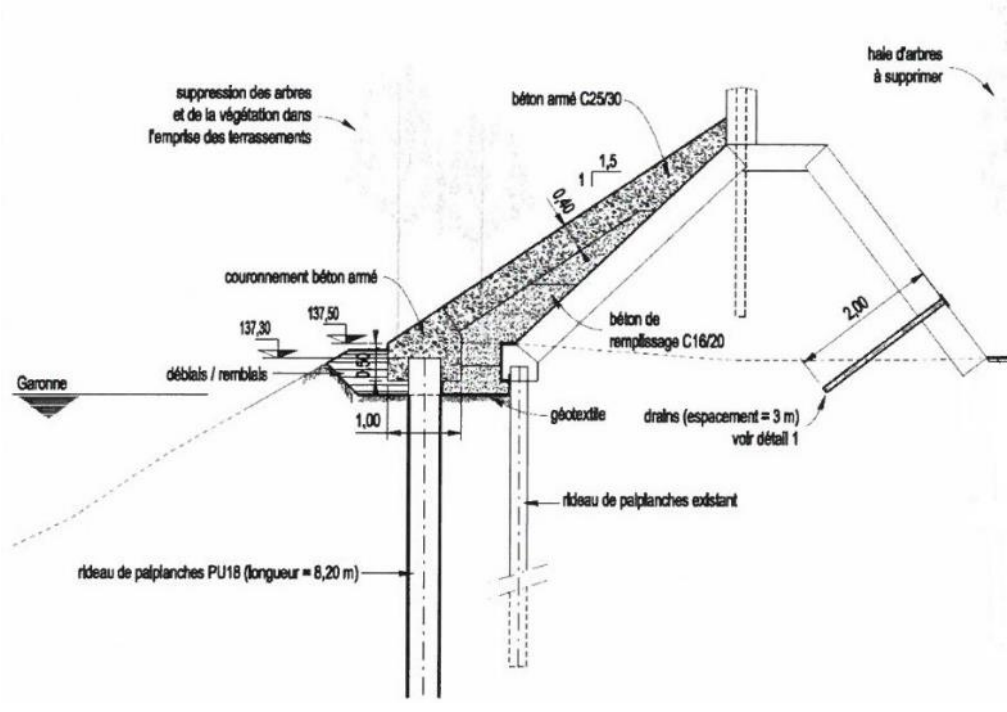

Coupe-type après travaux

Le quai de la Chaussée après réalisation des travaux de confortement de la digue menés par l'Etat

Aujourd'hui, à Toulouse, la Garonne et ses berges sont le lieu d'usages très divers, parfois conflictuels : sports, loisirs et culture, déplacements modes doux (marche, vélo « loisir », vélo « déplacement »), navigation de tourisme, production d'eau potable, énergie renouvelable (hydroélectricité), agriculture et maraîchage (dont jardins familiaux), activités industrielles (secteur Ginestous-Sesquières), habitat précaire.

En centre-ville, les aménagements récents des berges permettent facilement de se retrouver à fleur d'eau : les quais bas en rive droite (Saint Pierre, La Daurade, Tounis) sont très appréciés des toulousains aux beaux jours (le fleuve apporte une fraîcheur salvatrice au cœur de l'été). L'affluence souvent observée génère parfois des conflits d'usages avec les riverains.

Les manifestations culturelles et les animations sur les berges se limitent aujourd'hui à quelques temps forts : *Rio Loco* et *Toulouse Plages* (organisé sur trois sites de Garonne : la Prairie des Filtres, le Port de la Daurade et le Port Viguerie). Les événements *ManifestO, Le Printemps de Septembre* et les *Siestes Electroniques* ont été délocalisés sur d'autres sites de la ville. Or la fonctionnalité culturelle du fleuve, qui constitue un moyen de requalifier, en les animant, certains espaces en bordure de fleuve, doit être confirmée pour renforcer une identité collective d'appartenance au fleuve.

2.3 Etat des lieux

Le quai de la Chaussée (ex port Garaud) est situé en rive droite de la Garonne, en amont de la chaussée des anciens Moulins Narbonnais.

Le projet se situe spécifiquement entre le pont St-Michel et l'avenue Maurice Hauriou, ces deux extrémités étant situées hors du site classé.

Actuellement, la berge est aménagée de manière simple et fonctionnelle entre Empalot et l'Hôtel de Région (piste cyclable béton puis espace en pelouse, éléments de mobilier urbain).

Néanmoins, une discontinuité majeure existe au niveau du Pont St-Michel et en contrebas de l'ancienne rue de l'Eau (cf. ci-dessous), créant une rupture d'usage de la berge basse qui se termine en impasse contre la culée du pont.

Vue aérienne du quai de la Chaussée

Les documents suivants présentent le plan masse existant, ainsi que les différentes coupes.

Plan masse de l'existant

COUPES EXISTANTS

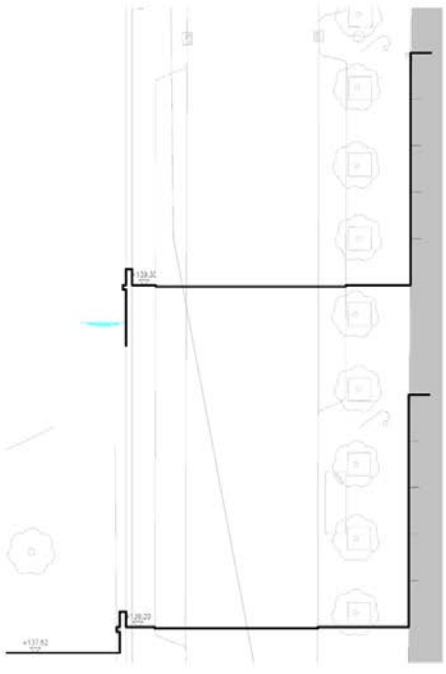

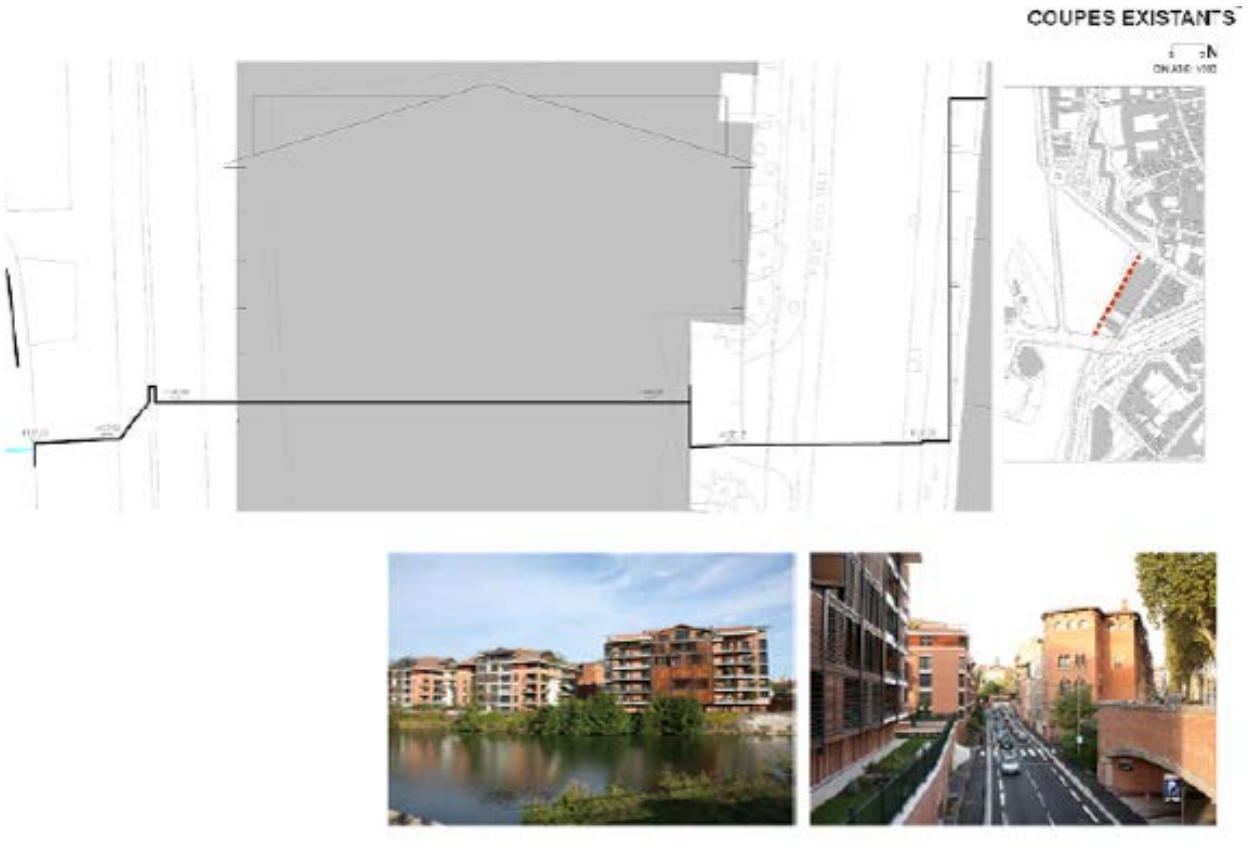

Coupes de l'existant

Le reportage photographique suivant illustre l'état des lieux et permet de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et dans le paysage lointain.

Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de localisation ci-après.

Prises de vue proches

Carte de localisation des prises de vue

Prises de vue lointaines

6

2.4 Description détaillée des aménagements

Le projet d'aménagement du quai de la Chaussée a été conçu par le cabinet d'architecture et d'urbanisme BAU (Pr Joan Busquet, Barcelona).

Il doit évoluer depuis le permis d'aménager initial accoré en 2017, pour tenir compte d'exigences de sûreté-sécurité et pour assurer une continuité et une cohérence avec l'aménagement des quais historiques, en termes de revêtements de sols et de mobilier.

A noter que l'aménagement ne modifie pas les conditions d'écoulement des crues de la Garonne.

2.4.1 Descriptif des aménagements

2.4.1.1 Le quai

En contrebas de la rue de l'eau, entre le pont Saint Michel et l'avenue Maurice Hauriou, un cheminement piétons/cycles sera créé en pied de digue par la réalisation d'un quai en structure pleine (cf. coupe ci-après). Il permettra de raccorder les aménagements de la berge Est, précédemment décrits, à l'avenue Maurice Hauriou.

Ce quai présentera une longueur de 312m au total dont 159m dans le site classé. Il présentera une largeur variable entre 5m et 8m (sous le pont).

L'ouvrage d'art se composera de la manière suivante :

- Palplanches battues (hypothèse type PU acier galvanisé)
- Remplissage en gros béton jusqu'au sol asséché et décapé avec connecteurs aux palplanches, débordant sur le parement de la digue D5 permettant de s'affranchir d'une auscultation périodique de l'ouvrage digue.

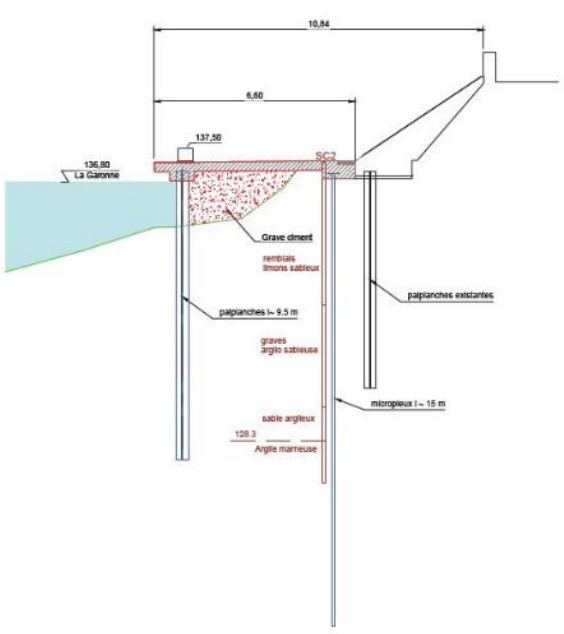

Coupe technique (aval pont St-Michel)

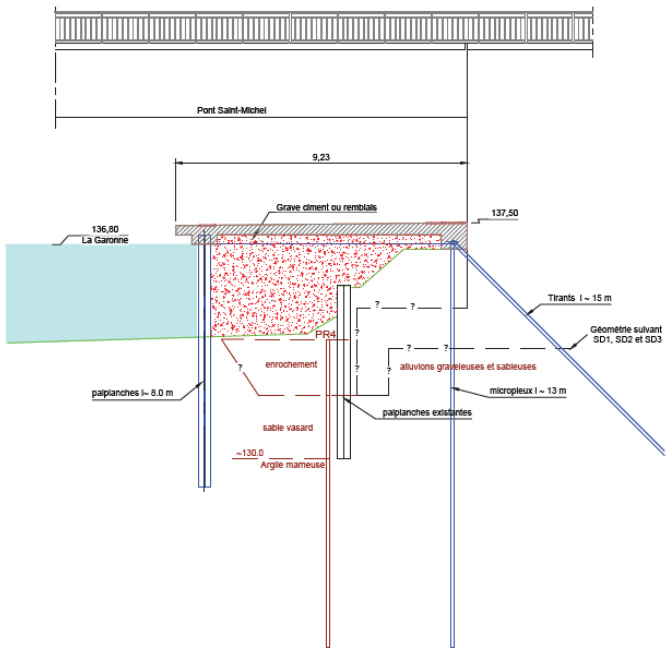

Coupe technique (sous le pont)

Cette structure en quai présente également l'avantage d'être similaire d'un point de vue paysager aux quais historiques du centre-ville, dans une logique de continuité.

Concernant la structure en remblai du quai de la Chaussée (en partie assise en lit mineur), celle-ci a également été jugée nécessaire en regard d'une structure sur pieux. Si cette dernière présentait en effet l'avantage d'être plus transparente d'un point de vue hydraulique (possibilité d'écoulement sous la sous-face de l'ouvrage), elle était en revanche susceptible de se comporter comme un « peigne à embâcles » important du fait des nombreux points d'accroche potentiels que constituent les pieux. Ce risque aurait été d'autant plus grand que le lit mineur au sein duquel elle aurait été localisée constitue le principal point de passage des flottants ; en outre l'entretien (enlèvement des embâcles) s'avèrerait délicat en termes d'accès et moyens mobilisables en bordure de lit mineur. A contrario une structure lisse (remblais avec parement en rideaux de palplanches tels qu'envisagés ou systèmes équivalents) permet de s'affranchir de cette contrainte tout en limitant fortement l'impact hydraulique induit comme explicité dans l'analyse des impacts. Cette dernière structure a donc été retenue car jugée comme nécessaire, tout en limitant la section en remblais au strict minimum en regard des fonctionnalités recherchées.

Par ailleurs, la section courante du futur quai, par sa constitution massive en béton avec des palplanches battues, viendra consolider le pied de digue D5, et limitera par conséquent le risque d'affouillement en cas de crue et constituera une valeur ajoutée pour la pérennité des ouvrages de protection contre les crues.

2.4.1.2 La rampe

Afin de remonter sur cette avenue, une rampe à 5% sera créée sur le quai pour permettre de conserver une continuité PMR, avec paliers de repos réguliers. Cet ouvrage permettra d'améliorer l'évacuation des personnes.

Cette rampe présente une longueur de 111m au total, dont 79m dans le site classé.

Cette rampe permettra de passer au-dessus du parapet existant sans modifier ses caractéristiques. Cette rampe se prolongera sur l'avenue Maurice Hauriou afin de se raccorder à plat sur l'avenue (hors site classé).

2.4.1.3 Revêtements de sol

Les revêtements de sol seront réalisés dans la continuité et la cohérence avec les quais historiques proches et récemment réhabilités.

Section minéralisée des quais historiques

La section circulée sera en béton désactivé de teinte identique à la promenade déjà réalisée. Elle permettra la circulation des piétons, des cycles, des PMR et des véhicules d'entretien.

Titre particulier :
BETON DESACTIVE

NON RELEVE

Localisation géographique préconisée : aménagement d'espaces publics spécifiques.

Type n°

Règles d'implantation / Conseils d'utilisation : à ne pas mettre si stationnement ou si circulation de véhicules, à réserver aux parvis, allées de jardin, etc…

Remarques : béton de ciment de formulation spécifique, laissant apparaître les granulats après un traitement de surface. La couleur obtenue dépend de la couleur du ciment et de la grosseur des granulats.

Caractéristiques	Conseils Pratiques / Références
Matériaux de composition : - Granulats - Ciment (Béton prêt à l'emploi) - (Norme EN 206-1) Epaisseur : Couleur : toutes les couleurs sont possibles Mise en œuvre : pose de coffrage. Modification éventuelle de la plate-forme. Coulage du beton, application d'un acide. Rinçage a haute pression afin de faire apparaitre la mosaique de granulat.	Créateur : Fournisseur : - Lafarge, etc… Lieu d'implantation à Toulouse : - Palais des sports - place de la Légion d'Honneur

Une calade de gros galets de 60 cm de large sera positionnée en bordure de la digue et une calade de galets fins de 60 cm sera réalisée en bord de quai. Cette ligne de galets fins assurera le contracte tactile et visuel pour les personnes déficientes visuelles afin d'alerter sur la proximité de la Garonne.

Ces revêtements seront utilisés sur la totalité du quai de la Chaussée et du quai St-Michel en amont du pont St-Michel.

Calade de gros galets et béton bouchardé

Calade de galets fins et béton bouchardé

2.4.2 Descriptif du mobilier

Le mobilier a été harmonisé avec celui utilisé sur les quais historiques. Seuls seront mis en place des plots de sécurité et de l'éclairage.

2.4.2.1 Les plots de sécurité

Du mobilier de sécurité sera installé en bord de quai. Il s'agit d'un mobilier de forme cubique en pierre (Grès des Pyrénées) qui sert de protection contre le risque de basculement des engins d'entretien, notamment lors du nettoyage post-crue.

Plots de sécurité installés sur les quais historiques

2.4.2.2 L'éclairage

Un système d'éclairage sera installé sur la digue afin d'assurer la sécurité des usagers. Il s'agit du même dispositif que sur les quais historiques. Ce dispositif permet d'éclairer spécifiquement le cheminement en minimisant la perturbation pour la faune nocturne.

Système d'éclairage installé sur les quais historiques de Garonne à Toulouse (source matériel : INCONEL)

2.4.3 Plan masse et coupes

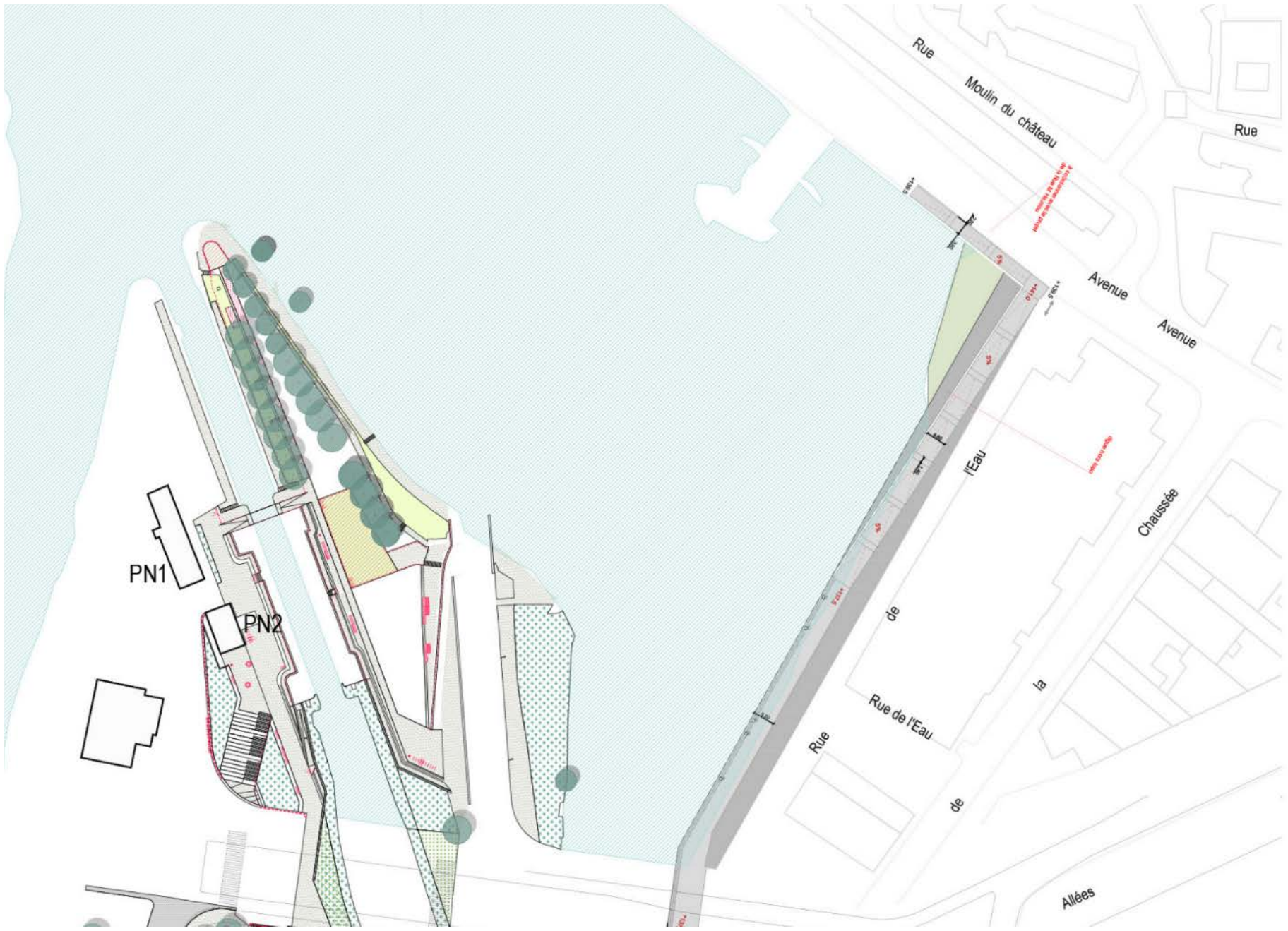

Plan masse du Quai de la Chaussée

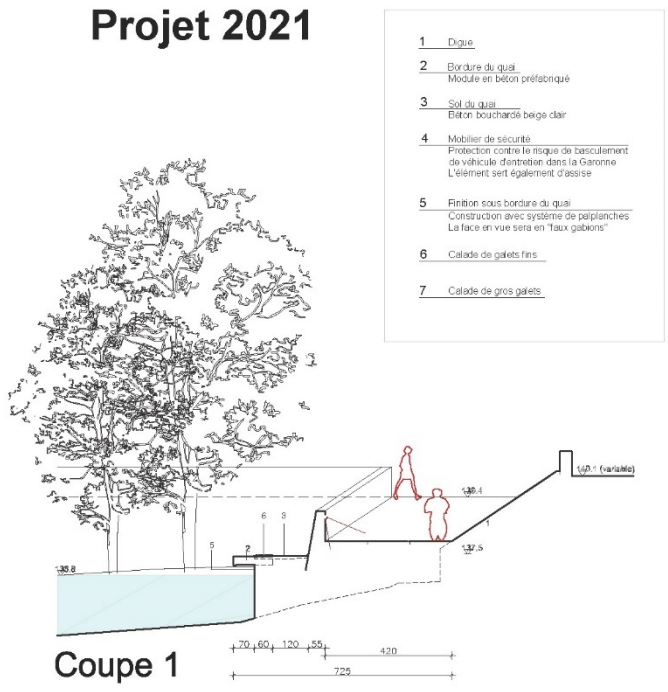

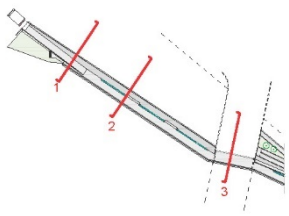

Coupes du Quai de la Chaussée

2.4.4 Signalétique patrimoniale

➢ Constat

La signalétique existante sur les bords de Garonne et non reprise dans le cadre des aménagements des quais et des ports, est dégradée et inesthétique (plaques en lave émaillée scellées au béton à même le parapet ou mur-digue, parfois cassées ou dégradées).

➢ Stratégie

La stratégie retenue pour la signalétique du projet Grand Parc Garonne en centre-ville, à l'image de celle mise en place sur le Port de la Daurade, du port Viguerie et des quais historiques est basée sur le principe de renouvellement de cette signalétique Garonne, dans une double logique :

- **une logique de sobriété et de discrétion dans l'insertion au site :**
  - aucun ajout de mobilier dans le site classé,
  - une déclinaison de 3 types de mobiliers en acier (RAL "Corten"), avec insertion de plaques en lave émaillée (quadrichromie, grande résistance aux dégradations) :

    .*Totem* : marquant les entrées principales du site, en partie haute des quais. Message d'information sur le site classé, le parcours patrimonial, et les règles d'usages pour le respect du site.

    .*Pupitre* : adossé au parapet haut, suite à sa réhabilitation. Permet la mise en valeur de paysages, points de vue et monuments emblématiques.

.*Cadre* : adossé au mur-digue en partie basse (cadre mural) ou fixé au sol (plaque). Permet une "intelligence du parcours", en valorisant des usages anciens (ex. : extraction de matériaux) et l'histoire tourmentée de la ville avec leur fleuve (ex. : inondations et laisses de crues, construction des quais au XVIIIème, construction des ponts, rencontre des voies d'eau au niveau de l'écluse de Brienne...)

- **une logique de valorisation patrimoniale et de transmission de la mémoire du site classé :**
  - approche sensible / émotionnelle des visuels et des paysages (mise en évidence de plans historiques, cartes postales anciennes),
  - explication des choix d'aménagement au regard des usages et du contexte passé (ex. : jeux pour enfants au port de la Daurade, inspiré des activités liées à la navigation sur ce site),
  - mise en valeur d'éléments historiques mis à jour en phase de chantier / diagnostic archéologique (ex. : la source de la Daurade, la pile du pont médiéval de la Daurade),
  - sensibilisation aux enjeux écologiques et de protection des milieux naturels,
  - un comité de rédaction associant les différents acteurs du patrimoine (archives municipales, service archéologie de Toulouse Métropole, DRAC, DREAL...),
  - une logique pédagogique par la proposition de parcours découvertes et de balades patrimoniales autour du fleuve, de son histoire et des monuments historiques qui le bordent (office de tourisme, réseau Urban'Hist,…).

Un totem sera installé sur l'entrée du site classé depuis le centre-ville côté avenue Maurice Hauriou. Ce totem sera installé hors site classé.

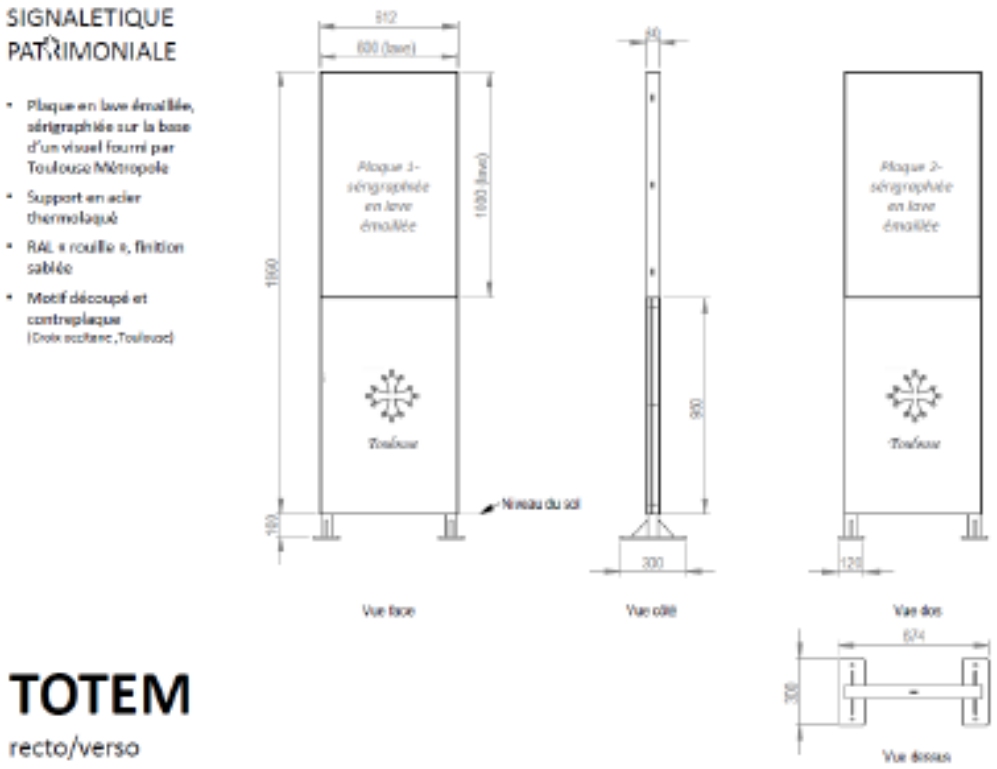

Ce totem présentera le site classé de la Garonne et de ses berges, à l'image du totem suivant, déjà mise en place. Ce totem pourra présenter l'aménagement du quai de la Chaussée en composant avec la mémoire des lieux, comme dans l'exemple suivant.

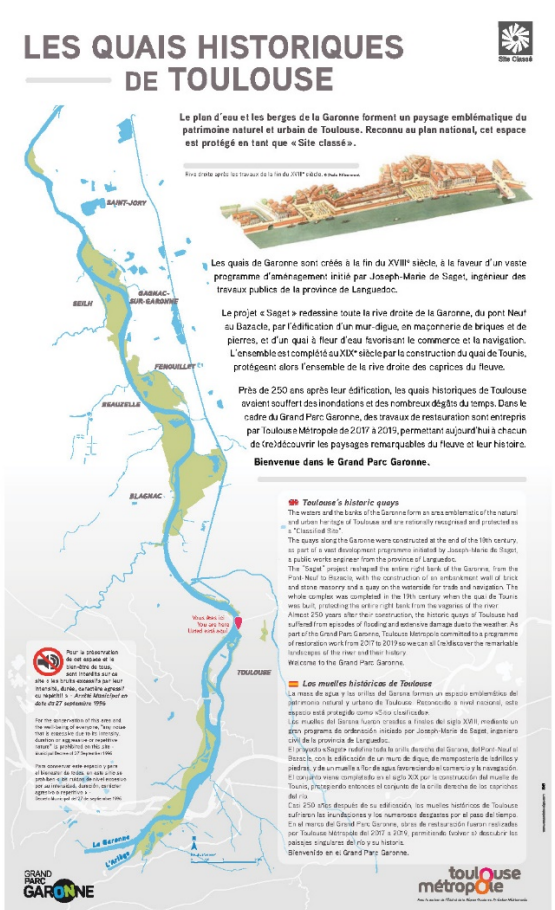

Une plaque murale sera également installée sous le pont St-Michel sur l'histoire du site.

SIGNALETIQUE
PATRIMONIALE

- Plaque en lave émaillée, sérigraphiée sur la base d'un visuel fourni par Toulouse Métropole
- Support en acier thermolaqué
- RAL « rouille », finition sablée

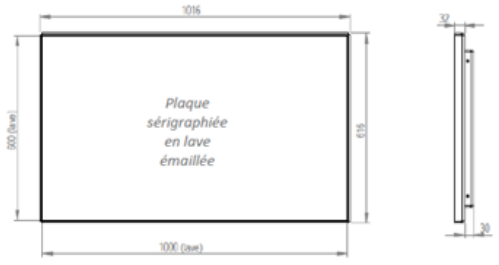

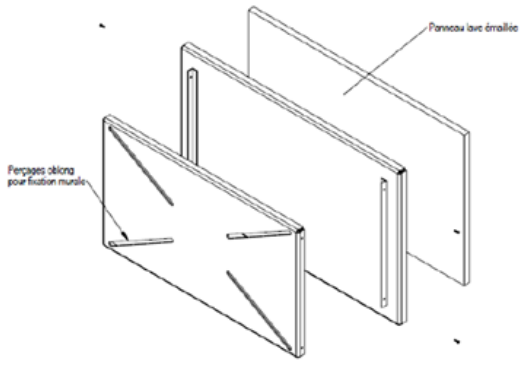

CADRE
MURAL OU HORIZONTAL

Cette plaque murale présentera le Port Garaud, tel qu'illustré dans l'exemple ci-dessous (plaque déjà installée sur la pointe nord de l'île du Ramier). Cette plaque présentera également le site classé (logo, présentation du site classé) et marquera l'entrée du site classé depuis le sud.

2.4.5 *Insertion du projet dans le paysage (Avant-Après)*

Avant

Après

Illustration de l'aménagement du quai de la Chaussée

Avant

Après

Illustration de l'aménagement du quai de la Chaussée

2.4.6 Déroulement des travaux

La phase chantier tiendra compte des impératifs des riverains et de la vie du quartier, ainsi que des contraintes d'accès des riverains, des services de sécurité, de viabilité, en tenant compte des contraintes hydrauliques.

Le chantier ne devra causer aucun dommage à la digue existante, les interfaces (fixations, ouvrages rapportés) seront réalisées avec l'accord des services de l'Etat et du gestionnaire de la digue.

Les annonces de crue devront être prises en considération dans la gestion du chantier.

Les modalités précises de travaux ne sont pas définies à ce jour, néanmoins la séquence de travaux devrait être celle-ci, en lien avec la sensibilité environnementale du site :

- Battage de batardeau pour isoler le quai,
- Pêche de sauvegarde,
- Mise hors d'eau de la zone de travaux,
- Réalisation des travaux.

2.5 Evolutions du projet depuis le permis d'aménagement de 2017

Suite aux différents échanges avec la DREAL, la DDT et les services techniques de Toulouse Métropole, il s'est avéré qu'une partie des aménagements prévus dans le cadre du permis d'aménager posait des problèmes de sécurité.

Le projet a donc été amélioré afin de respecter **les prescriptions de sécurité** qui s'imposaient :

- **Sécurité relative aux digues et à la défense contre les inondations :**
    - Adaptation de la rampe afin de préserver le parapet actuel, nécessaire à la protection des crues (le projet initial créait une encoche dans le parapet). Pour cela, la rampe sera rallongée afin de passer au-dessus du parapet et des paliers de repos seront créés ;
    - Suppression des bancs et des jardinières présents le long de la digue, afin de ne pas perturber le contrôle visuel annuel ;
    - Suppression du portillon d'accès au quai et du portillon et de la rampe et escalier d'accès à l'atterrissement ;
- **Sécurité du public en période nocturne** : mise en place d'un dispositif d'éclairage disposé sur la digue, suppression des bornes anti vandalisme basses et des dispositifs lumineux inclus, incompatibles avec les crues,
- **Sécurité lié au risque de basculement des engins d'entretien** : mise en place d'un mobilier de sécurité en bord de quai, sous forme de plots cubiques, permettant d'éviter le basculement des engins d'entretien, notamment en période de nettoyage post-crue.

Ces évolutions du projet ne modifient pas le principe même du projet d'aménagement d'un quai permettant de relier la berge Est au centre-ville, en harmonisant les revêtements de sol et le mobilier déjà utilisés sur les quais historiques, récemment réhabilités.

Ces évolutions sont illustrées ci-après, en comparant les plans masse et les coupes du PA de 2017 et du projet actuel.

PA 2017

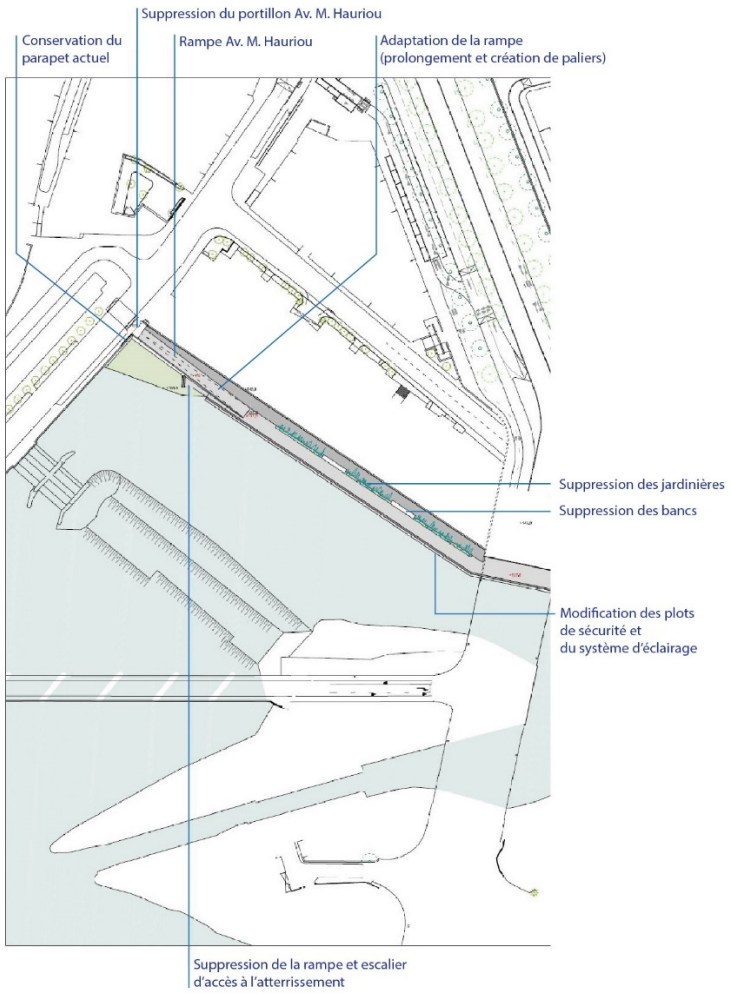

Projet 2021

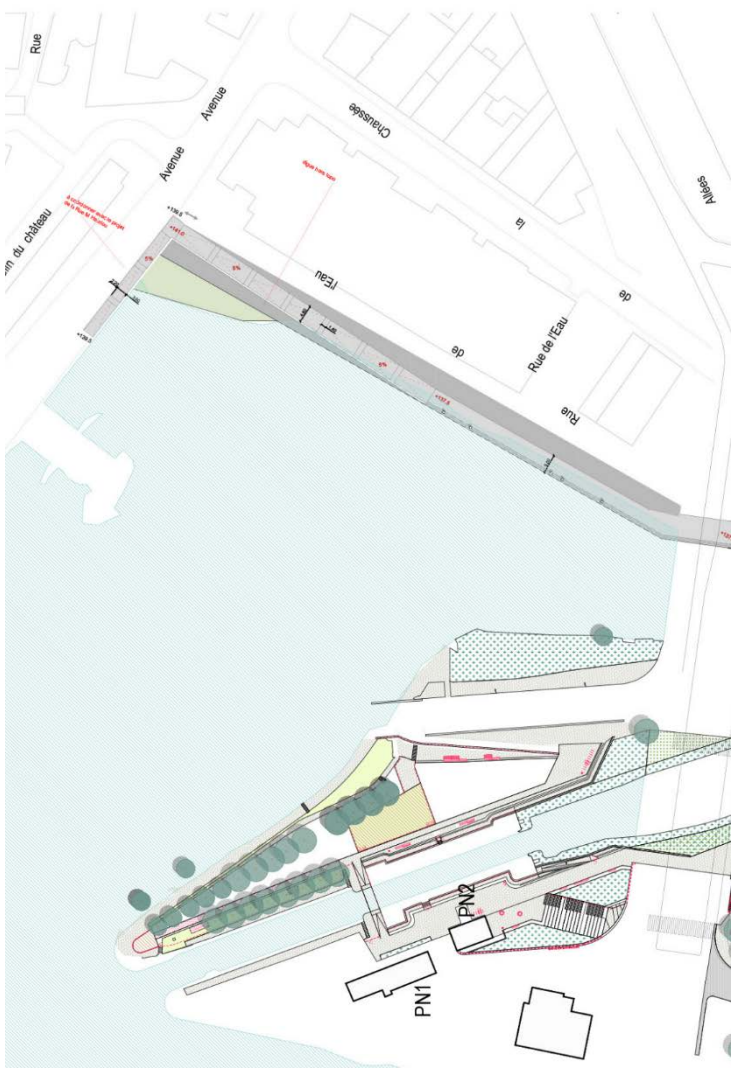

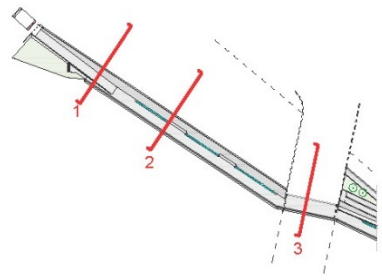

PA 2017

1 Digue

2 Bordure du quai
Module en béton préfabriqué

3 Sol du quai
Béton désactivé

4 Eclairage au sol promenade basse
Type Beliza Mota de Escofet ou équivalent pour balisage de la promenade.
L'objet en béton sert également de banc.

5 Banc
Module en béton préfabriqué

6 Vegetation

7 Finition sous bordure du quai
Construction avec système de palplanches
mais la face en vue doit être avec « faux gabions »,
maille métallique rigide avec remplissage de pierre (sans mortier)
ou option B béton et faux gabions seulement sur les murs montants

8 Galets

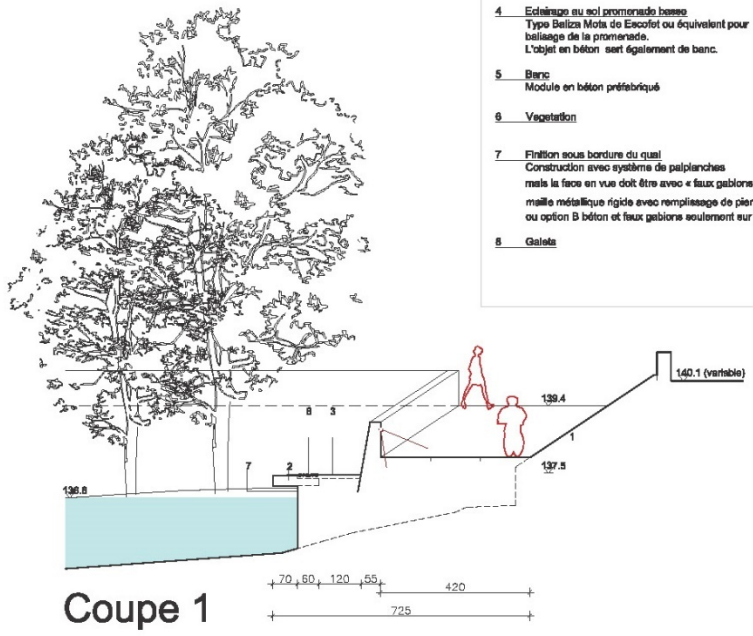

Coupe 1

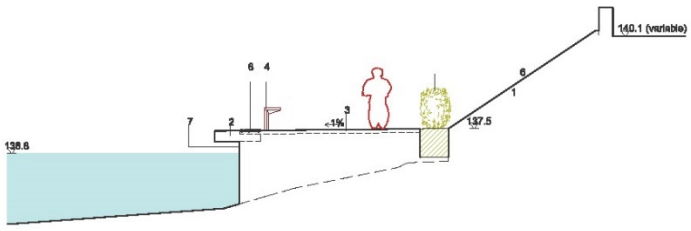

Coupe 2a

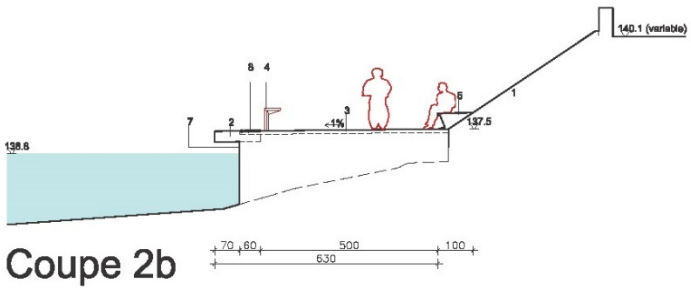

Coupe 2b

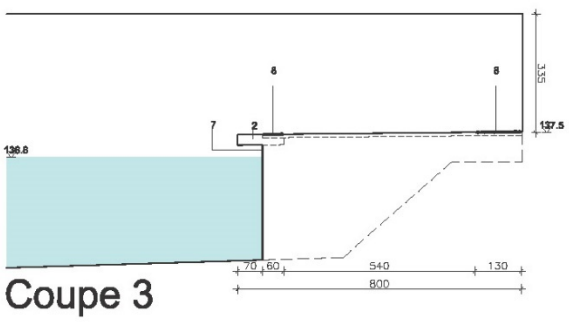

Coupe 3

Projet 2021

1 Digue

2 Bordure du quai
Module en béton préfabriqué

3 Sol du quai
Béton bouchardé beige clair

4 Mobilier de sécurité
Protection contre le risque de basculement de véhicule d'entretien dans la Garonne
L'élément sert également d'assise

5 Finition sous bordure du quai
Construction avec système de palplanches
La face en vue sera en "faux gabions"

6 Calade de galets fins

7 Calade de gros galets

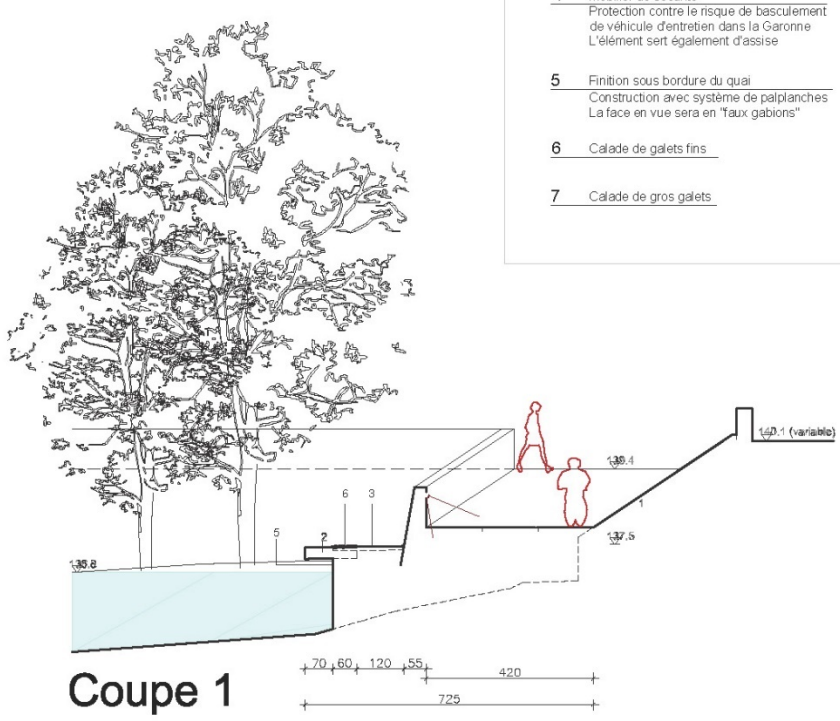

Coupe 1

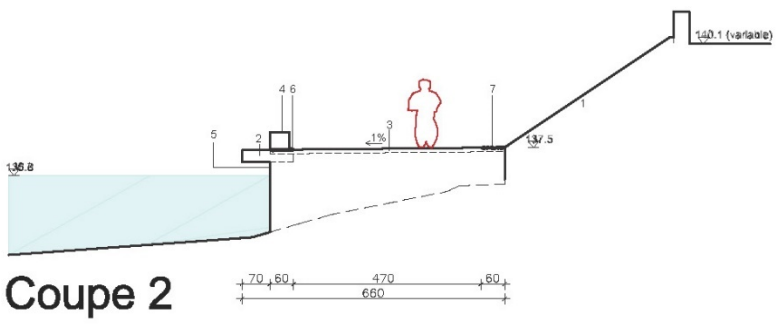

Coupe 2

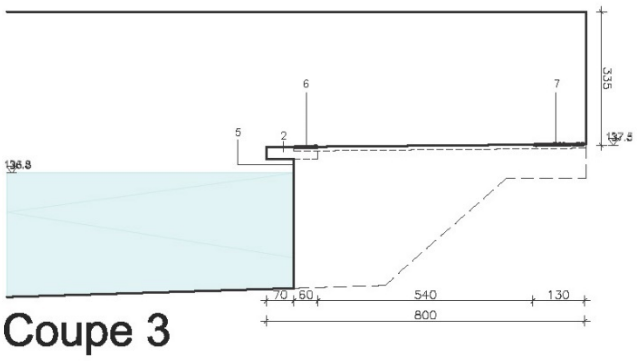

Coupe 3

2.6 Compatibilité avec le cahier de gestion du site classé

Toute intervention humaine dans un site classé nécessite de respecter sa nature et ses caractéristiques afin de ne pas le modifier de manière notable. Sur ce principe, tout aménagement (d'espaces publics, de signalétique, d'information...) ou toute construction (extension, réhabilitation,...) devra respecter l'identité du site.

Compte tenu des valeurs du site, les axes stratégiques d'un projet d'aménagement pour la Garonne sont donc les suivants :

- Composer avec la mémoire des lieux et des usages
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
- Conforter un espace de nature en milieu urbain et préserver la fonction de corridor écologique
- Reconnaître le paysage fluvial des deux rives, préserver les perspectives
- Retrouver le lien ville-fleuve
- Se réapproprier le fleuve et ses berges par des usages diversifiés, adaptés, et coordonnés

La **compatibilité** du projet d'aménagement du quai de la Chaussée avec le plan de gestion du plan d'eau Garonne est synthétisée dans les documents suivants, au regard des orientations de traitement spatial et des préconisations retenues.

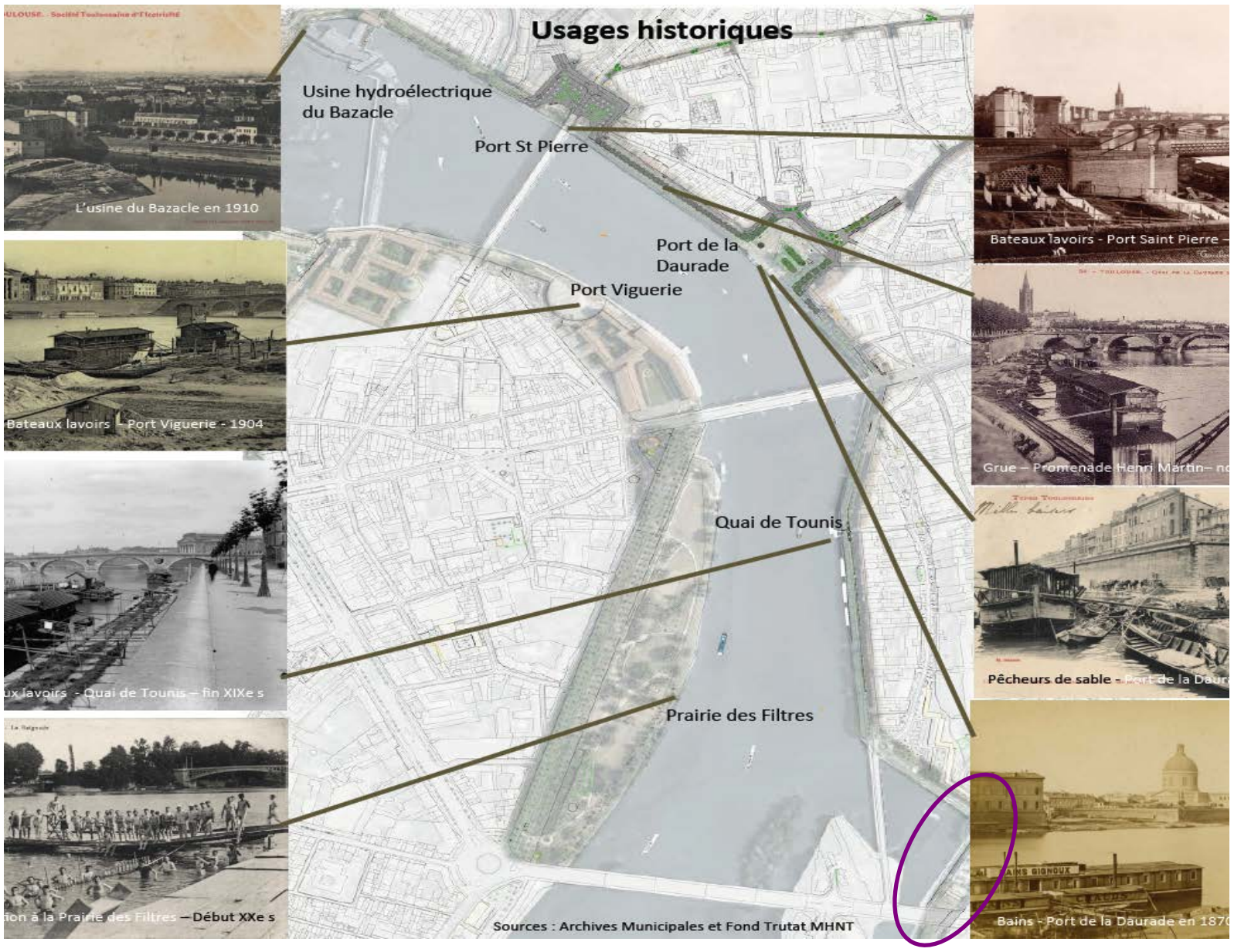

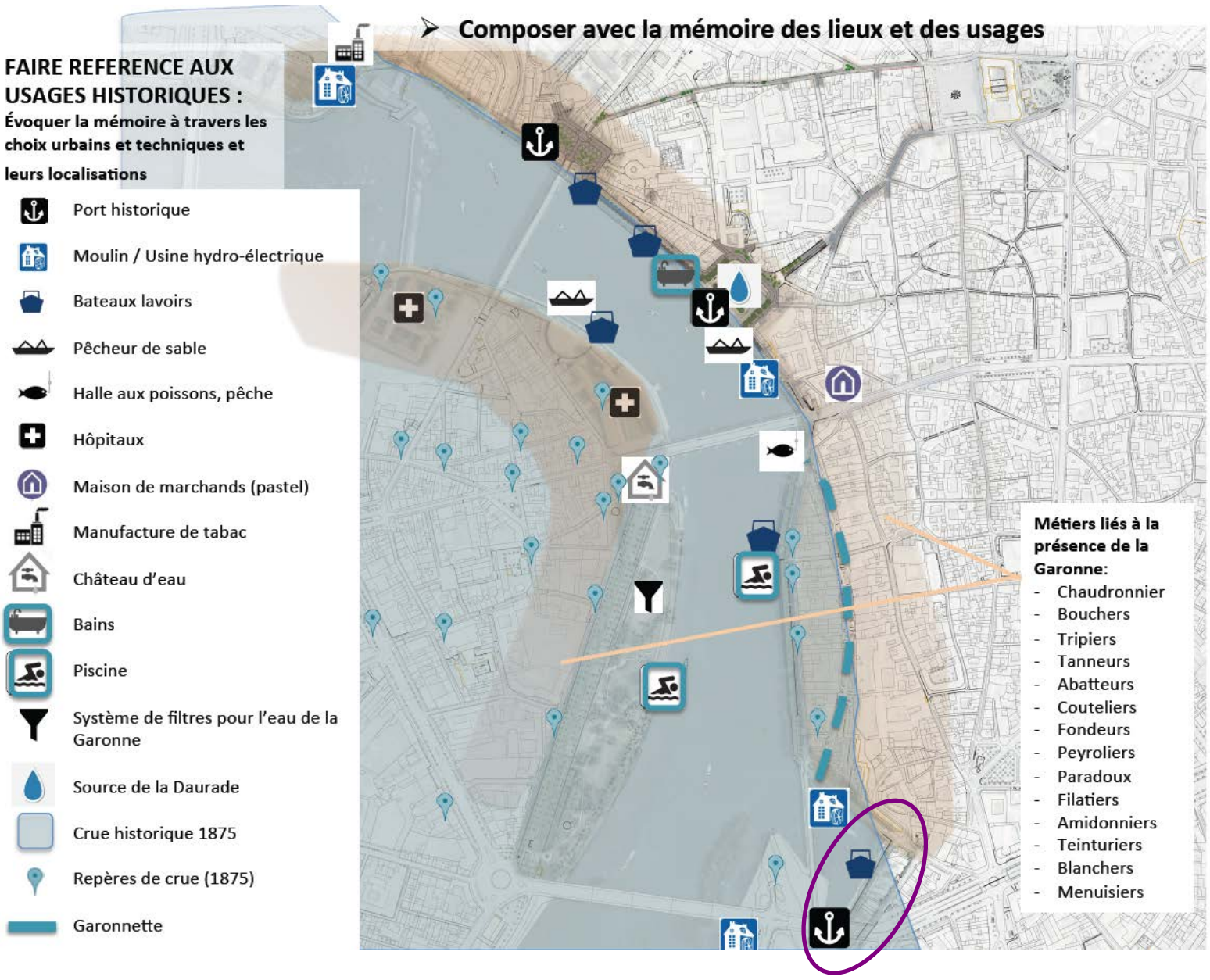

Le projet d'aménagement du quai de la Chaussée compose avec la mémoire des lieux en venant créer un quai rappelant l'usage historique de port, le rendant compatibles avec l'objectif de composer avec la mémoire des lieux et des usages historiques. A noter que cet usage de port Garaus s'est arrêté avec l'arrêt de l'activité économique par voie fluviale au XIXème, et avec la réalisation de la digue de protection contre les crues.

➢ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (1)

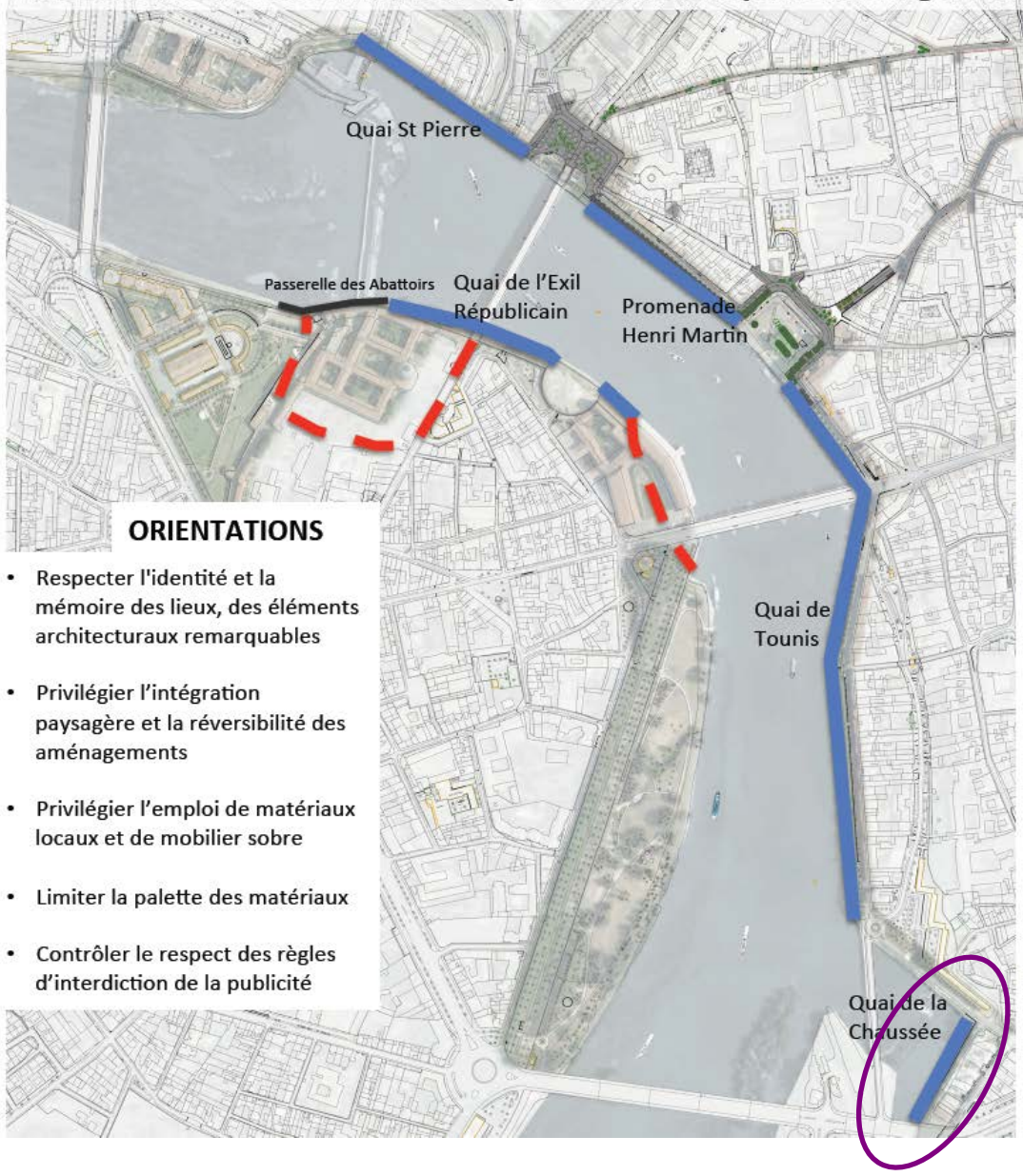

ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements
- Privilégier l'emploi de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux
- Contrôler le respect des règles d'interdiction de la publicité

PRECONISATIONS

REVETEMENTS DE SOLS

- **Minéral :** pierres et dalles massives en grès des Pyrénées, galets petits, béton désactivé en graviers roulés de Garonne teinte gris clair (couleur grès)
- **Végétal** : pelouse renforcée avec mélange terre / pouzzolane

PLANTATIONS

Pas de plantation nouvelle d'arbre

MOBILIER

- **Bancs** en grès massif type linteau monobloc résistant aux crues
- **Corbeilles** de propreté en acier thermolaqué RAL 7016
- **Bollards d'amarrage** : en fonte couleur RAL 7016
- **Eclairage** : mise en lumière continue du mur de soutènement par projecteurs en applique

AMENAGEMENTS

Aménager de nouveaux cheminements permettant de désenclaver et découvrir le patrimoine de la rive gauche

➢ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (2)

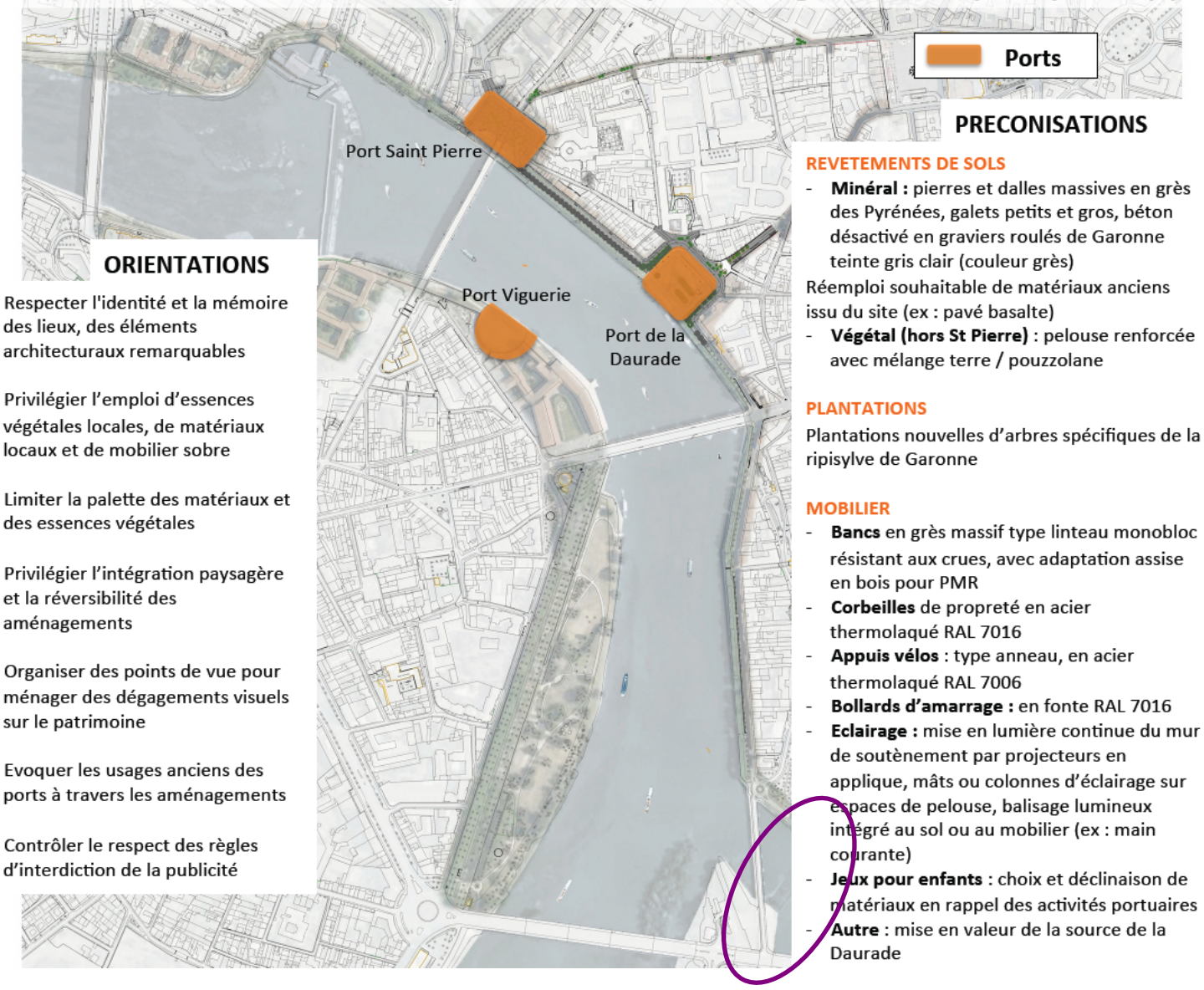

ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables
- Privilégier l'emploi d'essences végétales locales, de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux et des essences végétales
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements
- Organiser des points de vue pour ménager des dégagements visuels sur le patrimoine
- Evoquer les usages anciens des ports à travers les aménagements
- Contrôler le respect des règles d'interdiction de la publicité

PRECONISATIONS

REVETEMENTS DE SOLS

- **Minéral :** pierres et dalles massives en grès des Pyrénées, galets petits et gros, béton désactivé en graviers roulés de Garonne teinte gris clair (couleur grès)

Réemploi souhaitable de matériaux anciens issu du site (ex : pavé basalte)

- **Végétal (hors St Pierre)** : pelouse renforcée avec mélange terre / pouzzolane

PLANTATIONS

Plantations nouvelles d'arbres spécifiques de la ripisylve de Garonne

MOBILIER

- **Bancs** en grès massif type linteau monobloc résistant aux crues, avec adaptation assise en bois pour PMR
- **Corbeilles** de propreté en acier thermolaqué RAL 7016
- **Appuis vélos** : type anneau, en acier thermolaqué RAL 7006
- **Bollards d'amarrage :** en fonte RAL 7016
- **Eclairage :** mise en lumière continue du mur de soutènement par projecteurs en applique, mâts ou colonnes d'éclairage sur espaces de pelouse, balisage lumineux intégré au sol ou au mobilier (ex : main courante)
- **Jeux pour enfants** : choix et déclinaison de matériaux en rappel des activités portuaires
- **Autre** : mise en valeur de la source de la Daurade

Le projet d'aménagement du quai de la Chaussée vient créer un nouvel espace public, utilisant les revêtements et le mobilier préconisés dans le cahier de gestion (béton désactivé, galets,…). De fait, le projet est compatible avec l'objectif et les mesures retenues pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics.

➢ **Reconnaître le paysage fluvial des deux rives, conserver et développer les perspectives**

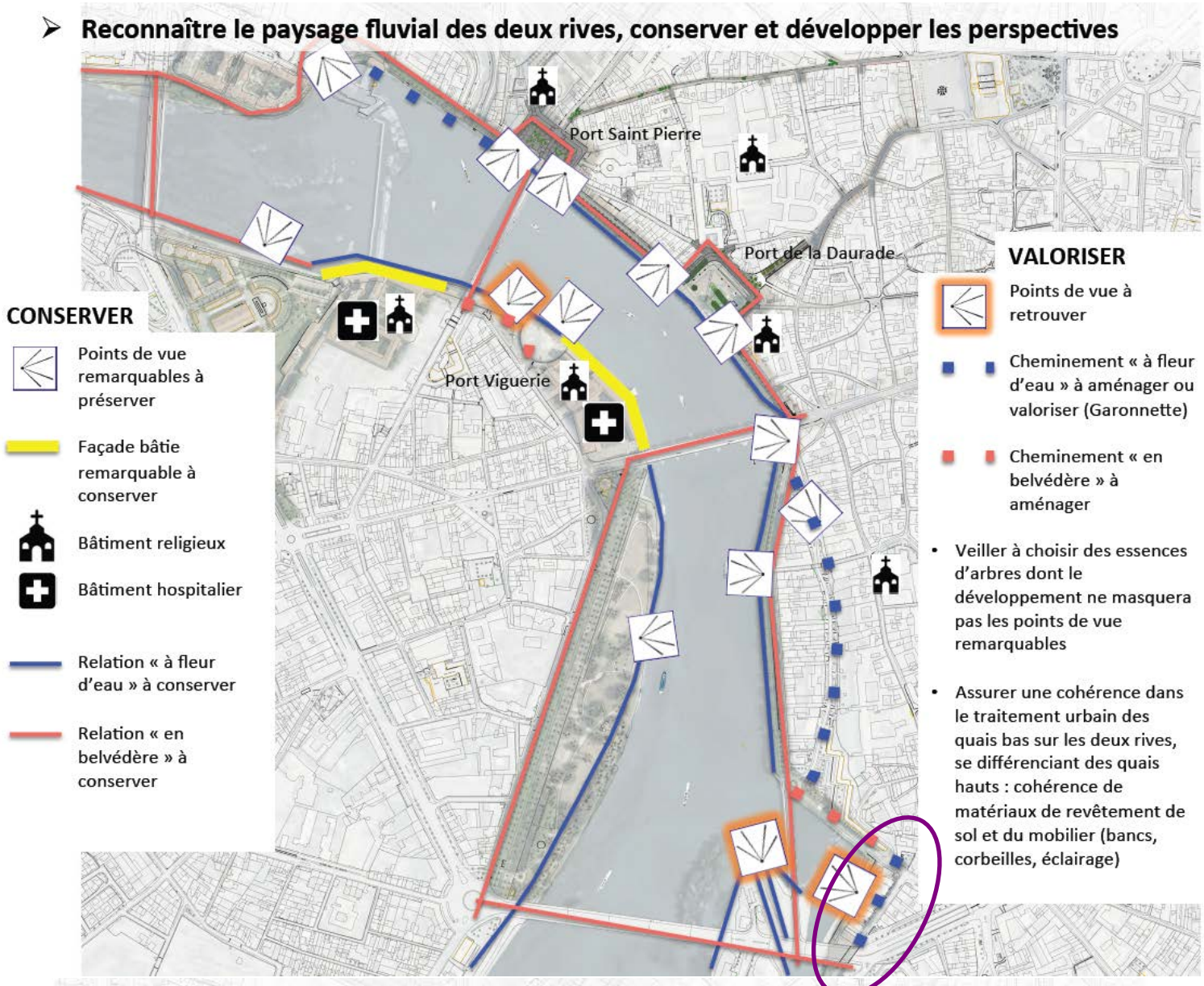

➢ **Se réapproprier le fleuve et ses berges par des usages diversifiés, adaptés et coordonnés**

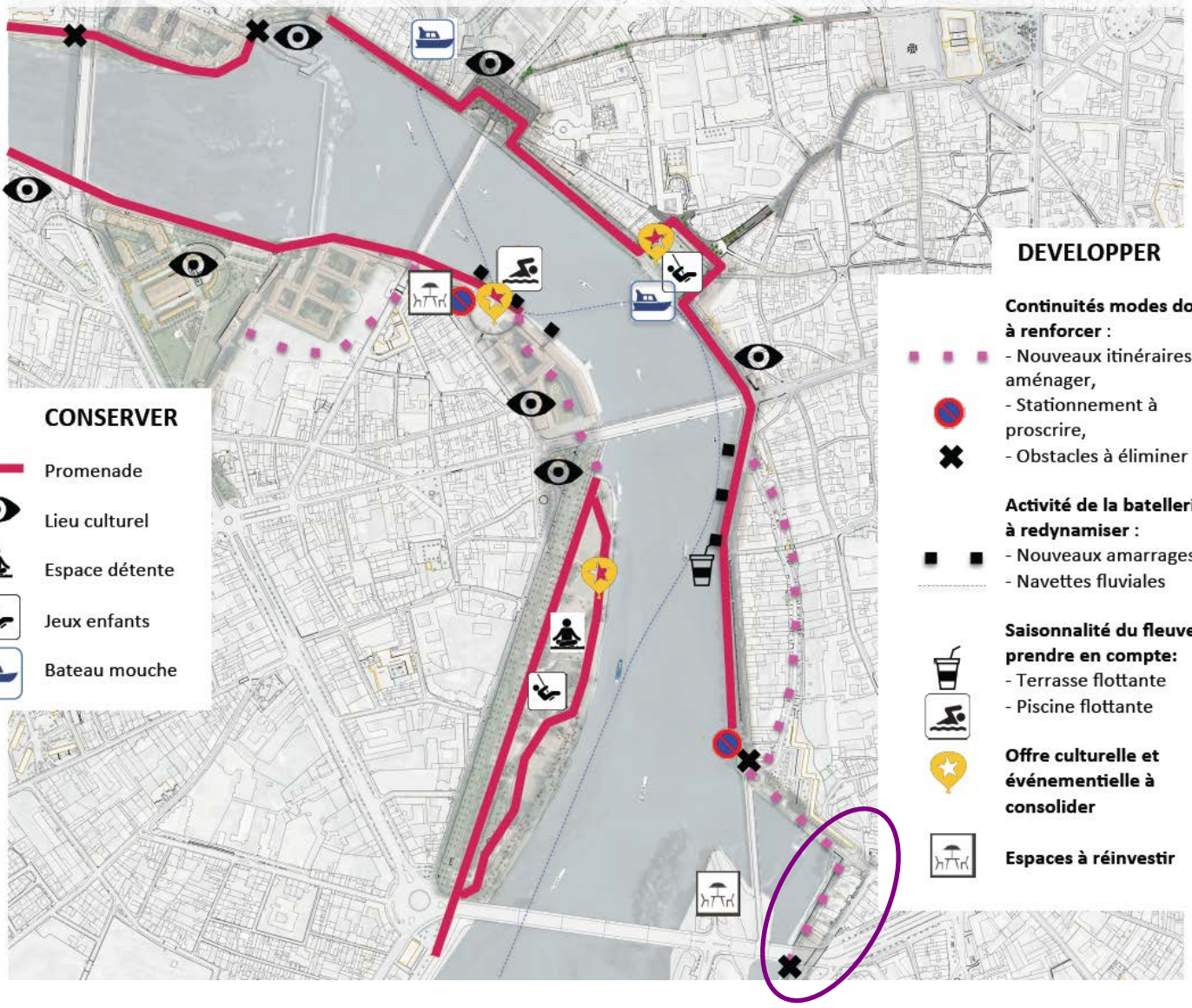

Le projet d'aménagement du quai de la Chaussée vient créer un nouvel cheminement « à fleur d'eau », permettant de nouveaux points de vue, et de connecter les quais historiques du centre-ville et la berge côté St-Michel et Empalot, en supprimant l'obstacle actuel existant au droit du pont St-Michel. De plus, les revêtements de sol et le mobilier seront réalisés dans la continuité et la cohérence avec les quais historiques proches et récemment réhabilités. Le projet d'aménagement est ainsi compatible avec l'objectif et les mesures relatives à la mise en valeur des paysages et de réappropriation du fleuve et de ses berges par des usages adaptés.